VENDREDI 25 NOVEMBRE 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1708
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232

www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Visite éclair mais dense pour Marc Fesneau





Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire est venu dans l'Yonne et en Côte-d'Or, le 19 novembre. Dans les deux départements, il a rencontré des représentants des FDSEA et a eu l'occasion de discuter d'un grand nombre de thèmes. La Côte-d'Or et l'Yonne lui offraient un bon résumé de la diversité agricole et des problématiques qui vont avec : zones intermédiaires, protection des cultures contre les ravageurs, viticulture, bois… Le ministre n'aura pas perdu son temps.

Pages 03 et 05

Encart : Catalogue Agram (sur certains cantons).


Réussir SA

ACTUALITÉ P.06

FDSEA 89 // Carton plein pour la réunion photovoltaïque sur bâtiments



DOSSIER P.14

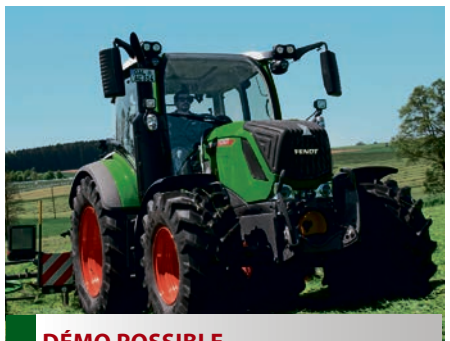
Traite // Comment les constructeurs préservent l'hygiène de leur robot ?



RURALITÉ P.19

Mortalité élevée dans un élevage // Une antenne relais soupçonnée

fendt.fr
FENDT



DÉMO POSSIBLE

Fendt 300 Vario : Depuis toujours le bon choix.

Parfaitement adapté à la plupart des exploitations en termes de performances, de qualité, de polyvalence et de valeur de reprise exceptionnelle, le Fendt 300 Vario connaît un succès sans précédent depuis 1980. Disposant d'une puissance allant jusqu'à 152 chevaux grâce au système exclusif DynamicPerformance, du nouveau poste de conduite FendtONE et d'une connexion parfaite entre votre bureau et vos machines, le nouveau 300 Vario s'impose à nouveau comme pionnier dans le segment des tracteurs standard compacts, dans le but de vous procurer efficacité et rentabilité.

Ets BUCHEZ
MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO
Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS



// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 CANTONALES FDSEA : POINT DE SITUATION ET ALERTES

.05 VISITE MINISTÉRIELLE : MARC FESNEAU FACE AUX ÉLUS AGRICOLES DE L'YONNE

.06 FDSEA : CARTON PLEIN POUR LA RÉUNION PHOTOVOLTAÏQUE

.07 PASS INSTALLATION GROUPAMA : UNE JOURNÉE POUR LES JEUNES

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.08 TRANSITION AGRICOLE : LES BIOSOLUTIONS, PERSPECTIVES D'AVENIR CRÉDIBLES POUR LES SOLS AGRICOLES ?

.09 ÉCONOMIE : LE COMMERCE AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE FACE À LA GUERRE

PRODUCTIONS // CULTURES

.10 CÉRÉALES : L'AGPB INCITE LES EXPLOITATIONS CÉRÉALIÈRES À DEVENIR PLUS AGILES

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.11 ATTAQUES DE LOUP : LE HAUT DE L'ICEBERG

.12 REPRODUCTEURS CHAROLAIS : PROFITONS DE L'INSTANT PRÉSENT

.13 FÊTE DE L'ÉLEVAGE À CERCY-LA-TOUR : *« ON A BATTU DES RECORDS »*

DOSSIER // PRODUCTION LAITIÈRE

.14 MATÉRIELS DE TRAITE : COMMENT LES CONSTRUCTEURS PRÉSERVENT L'HYGIÈNE DE LEUR ROBOT ?

RURALITÉ // ÉCONOMIE

.18 ENTREPRISE : ZOOM SUR TRAITAPHYT, LE NÉGOCE DE NOYERS

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.19 MORTALITÉ ÉLEVÉE DANS UN ÉLEVAGE : UNE ANTENNE RELAIS SOUPÇONNÉE

RURALITÉ // TERRITOIRES

.20 PRÉFECTURE : OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON SIMPLIFIÉ DES ARMES

SERVICES

.21 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 **PETITES ANNONCES**

.26 **ANNONCES LÉGALES**

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 MARCHÉS FERMIERS : AVIS AUX GOURMETS

.32 UN AGRICULTEUR NIVERNAIS AU QUÉBEC : SOUS LE VENT, LA NEIGE ET LE SOLEIL



// LE DESSIN

// EN BREF

Prairies Pas d'alerte sur les stocks de fourrages cet hiver

« Grâce aux reports de stock de l'année 2021, la majorité des éleveurs et éleveuses sont sereins pour cet hiver mais sont préoccupés par la possibilité que l'année 2023 puisse ressembler à 2022, auquel cas les bilans fourragers seraient loin de l'équilibre », rapporte la dernière note agro-climatique de l'Idele (Institut de l'élevage). Avec le retour des pluies mi-septembre et les températures *« exceptionnellement douces »* au mois d'octobre, les prairies se sont remises du *« choc »* de l'été. *« Si elles ont mis du temps à reverdir en septembre, elles ont par la suite montré une très bonne capacité de résilience au chaud et au sec : la plupart d'entre elles se sont redensifiées et sont reparties en croissance à partir de début octobre »*, soulignent les auteurs de la note. La situation reste cependant hétérogène *« en fonction de la répartition des précipitations »*. Le pâturage a repris à l'automne après avoir été interrompu cet été en raison des fortes chaleurs et du déficit de pousse d'herbe. Et *« de très nombreux chantiers d'ensilage et d'enrubannage se sont prolongés jusqu'à mi-novembre dans des conditions très correctes »* avec une herbe de *« très bonne qualité »*, informe la note.

Blé tendre sans résidu de pesticides Absence de débouchés, mais des *« signaux positifs »*

À l'occasion de son assemblée générale, la filière CRC (Culture raisonnée contrôlée) a fait le point sur la poursuite de sa production de blé tendre sans résidu de pesticides pour la seconde année consécutive, pour laquelle trois organismes stockeurs sont aujourd'hui *« engagés dans la course »* : Ynovae, Cavac, le négoce Néolis. Malgré des *« signaux positifs de la part du marché »*, le dossier du blé tendre sans résidu de pesticides *« arrive peut-être un peu tôt face au contexte économique actuel »*, a précisé Marc Bonnet, directeur général de la filière CRC. Faute de marché, la récolte de ce blé tendre a d'ailleurs été vendue via la filière CRC classique. *« Aujourd'hui, nous n'avons pas trouvé de débouché pour ce blé tendre sans résidu de pesticides »*, a reconnu Jean-Luc Billard, directeur général d'Ynovae, laquelle ne renouvellera pas la campagne pour une troisième année en attendant de voir *« comment le marché se structure »*.

Formalités administratives Un nouveau guichet unique remplacera les CFE en janvier

Prévu par la loi Pacte de 2019, le guichet unique de formalités des entreprises est lancé. Toutes les entreprises de France, dont agricoles, seront obligées de l'utiliser à partir du 1er janvier 2023.
Le nouveau guichet dématérialisé (formalites.entreprises.gouv.fr) permet de déclarer, en un seul endroit, toutes les informations liées à la création d'entreprise (immatriculation), à la modification d'activité, d'établissement ou de dirigeants, et à la cessation d'activité. Il remplacera les six réseaux de CFE (centres de formalités des entreprises) gérés par les chambres consulaires (dont les chambres d'agriculture), les greffes, la direction générale des finances publiques et l'Urssaf. Il « se substituera également aux sites internet mis en place par certains CFE (lautoentrepreneur.fr, CFE-urssaf.fr et Infogreffe), qui ne seront plus utilisables à partir de cette date.

// EN IMAGE

Fromages AOP La protection de l'apparence visuelle du morbier reconnue par la justice


Photo : Syndicat Interprofessionnel du Morbier

La cour d'appel de Paris a accepté, le 18 novembre, la demande du syndicat interprofessionnel du morbier *« de reconnaître que la reprise de son apparence visuelle caractéristique était de nature à induire le consommateur en erreur »* et à porter atteinte à l'AOP, indique le syndicat dans un communiqué du même jour. *« Au-delà du cas particulier du seul morbier, l'arrêt rendu ce jour était attendu par tous les produits AOP dont le succès même est source de tant de tentatives d'imitations et de confusions »*, déclare le syndicat. La décision de la cour d'appel s'appuie sur un avis rendu en décembre 2020 par la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) portant sur l'interprétation du règlement européen sur les appellations d'origine. Cet avis interdit *« la reproduction de la forme ou de l'apparence caractérisant un produit couvert par une dénomination enregistrée »* lorsque cette reproduction est *« susceptible »* d'induire le consommateur *« en erreur »*. La CJUE avait été saisie dans le cadre d'une procédure engagée en 2013 opposant le syndicat du morbier à la Société fromagère du Livradois. L'AOP reprochait à l'industriel de *« commettre des actes de concurrence déloyale et parasitaire »* en reprenant des caractéristiques de son fromage et notamment sa raie sombre centrale et horizontale.

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

NATIONAL

// VISITE MINISTÉRIELLE

21 89

Marc Fesneau, au fait des réalités de terrain

Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire s'est déplacé dans l'Yonne et en Côte-d'Or le 19 novembre. À l'origine centrée sur la filière bois et la vente des vins de Beaune, sa venue fut l'occasion, pour les représentants agricoles, de le sensibiliser à des problématiques plus spécifiques à notre région.



Le ministre s'est ensuite rendu à la foire aux vins organisée dans le cadre de la vente des vins des Hospices de Beaune.



Marc Fesneau a participé à l'assemblée générale des maires ruraux de Côte-d'Or, à Saint-Julien, en compagnie de Dominique Faure, secrétaire d'Etat à la Ruralité (à droite).

Un ministre de l'Agriculture, il faut savoir le saisir au vol ! Les représentants agricoles sont rompus à cet exercice et même si le temps dont ils disposent pour cela est très compté, l'occasion d'avoir l'oreille du ministre ne peut pas se rater. Les présidents des FDSEA de l'Yonne (voir page 05 de ce même numéro) et de Côte-d'Or ont donc saisi l'occasion de la venue de Marc Fesneau dans leurs départements respectifs, samedi 19 novembre. Dans l'Yonne, Marc Fesneau venait, au départ, pour rencontrer la filière bois et annoncer le lancement d'un programme de recherche en faveur de la biodiversité dans les forêts. Damien Brayotel, président de la FDSEA 89, entouré d'Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture du département, et de Charles Baracco, président des JA 89, a pu rencontrer le ministre à cette occasion. Ce fut aussi le cas en Côte-d'Or pour la délégation constituée de Fabrice Genin, président de la FDSEA, Vincent Lavier, pour la Chambre d'agriculture et Baptiste Colson pour les JA.

Moutarde, cassis, tuberculose…

Dans ce département, Marc Fesneau venait participer, au côté de Dominique Faure, la secrétaire d'État chargée de la Ruralité, à l'assemblée générale de l'association des maires ruraux, à Saint-Julien, près de Dijon, avant de se rendre aux festivités entourant la vente des vins des Hospices de Beaune. La demi-heure que le ministre a accordée, en mairie de Saint-Julien, aux trois représentants agricoles côte-d'oriens a été mise à profit pour aborder plusieurs sujets : *« nous avons attiré son attention sur les problématiques locales propres à la moutarde ou au cassis,* souligne Fabrice Genin. *Sur la moutarde, il nous faut une dérogation sur un insecticide en traitement de semences, et sur le cassis, la PAC va obliger à couvrir l'inter-rang, mais, chez nous ce n'est pas possible. Or, si les exploitants concernés ne couvrent pas l'inter-rang, ils n'obtiendront pas les 5 points nécessaires pour l'accès aux écorégimes. Le cassis est souvent une diversification pour des exploitations en grandes cultures et si la solution n'est pas trouvée, elles l'abandonneront. Nous avons aussi évoqué la question des indemnités concernant la tuberculose bovine. La PAC a été mise sur la table à travers la problématique du maïs sur maïs, avec l'obligation de mettre un couvert, ce qui risque d'être compliqué dans certains cas. Sur ce plan, nous savons que l'Alsace a obtenu une dérogation et nous avons demandé au ministre ce que nous devions faire pour l'obtenir également. Il y a aussi la question du choix des cartes IGN qui risque de s'imposer pour la détermination des cours d'eau, et qui ne sont pas à jour. Jusqu'à présent, nous avions recours à une carte de Côte-d'Or que nous avons réalisée avec l'administration, mais qui ne correspond pas forcément à ces cartes IGN. Or, la nouvelle PAC veut prendre ces cartes comme référence, donc, ce que nous voulons, c'est être sûr que ces cartes IGN seront mises à jour ».* À ce jour, de nombreux cours d'eau référencés par la profession agricole (cours d'eau ou fossé) risqueraient de ne pas se retrouver correctement représentés, ce qui pourrait entraîner des confusions ou des contentieux.

« Pas d'interdiction sans solution »

« Nous avons eu le sentiment, poursuit le président de la FDSEA 21, *d'avoir en face de nous quelqu'un qui était à l'écoute, qui savait de quoi on parlait. Nous avons le contact avec les chefs de cabinet, on espère que les choses vont avancer ».* Interrogé à l'issue de la réunion, le ministre s'en tenait, sur la question de la moutarde, à la ligne *« pas d'interdiction sans solution, mais pour cela, il faut mettre des moyens dans la recherche ».* À Beaune, ensuite, Marc Fesneau a visité la foire aux vins organisée au palais des congrès, dans le cadre de la vente aux enchères des Hospices de la ville, qui avait lieu le lendemain, 20 novembre. En compagnie de Thiébault Huber, président de la Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB), le ministre a pu goûter quelques-unes des nombreuses cuvées présentées, et participer à une table ronde rassemblant l'ensemble de la profession viticole locale. *« Sur la viticulture,* soulignait Marc Fesneau, *je tiens à saluer la résilience de la filière après le gel de 2021, avec un fort accompagnement de l'État. Je salue aussi le travail à long terme effectué par les viticulteurs face aux conséquences du changement climatique. Il y a une véritable capacité d'adaptation ».*

Berty Robert



DÉPARTEMENTS

// CANTONALES FDSEA

58 Point de situation et alertes

Les réunions cantonales de la FDSEA 58 ont débuté. Retour sur les échanges de celle du 4 novembre à Saint-Agnan.

Comme chaque année, la FDSEA 58 organise des réunions cantonales pour balayer divers sujets et conforter les liens avec les exploitants agricoles, à l'image de celle de Saint-Agnan, du 4 novembre dernier.



Les échanges se sont faits en toute transparence à la réunion cantonale de Saint-Agnan. Ici, Blandine Caruel, à droite, et Aurélie Prégermain, au centre.



Les exploitants, actifs et à la retraite, ont alerté les représentantes de la FDSEA 58 sur les pressions qu'ils subissaient.

Assurance

Au programme de cette réunion, Blandine Caruel, directrice de la FDSEA 58, accompagnée par Aurélie Prégermain, animatrice, a détaillé le nouveau système de l'assurance multirisque climatique (MRC).

S'il doit entrer en vigueur au 1er janvier 2023, quelques inconnues persistent encore *« comme le montant de la cotisation, ou encore s'il existera des expertises complémentaires pour la définition des taux de perte sur les prairies, par exemple »* précise Blandine Caruel.

Pour les montants des cotisations, la directrice de la FDSEA 58 conseille aux exploitants de se rapprocher de leur assureur pour connaître les modalités, notamment en fonction du montant qu'ils souhaitent assurer.

Enfin, la question d'une radiation potentielle a été soulevée, là encore, aucune information n'est disponible sur le sujet.

PAC 2023

À la suite de ces échanges, la PAC 2023 a été évoquée notamment via les Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC). Il a notamment été soulevé et contesté l'accès aux MAEC, porté par le Parc Naturel Régional du Morvan, le choix de prioriser les agriculteurs ayant déjà bénéficié d'une MAEC dans la programmation précédente. Les contrôles via satellite (voir TDB n° 1690 p.8, n° 1701 p.2, n° 1702 p.4), deux fois par semaine, prévus dans le cadre de la PAC 2023 ont aussi animé les échanges très vivement, les exploitants agricoles dénoncent : *« un système policier qui rajoute une couche à la chape de surveillance que nous devons subir »*. Ils craignent notamment l'instauration d'un nouveau tunnel administratif, *« long, fastidieux et insoutenable »* en cas de contestation de leur part. Pour conclure, les participants à la cantonale de Saint-Agnan ont alerté sur le manque de communication et d'explication de l'administration sur certains points (haies, cours d'eau, délestage électrique, etc.) : *« Nous sommes en demande de dialogue mais il semble rompu. Il y a, en plus, une pression administrative qui ne laisse place à aucune erreur, minime soit-elle. Cela se rajoute à tous les autres éléments qui sont sources de stress pour nous. Nous espérons qu'aucun drame n'aura lieu à cause de cette situation qui semble dans l'impasse »*.

Chloé Monget

Les prochaines réunions cantonales de la FDSEA 58 auront lieu le 29 novembre à 10 heures pour Clamecy (à la mairie de Rix) ; le 2 décembre à 10 heures pour Dornes et Decize (salle Banville à Lucenay-lès-Aix) ; 5 décembre à 10 heures pour Corbigny (à la mairie).

// JEUNES AGRICULTEURS

21 Cap sur les cantonales

C'est parti pour les assemblées cantonales JA21 ! Le président aborde cette série de rencontres.



Baptiste Colson présente un projet pédagogique avec des écoles primaires.

Pouilly-en-Auxois a lancé les débats le 3 novembre, Arnay/Nolay, Saulieu et Semur se sont à leur tour réunis. Pour Aignay/Baigneux et Seurre, c'est pour ce vendredi 25 novembre. *« Nos cantonales battent leur plein en ce moment et ce n'est pas fini, bien d'autres rendez-vous sont ou seront programmés d'ici la fin de l'année »*, lance Baptiste Colson, qui attend une belle fréquentation à chacune de ces cantonales. Celles-ci sont toujours l'occasion de passer un moment très convivial entre jeunes d'un même territoire. Le bilan de l'année écoulée et les perspectives de celle à venir sont aussi abordés.

Travail avec les écoles

Le président de JA 21 présente l'un des points les plus importants de chaque assemblée : *« Nous nous lançons dans un projet pédagogique avec les écoles primaires de tout le département, en amont de la fête régionale de l'agriculture qui se tiendra les 2 et 3 septembre 2023 au lycée La Barotte de Châtillon-sur-Seine. Nous allons nous inspirer de ce qui avait été fait en 2015 à Dijon lors de la ferme de JAnne, en impliquant des scolaires dans un travail autour de nos métiers. Rien n'est encore acté, mais l'idée serait à ce jour d'inviter des jeunes dans une ferme durant une matinée, un travail leur serait donné dans la foulée pour qu'ils illustrent ce qu'ils ont vu, sur un support à déterminer. Leur travail serait exposé le jour de notre fête et la plus belle réalisation serait désignée par un jury »*. Les JA de chaque canton sont donc invités à « s'imprégner » de ce projet pour aller *« démarcher »* les écoles de leur secteur. Un appel est également lancé pour la fête de Châtillon-sur-Seine : du moiss'batt cross, mais aussi un concours de labour et une course de C15 seront au programme. Une belle implication des différents cantons est attendue.

Aides à l'installation

Un autre point important figure au menu des cantonales, comme poursuit Baptiste Colson : *« une réflexion est née avec les JA BFC, en lien avec nos dossiers installation : la DJA sera en baisse sur notre mandature et nous voulons aller chercher des aides supplémentaires pour l'installation. Nous envisageons d'aller à la rencontre des différents EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) que sont les communautés de communes ou les communautés d'agglomération, pour voir ce qui est possible d'envisager avec eux. Les JA pourraient également s'impliquer davantage dans ces EPCI en jouant par exemple un rôle consultatif sur des dossiers agricoles ou environnementaux. Il y a sans doute de belles choses à faire »*.

Les prochaines cantonales : Vitteaux (1er décembre), Venarey (2 décembre), Châtillon (9 décembre), Saint-Seine-l'Abbaye et Mirebeau (16 décembre). Assemblée départementale : le 20 janvier à Châtillon.

AG

// VISITE MINISTÉRIELLE

Marc Fesneau face aux élus agricoles de l'Yonne

Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, était dans l'Yonne le samedi 19 novembre. À cette occasion, il s'est entretenu un moment avec les présidents de la FDSEA, de la Chambre d'agriculture et des JA, sur les problématiques qui touchent les agriculteurs icaunais, caractéristiques des zones intermédiaires.

Si le motif de sa venue concernait la planification écologique de la forêt (lire par ailleurs), Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a pris le temps de rencontrer les présidents icaunais de la FDSEA, de la Chambre d'agriculture et des JA. « *On a essayé de faire le point sur beaucoup de sujets qui nous sont importants* », lance Damien Brayotel, président de la FDSEA. « *On lui a rappelé que l'agriculture de l'Yonne est très caractéristique des zones intermédiaires avec des terres superficielles à faibles réserves utiles et donc faible potentiel, et sensible à la sécheresse. Et en même temps des terres éloignées des bassins de transformation et de consommations avec des coûts logistiques importants* ».

Les enjeux auxquels sont confrontés les agriculteurs du département ont été présentés. « *Face au changement climatique, il faut adapter nos exploitations. Il y a aussi les charges qui explosent. On veut voir comment l'État peut nous accompagner face à cela* ». Dégager du revenu dans les exploitations est également un des enjeux prioritaires. « *Sinon on n'arrivera pas à attirer des jeunes dans nos métiers : que ce soit des jeunes à installer ou des jeunes salariés. Car s'il n'y a pas de revenu, c'est surtout le maintien de l'élevage dans nos zones de polyculture élevage qui est menacé* ».

Encourager la diversification

Du revenu qui peut être assuré par la diversification. « *Cela peut passer par des activités comme les poulaillers. On a réaffirmé qu'un poulailler ne dépend pas du climat, il permet la consommation de céréales locales, il permet d'éviter d'importer du poulet, il fournit de l'engrais organique là où on a du mal à se fournir en engrais minéral* », continue Damien Brayotel.

Cela peut aussi passer par le photovoltaïque et la méthanisation, qui produisent de l'énergie et permettent de répondre à la fois à la souveraineté énergétique, à fournir des engrais, et à produire de la biomasse (pour la méthanisation). « *Mais là-dessus, on a systématiquement des oppositions de la part de minorités de personnes. On a également des délais administratifs beaucoup trop longs et des recours trop faciles pour faire annuler nos projets, ainsi qu'un problème de prix de rachat de l'énergie. Car le prix des matériaux et la hausse des taux d'intérêt font que cela allonge le délai de retour sur investissement* ».



Marc Fesneau (à gauche) a écouté les problématiques des agriculteurs icaunais énoncées par les élus agricoles.

Il ajoute. « *Sur la hausse des charges, on a mis en avant les Égalim. Il faut qu'on arrive à faire passer beaucoup mieux la hausse des charges et des coûts de production dans les prix de vente, avec la contractualisation. Il faut absolument maintenir la loi Égalim et la faire appliquer. On a également demandé à ce que soient facilités des prêts à court terme avec des taux plafonnés, ou de prolonger les PDE pour faciliter les besoins de trésorerie. Si les charges explosent et comme on doit acheter à l'avance l'aliment, l'engrais ou les intrants, cela fait des grosses sommes à avancer* ».

Parmi les autres sujets exposés au ministre, l'assurance récolte, la PAC avec la MAE zone intermédiaire, le stockage de l'eau, la retraite, le manque de vétérinaires ruraux ou encore la nécessité de conserver les moyens de production. « *On a donné l'exemple classique du colza qui est passé de 80 000 à 20 000 ha dans le département, avec la difficulté de gestion des ravageurs. On a besoin de garder des solutions chimiques et en même temps se donner les moyens d'avoir des colzas plus robustes pour résister aux insectes, à travers la recherche variétale, en apportant de l'azote à l'automne* », conclut Damien Brayotel. Des problématiques prises en note par le ministre Marc Fesneau sur lesquelles les agriculteurs attendent désormais des réponses.

Christopher Levé

Une enveloppe de 50 millions d'euros pour bâtir la forêt française de demain

Lors de sa venue dans l'Yonne, Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, accompagné de Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est allé à la rencontre des acteurs de la filière graines et plants, en allant visiter la pépinière Naudet, à Chéu. À cette occasion, les ministres ont annoncé le lancement d'un programme prioritaire de recherche doté de 50 millions d'euros en faveur de la résilience, de la biodiversité des forêts et d'une bio économie agile.

C'était le motif de leur venue. Dans le cadre du chantier de planification écologique forêt, Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, et Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, se sont rendus dans l'Yonne, pour rencontrer des acteurs de la filière graines et plants.

Car le renouvellement et l'adaptation des forêts face au changement climatique sont l'un des axes d'un grand chantier national de la planification écologique lancée par la première ministre Élisabeth Borne. « *La filière des graines et plants forestiers est un maillon essentiel pour la réussite de cette transition et doit être soutenue en termes d'investissements, de recherche et de développement* », indique le ministère de l'Agriculture dans un communiqué.

Les ministres se sont d'abord réunis avec les représentants de la filière forestière amont (grainetiers, pépiniéristes, reboiseurs et autres acteurs du chantier forêt), avant de se rendre à Chéu, visiter la pépinière Naudet. « *Cela a permis de dresser la problématique de la plantation par rapport à des problématiques de l'eau, du réchauffement climatique et de l'économie locale* », indique Pascal Jan, préfet de l'Yonne, qui accompagnait les ministres ce samedi 19 novembre. « *Nous avons parlé de l'importance de la diversité, du mixage des essences. Il y avait aussi cette perspective de la forêt plus résiliente et renouvelée d'ici dix ans* ».



Photo préfecture de l'Yonne

Les ministres étaient dans l'Yonne, en visite à la pépinière Naudet, à Chéu.

Un objectif pour 2030

Les ministres ont annoncé à cette occasion le lancement d'un programme prioritaire de recherche doté de 50 millions d'euros en faveur de la résilience, de la biodiversité des forêts et d'une bio économie agile. Ce programme, de France 2030 pointe trois grands objectifs : assurer la vitalité à long terme des écosystèmes forestiers et de leurs services associés (compte tenu des menaces croissantes créées par les changements globaux) ; concilier l'offre et la demande de services et de produits issus de la forêt ; et développer une gouvernance partagée des forêts, alors que l'agriculture, la forêt ou les besoins urbains peuvent concurrencer les espaces (ces conflits nécessitent de redéfinir l'utilisation sociale des forêts à la lumière des changements dans les relations entre la société et les forêts).

Ce programme de recherche sera porté par la recherche publique, avec l'Inrae comme pilote, en lien étroit avec le CNRS, le CIRAD et le GIP Ecofor. Il associera également l'ensemble des acteurs de la filière bois.

Christopher Levé

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// FDSEA

Carton plein pour la réunion photovoltaïque sur bâtiments

Suite aux questionnements de plusieurs agriculteurs, la FDSEA de l'Yonne a rencontré différents prestataires de photovoltaïque sur bâtiments dans le but de sécuriser les projets de ses adhérents. La FDSEA a souhaité poursuivre sa démarche en retenant CRAI Énergies. Une réunion a été organisée le mardi 15 novembre à Auxerre afin que les adhérents rencontrent l'équipe de CRAI Énergies. 75 agriculteurs ont participé à cette rencontre.



FDSEA de l'Yonne

Une réunion sur le photovoltaïque sur bâtiments a eu lieu le 15 novembre, organisée par la FDSEA.

C'est suite à plusieurs appels d'agriculteurs ne sachant pas vers quelle société photovoltaïque se tourner (à cause de démarchages de plus en plus réguliers) que la FDSEA a souhaité entrer dans une démarche permettant de sécuriser les projets de ses adhérents.

La FDSEA a donc rencontré différents prestataires photovoltaïques pour en retenir un à proposer à ses adhérents : CRAI Énergies. Cette société, basée à Semur-en-Auxois, travaille sur des projets à dominante agricole et est complémentaire à la société CRAI, constructrice de bâtiments neufs.

Lors de la réunion du 15 novembre, la FDSEA a pu rapporter les préconisations et conditions exposées par les banques et assurances qu'elle a également rencontrées. Elle souhaite notamment attirer l'attention des agriculteurs sur le fait qu'un projet photovoltaïque permet certes un complément de revenu mais n'est pas adapté pour remettre une exploitation en difficulté sur pied.

Cette réunion était aussi l'occasion pour les agriculteurs de faire la connaissance de l'équipe de CRAI Énergies. Cette rencontre a suscité un fort intérêt des agriculteurs, certains en début de réflexion, d'autres plus avancés et prêts à lancer leurs projets, puisque près de 75 personnes étaient présentes.

Benoît Chaudron, gérant de CRAI Énergies, a présenté la réglementation concernant le photovoltaïque, l'échelle de temps avec le détail de chaque étape d'un projet et s'est appuyé sur plusieurs études de cas afin de donner des ordres de grandeur de marge, rappelant toutefois que chaque projet s'étudie au cas par cas.

Un projet abouti en deux ans

Plusieurs documents sont nécessaires en amont d'une pose de panneaux photovoltaïques sur toitures : une déclaration de travaux ou un accord de permis de construire (en cas de bâtiment neuf), un justificatif de propriété pour toutes les parcelles attenantes, le Kbis et un mandat permettant à CRAI Énergies de s'occuper de toutes les démarches administratives (Enedis, Consuel, …).

Selon lui, il faut compter entre 18 et 24 mois entre la demande de permis de construire ou de déclaration de travaux et la mise en service de la centrale photovoltaïque.

Au niveau des tarifs, Benoît Chaudron a expliqué qu'un an après la confirmation de la complétude du dossier par Enedis, le propriétaire choisit le tarif en fonction des tarifs des trois derniers trimestres qui sera son tarif bloqué pour 20 ans (évolutif en fonction du marché seulement).

FDSEA de l'Yonne

Pour plus d'informations, contacter Marie Favereau au 03 86 49 48 10.

Zoom sur la réglementation ?

Si deux installations sont prévues, il est nécessaire de respecter l'indépendance des projets qui se traduit par le respect d'un des trois critères suivants :

- **Avoir une distance entre les panneaux de deux installations supérieure ou égale à 100 m ;**
- **Avoir un délai de plus de 18 mois entre des demandes complètes de raccordement ;**
- **Avoir deux propriétaires (personnes physiques ou morales) différentes.**

Ensuite, deux cas de figure se présentent :

- **Pour les installations de moins de 100 kWc (qui ont un tarif de vente à 10,70 c€/kWc au troisième trimestre 2022), il est nécessaire d'avoir une attestation de conformité Consuel, et la facturation se fait par semestre ;**
- **Pour les installations comprises entre 100 et 500 kWc (qui ont un tarif de vente à 11,07 c€ au troisième trimestre), il est nécessaire d'avoir en plus une attestation conforme au code de l'énergie et un bilan carbone inférieur à 550 kg eq CO_2/kWc, établi par le constructeur.**

// SÉCHERESSE

Une situation qui s'améliore mais la vigilance continue

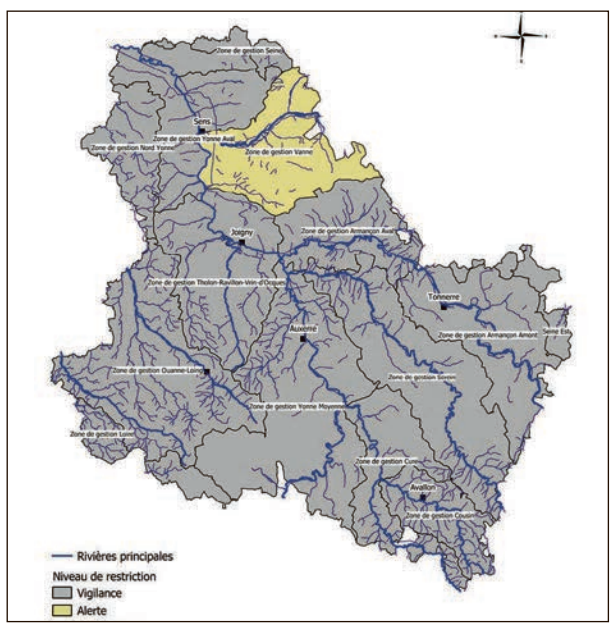
Sur la première quinzaine de novembre, une amélioration de la situation est à constater dans le département, en ce qui concerne la sécheresse.

Si la baisse des températures et la pluie de septembre ont permis aux cours d'eau du département de remonter, la situation a ensuite ralenti en octobre à cause des faibles précipitations et les températures à la hausse. Cependant, les pluies de novembre et la réduction des consommations d'eau et de l'évapotranspiration ont permis une amélioration globale des débits des cours d'eau.

« Toutefois, certains bassins-versants souffrent encore de la sécheresse », indique la préfecture de l'Yonne. *« Une partie des affluents du Serein sont encore en assec et la Vanne est encore basse »*. Ainsi, l'alerte sécheresse est maintenue sur le secteur de la Vanne.

Les secteurs Yonne moyenne, Yonne aval, Armançon amont, Armançon aval, nord Yonne, Ouanne-Loing, Cure, Cousin, Serein et Tholon repasse en vigilance. Pour les communes de ces secteurs, *« un usage raisonné de la ressource en eau reste nécessaire pour maintenir l'évolution favorable de la situation »*.

Christopher Levé



// EN BREF

Abattages diagnostiques tuberculose bovine

Vers une révision du montant d'indemnisation

Depuis plusieurs mois nous demandons à l'administration de revoir pour la campagne 2022-2023 le mode de calcul du montant d'indemnisation lors d'abattages diagnostiques tuberculose bovine. Le dispositif forfaitaire actuel est très éloigné des réalités économiques, des coûts de productions et des prix du marché.

Un courrier conjoint (APCA, FNB, FNPL, FNSEA, GDS France, Races de France) a été envoyé en ce sens à l'Administration le 20 mai dernier.

Plusieurs rencontres sur ce sujet ont eu lieu aux mois de septembre et d'octobre. Plus généralement, nous avons demandé à l'administration de travailler sur une nouvelle organisation pour le traitement des dossiers d'indemnisation lors des abattages des animaux dans les foyers de tuberculose bovine, les références utilisées et les modalités de retour d'information aux éleveurs. L'administration a entendu nos demandes et devrait nous apporter sous peu une réponse que nous espérons sans aucun doute favorable.

Jean-Luc Chevalier (président du GDS), Jérôme Cap (président de la Commission Bovine FDSEA) et Christophe Lechenault, président du Pôle Élevage CA21

// GROUPAMA

58

Pass installation : une journée pour les jeunes

Le 7 novembre, Groupama Rhône-Alpes Auvergne organisait sa traditionnelle journée dédiée au Pass Installation avec, cette année, une approche plus ludique.

Groupama Rhône-Alpes Auvergne orchestrait la journée dédiée au Pass Installation pour les jeunes installés, le 7 novembre, dans un lieu un peu ludique. *« Pour la première fois, nous avons opté pour le Bowling de Varennes-Vauzelles afin d'offrir un moment convivial, restant, nous l'espérons, dans les mémoires de chacun »* détaille Ingrid Cotonnec, responsable institutionnel et partenariats Groupama dans la Nièvre. En effet, après la présentation du fonctionnement de Groupama ou encore des avantages du Pass Installation, les convives ont pu faire une partie de Bowling.



Théophile Roche et Jordy Delarue ont monté leur entreprise nommée Paysa'Vigne, il y a un an.



La réunion s'est clôturée par une partie de bowling appréciée par tous.

Groupama.

Strike

Ce choix singulier pour le lieu est justifié par Isabelle Chopin, présidente de la fédération Groupama de la Région : *« nous nous adressons à des jeunes, il faut donc que la rencontre soit dynamique afin de créer une synergie. Notre organisme est là pour les épauler, et il nous paraît normal de proposer une journée créatrice de liens avec nos chargés de clientèles, ou encore les référents agricoles. Il nous semblait donc que cette ambiance ludique était adaptée »*. Benjamin Guyard, membre actif des JA et président de la caisse locale du canton de Tannay rebondit : *« nous voulions un lieu un peu insolite pour que les jeunes passent un moment agréable, changeant de leur quotidien, tout en étant informatif »*. Pour Théophile Roche, 28 ans, et Jordy Delarue, 29 ans, associés (Paysa'Vigne à Mesves-sur-Loire) ce moment fut : *« une belle journée d'explications mais également un instant privilégié pour connaître ceux qui nous représentent au niveau de notre assurance. D'ailleurs, nous apprécions le principe du Pass Installation qui permet de réduire un peu le budget de notre installation ; un coup de pouce très appréciable quand on démarre »*. La matinée fut animée par Romain Léon, jeune administrateur au sein de Groupama et représentant du Pass Avenir pour le département.

Ne pas être seuls

Outre tout cela, deux ateliers étaient proposés, l'un sur le principe du mutualisme et l'autre sur la prévention. En parallèle, un des partenaires de Groupama, le service de remplacement était présent : *« Nous sommes présents aujourd'hui afin que les jeunes prennent conscience qu'ils ne sont pas seuls. Ils peuvent nous solliciter sans problème en cas de besoin (arrêt maladie, accident, etc.), car cela peut les aider en cas de coup dur. D'ailleurs, avec le Pass Installation ils ont sept jours offerts de remplacement »* insiste Magalie Bernard, animatrice du service de remplacement. Benjamin Guyard conclut : *« la période est assez compliquée pour les jeunes installés, que ce soit au niveau de la conjoncture mondiale ou pour le prix élevé des reprises. Mais, nous savons tous qu'il est nécessaire de les soutenir dans leurs projets d'installation afin que l'agriculture perdure. C'est pour cette raison qu'il est indispensable de leur montrer qu'ils ne sont pas isolés et qu'ils ont accès à des oreilles attentives pour les conseiller au mieux »*.

Chloé Monget

Pass Installation

Les jeunes agriculteurs, via ce Pass Installation, ont accès aux avantages suivants pendant cinq ans : 110 % de réduction sur les cotisations privées et professionnelles, 7 jours offerts par le service de remplacement, 200 euros versés sur un contrat retraite, un chèque avantage de 100 euros pour de la prévention et enfin un diagnostic prévention de l'exploitation offert.

// AGROFORESTERIE

21

Le bois plaquette : une piste de valorisation des haies

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose les 4 saisons de l'agroforesterie. Ou comment découvrir les avantages de ce type de culture tout au long de l'année. Premier épisode le 5 décembre, sur le thème de la valorisation en bois plaquette.



Réussir SAS

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or entame une série d'évènements sur les avantages de l'agroforesterie.

Les services de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, en partenariat avec la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud, le département de la Côte-d'Or et la Fédération des Cuma de Bourgogne Franche-Comté organisent un événement à Molinot, près de Beaune, le lundi 5 décembre de 9 h 30 à 16 heures. Il sera consacré à la valorisation en bois plaquette des haies et s'inscrit dans un ensemble d'évènements : les quatre saisons de l'agroforesterie en Côte-d'Or. Dans ce cadre, chacun des rendez-vous proposés (un par saison) visera à faire prendre conscience de l'intérêt des pratiques agroforestières. L'évènement du 5 décembre est donc celui de l'automne. Il débutera, le matin, en salle de la mairie de Molinot, par un accueil avec la Cuma En delà de l'eau, suivi d'une présentation des aspects techniques et économiques de la valorisation des haies en bois plaquette. Seront aussi présentés les types de haies, les essences, les services rendus par les haies. L'après-midi, les participants se retrouveront sur la ferme de M. Barberet, à Molinot, pour assister à une démonstration de déchiquetage et paillage par la Cuma Compost et la Cuma Terr'Eau. Une démonstration enrichie de témoignages d'utilisateurs. Ce premier rendez-vous sera suivi de trois autres :

- En mars 2023 : un événement sur le thème de l'entretien de la haie
- En mai ou juin 2023 : un événement sur la plantation de haie
- En septembre 2023 : un événement sur l'agroforesterie productive

Berty Robert

Pour participer au rendez-vous du 5 décembre, vous pouvez vous inscrire par mail aux adresses suivantes : sylvie.lemaire@cote-dor.chambagri.fr ou kaoutar.el-oualydy@cuma.fr

CUMA HYDRAULIQUE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - TRAVAUX de PELLE et FORESTIERS - ÉLAGAGE GRAPPIN COUPEUR
VISITE CONSEIL GRATUITE
06 82 85 70 03
Zone d'activités sur la Nièvre
18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

// TRANSITION AGRICOLE

21 Les biosolutions, perspectives d'avenir crédibles pour les sols agricoles ?

Le pôle d'innovation en agroécologie Agronov organisait le 17 novembre une journée consacrée aux biosolutions. Un bon moyen d'en savoir plus grâce à des approches expertes et nuancées.



Cette journée consacrée au sol et aux biosolutions aura été une vraie réussite pour Agronov grâce aux interventions de nombreux experts.



Les questionnements sur la manière de traiter les sols agricoles sont de plus en plus importants, dans le contexte de changement climatique, de baisse des rendements agricoles et de réduction de l'usage des intrants chimiques.

Christian Gloria

Face aux aléas climatiques, à la hausse des coûts de production, à la fragilisation des rendements agricoles et aux enjeux de la souveraineté alimentaire, l'agriculture est plongée dans la recherche de solutions de résilience. Un des leviers se trouve peut-être dans la montée en puissance des biosolutions. Le thème était au cœur de l'évènement organisé le 17 novembre à Bretenière, près de Dijon, par le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov. Un rendez-vous d'autant plus pertinent que, le 24 octobre, a pris fin une consultation européenne qui participe à l'objectif de préparer une future loi de protection des sols. Entre conférences et présence d'une douzaine d'entreprises concernées par la question, le rendez-vous se voulait complet.

Que dit la réglementation ?

Il importait de s'accorder sur ce que recouvre ce terme de biosolutions, décliné en biocontrôle et biosimulants. Deux intervenants ont replacé le cadre juridique dans lequel ces approches agronomiques s'inscrivent. Flora Limache, responsable des affaires techniques et réglementaires au sein d'IBMA, association française des producteurs de solution de biocontrôle, rappelait que *« le biocontrôle est défini en France par le code rural et comprend quatre catégories : macro-organismes, micro-organismes, médiateurs chimiques et substances naturelles. La réglementation est très exigeante mais le biocontrôle peut être utilisé en agriculture bio ou en conventionnelle »*.

Elle ajoutait que les produits de biocontrôle sont évalués par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Pour sa part, Laurent Largant, directeur de l'Afaïa, syndicat regroupant les fabricants de fertilisants biosourcés ou renouvelables, attirait l'attention sur une évolution récente avec un règlement européen en vigueur depuis juillet, qui n'écrase pas pour autant les réglementations nationales en termes de biostimulants. *« Ces derniers,* précisait-il, *remplissent quatre fonctions : la mise à disposition d'éléments nutritifs, l'absorption d'élément nutritifs, l'amélioration de la qualité des productions et l'aide apportée aux plantes pour résister au stress abiotique. Les biostimulants sont soumis à cinq normes d'évaluations : une générique et les quatre autres qui évaluent les quatre fonctions citées »*.

Souci environnemental, technique, et marketing

Une fois ce cadre posé, on pouvait aller plus loin dans ces biosolutions et leur rapport avec les sols agricoles, avec une table ronde portant sur le thème *« Biosolutions : Atouts et contraintes agronomiques pour la durabilité de l'exploitation agricole »*. Un fait, tout d'abord : entre 2015 et 2020, l'utilisation de biostimulants en France a augmenté de 11 %. *« Cela traduit plusieurs choses,* expliquait Lionel Ranjard, directeur de recherches à l'UMR Agroécologie de l'Inrae Dijon : *la volonté de préserver le sol, sous un angle patrimonial mais aussi fonctionnel, le souci de la transition agroécologique pour réduire les intrants de synthèse. On peut aussi penser qu'il y a une ambition marketing dans un contexte où les pesticides et la pétrochimie vont baisser »*. Il était rejoint dans son raisonnement par Cécile Le Gall, chargée d'études environnement et agriculture biologique chez Terres Inovia, qui remarquait que *« sur les biostimulants, les revendications concernent la nutrition, la croissance des cultures et les gains de biomasse, en lien avec la productivité. Ils sont regardés de près par les agriculteurs, avec la volonté d'avoir moins recours aux engrais classiques. Ce qu'ils apportent en termes de tolérance au stress abiotique et hydrique intéresse aussi beaucoup »*.

Le constat est plus nuancé du côté de l'agriculture biologique : *« Il y a une grande diversité de propositions et il est difficile de faire le tri,* soulignait Julien Halska, conseiller grandes cultures biologiques chez Bio Bourgogne. *Je constate, pour ma part, un usage relativement modéré des biosolutions en grandes cultures. En revanche, sur des cultures plus spécialisées, on y fait plus appel »*.

C'est d'abord du vivant

Pour Lionel Ranjard, il ne faut jamais oublier que les biosolutions, c'est du vivant. Elles sont porteuses d'une variabilité qui doit être prise en compte, contrairement à la régularité chimique. *« Avant d'opter pour des biosolutions, le producteur doit analyser ce qu'il fait. Il faut passer en revue ses itinéraires techniques. Les questions de travail du sol et de couverture doivent faire partie de la réflexion »*. Au terme des échanges, il semblait impossible de conclure que ces solutions agronomiques fonctionnent ou pas.

L'exemple des expérimentations sur le biocontrôle et les biostimulants menées au sein de la coopérative Dijon Céréales le démontre, selon Margaux Blondon, chargée du dossier Sol au sein d'Alliance BFC : *« Selon qu'on doit répondre à des problématiques ponctuelles ou plus systémiques, c'est différent. On tente de gérer et d'accompagner l'hétérogénéité intraparcellaire. Nous ne sommes pas encore en mesure d'avoir des réponses catégoriques, en faveur ou en défaveur de ces biosolutions. Cela dépend beaucoup des pratiques des agriculteurs »*.

La conclusion, c'est Florent Bidaut, responsable expérimentation viticole au Vinipôle Sud Bourgogne, qui l'apportait : *« s'il y a un intérêt marketing à avoir recours aux biosolutions, on ne peut négliger l'intérêt technique de ces produits : ils ne sont pas soumis à des résistances de la part des pathogènes, contrairement à des solutions plus classiques et leur innocuité plus forte permet d'intervenir plus près de la récolte. En viticulture, c'est une souplesse supplémentaire »*.

Berty Robert



ANTIGERMINATIFS POUR POMMES DE TERRE
- Tous les produits par thermonébulisation
- Appareil pour l'application
- Prestation de service

Tél.: 09 71 16 67 89

COMYN

Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informat concernant le produit. Usage réservé aux professionnels. Agrément PI00313 : application et distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

RÉGION

// ECONOMIE

21 Le commerce agricole et agroalimentaire face à la guerre

La Fédération du commerce agricole et agroalimentaire organise un colloque, début décembre, à Beaune. Il traitera du secteur, confronté à une économie de guerre.



Le commerce agricole et agroalimentaire connaît depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine un contexte inédit qui réclame des réponses adaptées.

Comment se comporte le commerce agricole et agroalimentaire, alors qu'il se trouve plongé depuis plusieurs mois dans une économie de guerre ?

C'est à cette question que tentera de répondre le colloque organisé le 2 décembre de 8 heures à 13 heures au palais des congrès de Beaune, en Côte-d'Or, par la Fédération du commerce agricole et agroalimentaire (FC2A). Cette situation est évidemment liée à la guerre en Ukraine.

Elle constitue une épreuve pour toutes les activités économiques, et le secteur du commerce agricole et agroalimentaire doit y faire face en préservant la continuité de ses missions vis-à-vis de la sécurité alimentaire. Le colloque traitera le thème en trois temps :

- La présentation de la situation par le commandant Édouard de Vallée, haut gradé de la Marine nationale qui mettra notamment en évidence les conséquences géopolitiques du conflit russo-ukrainien, en particulier sous les aspects des échanges commerciaux.

- Une première table ronde sur le thème de la sécurité alimentaire européenne avec les interventions de représentants de la DG Agri, du secteur de l'énergie, des engrais et des aliments du bétail. Il s'agira d'analyser les risques en matière d'approvisionnement, leurs conséquences sur les différentes filières, et les moyens mis en œuvre pour apporter des solutions.

- Une seconde table ronde qui réunira des représentants d'entreprises de différents secteurs d'activité des fédérations membres de FC2A pour présenter les difficultés auxquelles ils sont confrontés, les solutions d'adaptation mises en œuvre et leurs conséquences économiques. Y participeront notamment le sénateur de Côte-d'Or François Patriat. Le Plan de sobriété énergétique adopté au niveau national, les accords sur le marché européen de l'électricité, les réserves stratégiques de gaz seront évoquées au cours des différentes séquences, dans le but d'informer les participants, de partager les expériences et d'affirmer le caractère essentiel et prioritaire du commerce agricole et agroalimentaire pour assurer la sécurité alimentaire.

www.fc2a.org

Berty Robert

// EVÈNEMENT

L'avenir agricole de la Bourgogne-Franche-Comté c'est maintenant !

Un travail de réflexion sur le visage que pourrait avoir l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté va être lancé, le 28 novembre au Conseil régional, à Dijon. Plusieurs étapes sont prévues autour d'une volonté claire : rester concret.

Tenter d'imaginer le futur est toujours un exercice périlleux, tant il peut laisser penser qu'on ne sera ni sur des visions réalistes et pertinentes, ni sur des pistes donnant lieu à des applications concrètes. C'est consciente de ces écueils à éviter que la Chambre d'agriculture régionale de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) a décidé de lancer un travail de fond, en collaboration avec l'Institut Agro Dijon et Inrae, qui a vocation à devenir un outil utile, et pas un rapport obscur qui finira dans une armoire. Deux raisons à cela : ce travail, il résulte d'une sollicitation du Conseil régional qui a besoin d'une vision claire sur l'avenir, alors que la collectivité a placé l'agriculture parmi les secteurs prioritaires du développement régional, aux côtés de l'industrie automobile. La seconde raison, c'est la volonté de faire reposer cette réflexion sur des attentes exprimées par les agriculteurs qui seront sollicités par le biais d'un questionnaire envoyé dès le début de 2023.

Une démarche concentrée

« Imaginer demain - Agir maintenant. Ensemble vers 2040 : des territoires dynamiques, des agriculteurs épanouis », comme est intitulée cette démarche, se veut volontairement « ramassée » dans le temps, afin de ne pas se diluer et de ne pas laisser retomber un élan. L'objectif général est de définir la stratégie agricole de la Chambre régionale d'agriculture et de décliner un plan d'actions opérationnel pour la période 2023-2027 concernant les secteurs agricoles, forestier et agroalimentaire. La première étape sera le lancement de l'initiative, lundi 28 novembre, en salle des séances du Conseil régional de BFC, à Dijon. De 8 h 30 à 13 heures, cette demi-journée, dont l'animation sera confiée à Philippe Lefèbvre, journaliste à France Inter, permettra d'entendre plusieurs interventions. Marie-Guite Dufay, la présidente du Conseil régional, et Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture, interviendront sur le thème *« Gouverner c'est prévoir, et ne rien prévoir, c'est courir à sa perte »*. Plusieurs agriculteurs (du Doubs, du Jura, de Saône-et-Loire et de l'Yonne) confieront leurs inquiétudes et leurs espoirs dans des vidéos qui seront diffusées avant l'interview d'un premier grand témoin pour cet événement : l'ancien Commissaire européen à l'agriculture et au développement rural, de 2010 à 2014, le Roumain Dacian Ciolos. Il est aussi un des parrains du projet. La matinée se poursuivra avec une description de la philosophie du projet, de l'équipe qui va le mener, du calendrier selon lequel il va s'étaler, avec Anne Bronner, directrice de la Chambre d'agriculture de BFC et Cécile Detang-Dessendre, directrice scientifique adjointe à l'agriculture d'Inrae et l'un des deux experts mobilisés sur le projet, avec le professeur de sociologie de l'Institut Agro Dijon, Claude Compagnone.

Intervention de Julien Denormandie

On pourra, dans le prolongement de cette présentation, entendre l'intervention, par vidéo, du second parrain du projet, l'ancien ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation (2020-2022), Julien Denormandie. Il faut noter que le projet est aussi parrainé par Anne-Lucie Wack, directrice générale de l'Institut Agro et Christian Huygue, directeur scientifique agriculture à Inrae France. En fin de matinée, deux tables rondes éclaireront sur les grands enjeux poursuivis par le projet : leurs thématiques respectives, formulées sous forme de question, seront *« Des territoires dynamiques ? »* et *« Des agriculteurs épanouis ? »* Y participeront Jean-Philippe Bazot, président de Fibois BFC, Lionel Borey, président de la Fédération des coopératives de BFC, Jean-Luc Desbrosses, président de la Safer BFC, Dominique Bossong, président de la MSA Bourgogne, Maxime Chambelland, étudiant en CFPPA, Justine Grangeot, présidente des JA de Haute-Saône, Jacques Ducerf, président de la Fédération nationale du bois, Pierre Guez, président de Vitagora et de l'Ania en BFC, Thiébault Huber, président de la CAVB, Fabienne Martin, directrice de l'EPL de Besançon, et Jean-Yves Remillet, président du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Franck Robine, le nouveau préfet de Côte-d'Or et de région BFC clôturera cette matinée.

Berty Robert



La Région BFC place l'agriculture et l'agroalimentaire en tête de ses priorités économiques, avec l'industrie automobile. C'est l'un des points de départ du travail lancé ce 28 novembre à Dijon.



// CÉRÉALES

21 L'AGPB incite les exploitations céréalières à devenir plus agiles

Le Forum céréalier de Bourgogne-Franche-Comté s'est tenu près de Dijon le 15 novembre. Pour l'Association générale des producteurs de blé, dans un contexte durablement instable, il importe de savoir faire les bons choix rapidement et de repérer les bons outils à utiliser.



À la tribune de ce Forum régional céréalier (de gauche à droite) : Cédric Benoît, secrétaire général adjoint de l'AGPB, Philippe Heusèle, secrétaire général, Didier Lenoir, président de Dijon Céréales, et Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC.



Le Forum céréalier régional de l'AGPB se tenait dans les locaux de Dijon Céréales.

Un programme dense attendait les participants au Forum céréalier régional organisé le 15 novembre dans les locaux de la coopérative Dijon Céréales, à Longvic, près de Dijon. Ce rendez-vous annuel, organisé par l'Association générale des producteurs de blé (AGPB) avait dû annuler sa dernière édition en Bourgogne-Franche-Comté (BFC), au printemps dernier pour cause de Covid. Entre-temps, la conjoncture agricole et, en particulier, céréalière, a connu des bouleversements inédits, liés à la guerre en Ukraine. Philippe Heusèle, secrétaire général de l'AGPB et agriculteur en Seine-et-Marne, et Cédric Benoît, secrétaire général adjoint et exploitant du Loiret, étaient donc venus à la rencontre des agriculteurs de BFC afin de faire le point sur ce contexte fluctuant, en compagnie de Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC et de Didier Lenoir, son homologue pour Dijon Céréales. Eric Thirouin, président de l'AGPB, n'avait pas pu faire le déplacement.

Pas les deux pieds dans le même sabot

Pour Didier Lenoir, ce fut l'occasion de passer en revue les sujets du quotidien et ceux qui concernent l'avenir de la coopérative (nouvelles cultures, productions énergétiques, présence auprès du grand public…) Le projet Sécalia de méthanisation dans le nord Côte-d'Or, qui doit entrer en service fin 2023 et qui fédère 150 agriculteurs autour de la production de Cultures intermédiaires à vocations énergétiques (Cive) a été présenté aux représentants de l'AGPB. Didier Lenoir est aussi revenu sur les investissements en termes de recherche et développement accomplis au sein d'Alliance BFC (Dijon Céréales, Terre Comtoise, Bourgogne du Sud) et sur le dossier Profilait qui vise à lier production et transformation de protéines végétales locales à destination de l'alimentation animale. Un travail de fond effectué dans la région démontrant que les grandes cultures, ici, n'ont pas les deux pieds dans le même sabot. On était au diapason du thème retenu par l'AGPB pour cette réunion régionale : « Vers plus d'agilité de l'entreprise céréalière ». *« Face à la complexité des enjeux,* soulignait Philippe Heusèle, *on va avoir besoin de cette agilité. J'ai la conviction que les agriculteurs vont devoir allier les aides PAC des 1er et 2d pilier (MAE ZI) avec une bonne gestion des risques (épargne de précaution et assurance climatique) ».* Dans un contexte européen où le Green deal semble avoir plus de poids que les impératifs de production agricole, et où chaque État membre a dû définir son Plan stratégique national (PSN) dans le cadre de la PAC, il faut être présent sur tous les fronts, comme le soulignait Cédric Benoît : *« pour la première fois, les Zone intermédiaires (ZI) apparaissent dans la PAC. C'est une réponse certes insuffisante en termes de budget, mais on a quand même mis le pied dans la porte ».*

Atteindre les écorégimes

Sur la PAC subsistent néanmoins des points de vigilance autour de l'accès au écorégimes et des Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) en particulier la 7, sur le maintien des particularités topographiques, et la 8, sur les infrastructures agroécologiques et la période de taille des arbres et des haies, mesure sur laquelle l'AGPB a obtenu des résultats. *« Nous devons battre le fer en permanence sur ces questions »* soulignait Cédric Benoît, en répondant notamment à Fabrice Genin, (président de la FDSEA 21) qui insistait sur le fait de ne rien abdiquer par rapport au Green deal. Concernant les écorégimes, l'AGPB revendique d'avoir obtenu un accès à la voie diversité pour plus de trois quarts des exploitations. *« La certification,* précisait Philippe Heusèle, *est une voie possible. La CE 2 + offre la possibilité d'accéder au niveau standard de l'écorégime. Elle impose le respect d'une des quatre obligations du cahier des charges HVE et contrairement à cette norme, il y a une obligation de moyen, pas de résultats » .*

Le rappel a son importance car le cahier des charges CE2 + était un peu passé sous les radars, masqué par la rivalité HVE-Bio. L'autre grand sujet du moment, est la réforme de l'assurance Multirisques climatique, qui va entrer en vigueur en 2023. Même si le secteur des grandes cultures faisait plutôt figure de bon élève, avec 30 % des exploitations assurées, l'objectif du gouvernement est tout de même de doubler rapidement cette proportion. *« Cette réforme s'imposait,* poursuivait le secrétaire général de l'AGPB, *mais elle devait devenir plus accessible et mieux soutenue, surtout avec une sinistralité climatique annoncée à + 60 % d'ici 2050. L'AGPB a obtenu des arbitrages favorables, notamment le passage de l'enveloppe de l'État de 600 à 680 millions d'euros, avec une clause de revoyure fin 2023, pour faire un point sur le nouveau mécanisme ».*

Un système assurantiel plus incitatif, c'est aussi une garantie de pérennisation et de tenue dans le temps. Un argument porteur pour l'AGPB qui fêtera son centenaire en 2024…

Berty Robert

Zoom sur l'épargne de précaution

Pour Philippe Heusèle, secrétaire général de l'AGPB *« 2022 est typiquement l'année où l'épargne de précaution va présenter un maximum d'intérêt, pour anticiper la flambée des charges ».* Il rappelait au passage que, sur un an, sur l'azote, on était passé de 95 euros/t à 145 euros/t et qu'en deux ans, la flambée des charges est estimée à + 500 euros/ha. La crainte pour l'avenir, est celle du retour de l'effet ciseaux avec des charges toujours hautes mais des cours sur les marchés qui seraient en baisse. *« Il existe la Déduction pour épargne de précaution (DEP), un dispositif qui arrivait à son terme en 2023. L'AGPB a obtenu la prorogation de la DEP assouplie en 2019, jusqu'à 2025, ainsi que des seuils actualisés sur l'indice des coûts de production. L'AGPB porte aussi l'augmentation du plafond de DEP pour inciter à la contractualisation pluriannuelle entre cultivateurs et éleveurs ».*

// BETTERAVES

89 Après Tereos, Cristal Union revoit son prix à la hausse et Ouvré fils confirme sa bonne valorisation

Après l'annonce de Tereos concernant l'augmentation des prix de la betterave pour la campagne 2022-2023, c'est au tour de Cristal Union d'indiquer avoir revu ses prix à la hausse et d'Ouvré fils de confirmer sa bonne valorisation. Une satisfaction pour les betteraviers dans un contexte de fortes hausses des charges, de rendements très hétérogènes et de marchés porteurs.

Il y a quelques semaines, le groupe sucrier Tereos indiquait avoir fixé un prix de 40,04 €/t à 16° sur 100 % des betteraves livrées pour la campagne 2022-2023. Un prix auquel s'ajouteront des primes individuelles pour les coopérateurs (pour rappel, un premier acompte de 20,02 €/t sera versé le 30 novembre 2022, complété d'un second acompte le 31 mars 2023). Une belle revalorisation pour les betteraviers du groupe alors que la rémunération globale moyenne était de 29,90 €/t pour la campagne précédente.

Au moins 40 €/t à 16°

Récemment, suite aux demandes de la CGB, Cristal Union a également annoncé la hausse de la rémunération des betteraves et Ouvré fils a confirmé sa bonne valorisation. Pour Cristal Union, le prix moyen pour la récolte 2022 sera supérieur à 40 €/t à 16° (pulpes et primes comprises). Le premier acompte sera versé au 30 novembre sur la récolte 2022 d'un montant de 19 €/t à 16° sur les betteraves contractées (BCR, BCC et BCA, hors excédents).

Quant à Ouvré fils de Souppes-sur-Loing, c'est dans les colonnes de nos confrères du Betteravier français que Julien Ouvré, P.-D.G. de la sucrerie, a indiqué que *« le prix minimum garanti (pour 2022, ndlr) a été porté à 26 €/t à 16 hors pulpe, avec toujours un supplément de prix (en application de la règle définie de partage de prix en fonction des ventes de sucre de la sucrerie, ndlr) et une prime « surface » de 1,50 €/t. Le prix final sera très supérieur à 40 €/t à 16° hors pulpe ».* À noter aussi que le prix des betteraves soleil (excédents) est passé de 20 €/t (hors pulpe) en 2021 à 40 €/t en 2022.

Christopher Levé

ÉLEVAGE

// ATTAQUES DE LOUP

58 Le haut de l'iceberg

Suite aux dernières attaques sur troupeaux pour lesquelles la responsabilité du loup n'est pas écartée, un éleveur partage son expérience, ses peurs et ses angoisses pour l'avenir.

« Quand cela nous arrive, on se sent seul, démuni, abandonné » souligne Gricha Lohmann, 33 ans, installé en début d'année et ayant subi une attaque début août. Après l'enthousiasme de l'installation, Gricha a eu droit à une année particulière : *« nous avons eu les orages, le manque d'eau… mais, lorsque l'on se lance dans cette profession, on sait que la plus grande inconnue est le climat. De ce fait, on est prêts à s'adapter. Même si tout cela porte un petit coup au moral, on se relève toujours et on repart de plus belle. Mais, trouver ses animaux dévorés, et proches de la maison qui plus est, on s'en remet difficilement, voie pas du tout »*.



Photo Gricha Lohmann

Une brebis (tuée dans la nuit du 16 au 17 août) retrouvée entre les bâtiments de Gricha, à environ 10 m de sa maison d'habitation.

Coup de massue

Le 16 août, Gricha sort son troupeau derrière ses bâtiments : *« je les avais à l'œil car certaines agnelles étaient jeunes »*. Vers 13 h 30, Gricha s'absente et revient vers 17 heures pour rentrer la troupe d'agnelles. *« En rentrant, j'en trouve une sur le dos. De loin, j'ai pensé qu'elle s'était fait mal, mais rien de grave. De près, elle était dévorée. Sans perdre mon calme, je fais le tour de mes prés, et je constate que mes agnelles, d'habitude toutes regroupées, sont en lots disparates et complètement affolées. À environ 180 m de la première dépouille, j'en trouve une autre, là encore déchiquetée – il n'y a pas d'autre mot. Un peu plus loin, une troisième était également en mauvais état, et j'ai dû la faire euthanasier »*. Après ces trouvailles macabres, Gricha suit la procédure en cas d'attaque supposée de loup par un éleveur (voir TDB n° 1684 p. 9). *« La gendarmerie est arrivée le soir même et l'OFB devait passer le lendemain pour faire ses constatations »*. Ce soir-là, il pleut des trombes d'eau, Gricha couvre les cadavres afin que les scènes ne soient pas altérées pour permettre à l'OFB de faire ses relevés. Mais sa soirée n'est pas terminée : *« Comme je ne savais pas s'il s'agissait d'un loup ou d'un chien, j'ai rentré les agnelles. Les brebis étaient, elles, dans une autre parcelle plus loin, je les ai donc laissées dehors. Après le départ des gendarmes, je suis allé les contrôler – vers 10 heures du soir - elles allaient bien. Ne pouvant dormir, je me suis relevé, vers 3 h 30 pour les recontrôler. Là encore, tout allait bien. À 6 h 30, j'y retourne… j'en trouve une première saignée, puis une deuxième, une troisième, une quatrième… je me suis dit que ça ne s'arrêterait pas! »*. Au total, dans la nuit du 16 au 17 août, 7 brebis sont mortes. *« À chaque fois, j'ai vu le même mode opératoire : une morsure à la patte et une au cou, rien de plus »*.

Suffisants ?

Outre le plan de reproduction de Gricha qui est désormais complètement faussé à cause de ces pertes, et donc un manque à gagner non négligeable, il martèle : *« oui, nous avons des « aides » financières mais cela ne remplace pas les animaux, le travail passé auprès d'eux et surtout cela ne retire pas le traumatisme que l'on a en trouvant son troupeau dans cet état. De plus, j'ai dû enfermer mes animaux dans les bâtiments après – par peur d'une troisième attaque – je n'ai pas fait ce métier pour voir mon troupeau comme ça. De plus, après le passage de l'OFB, et la gendarmerie, on est seuls. Comme éleveur, nous n'avons pas de retour sur notre dossier. Personne ne nous tient au courant ou nous explique précisément ce qui s'est passé, j'ai d'ailleurs demandé à voir mon dossier auprès de l'OFB et de la préfecture, mais je n'ai eu aucun retour. Certes le Parc m'a contacté le lendemain de l'attaque, mais cela ne résout rien, car on est seul à tenter, encore une fois, de trouver des solutions pour pallier le manque. Aujourd'hui, dans les discours des pouvoirs publics, on nous demande de produire local, en respectant le bien-être des animaux… mais, il est où le respect de notre métier et de nos cheptels ? On nous propose des clôtures électriques, des chiens de troupeaux, mais on voit bien, dans les autres départements, que cela n'est pas totalement efficace pour la défense. Et pire, cela peut nous attirer des problèmes, notamment avec les chiens de protection qui peuvent, en faisant ce pour quoi ils sont dressés, faire des bavures (piétons et animaux de compagnie). Les réponses de l'État face à cette situation ne sont pas adaptées pour les éleveurs ou leurs cheptels. Foncièrement, je ne suis pas contre le loup, car c'est un animal qui a été réintroduit pour des raisons que je peux comprendre, mais, si rien ne change, je pense que l'on signe l'arrêt de mort de l'élevage dans certains territoires Français – Morvan compris – car, qu'on se le dise, ce sera soit le loup soit nous si aucune solution plus adaptée n'est trouvée. Et si nous disparaissons, où l'État ira-t-il trouver ses produits locaux pour fournir ses cantines ? »*. Depuis, d'autres attaques pour lesquelles la responsabilité du loup n'est pas exclue, ont eu lieu dans la Nièvre.

Chloé Monget

Dans un souci de précision, les points de vue, sur ce sujet, du Parc du Morvan, de la Préfecture et de la Chambre d'agriculture de la Nièvre seront abordés dans un prochain article.

// RACE BRUNE

21 Tout le monde d'accord

Des juges européens de la race Brune avaient rendez-vous les 8 et 9 novembre pour une session d'harmonisation.

C'est une rencontre qui se déroule tous les ans, à chaque fois dans un pays différent. *« Du moins, quand le covid est absent »*, fait remarquer Olivier Bulot, directeur de Brune Génétique Services. Cette session d'harmonisation des juges européens, programmée en France, a enfin pu se tenir après deux reports consécutifs en 2020 et 2021. La première journée organisée à La Barotte était dédiée au pointage. *« L'objectif était d'harmoniser la manière de pointer la vache brune en Europe. Certes, nous avons tous la même liste de critères à évaluer, mais il fallait vérifier que les mêmes notes étaient bien adressées à un animal donné »*, souligne Olivier Bulot. Le lendemain, un jugement de 22 Brunes s'est déroulé à Montmoyen, au sein du Gaec Changarnier. Un concours avec 17 vaches et 5 génisses était simulé, comme l'explique le directeur de BGS : *« nous avions quatre sections, comme sur un événement officiel. Les 24 juges présents ont tous établi leurs classements. Les résultats ont été mis en commun, pour un débriefing. Cela nous a permis de finaliser la position européenne sur la vache Brune. Si demain, nous avons ces mêmes animaux sur un concours, le classement devra être le même qu'aujourd'hui. Cette session d'harmonisation nous donne aussi et surtout une direction à prendre en Europe, pour déterminer le modèle de vaches que nous voulons mettre en avant »*. À ce titre, les vaches de grande taille seront de moins en moins recherchées à l'avenir : *« nous ciblons plutôt des animaux équilibrés, pour obtenir une meilleure longévité et une meilleure productivité tout au long de leur carrière. Un animal hors sujet au niveau de la taille pourra être déclassé en concours »*, apprend Olivier Bulot.



Les participants se sont rendus au lycée La Barotte à Châtillon-sur-Seine puis au Gaec Changarnier, à Montmoyen.

Quatre Côte-d'oriens

Des juges de huit pays étaient de la partie : Italie, Suisse, Autriche, Allemagne, Slovénie, Espagne, Royaume-Uni et bien sûr France. Quatre éleveurs de Côte-d'Or figuraient dans le groupe avec Émeric Loosli (Chazeuil), Sébastien Petitjean (Pothières), Alain Terrillon (Griselles) et Mickaël Clerget (Courcelles-Frémoy). *« La dernière session d'harmonisation s'était tenue en Slovénie en 2019 »*, rappelle le dernier éleveur cité, *« en France, la Lozère l'avait accueillie en 2014. Et quelques années plus tôt, elle s'était déroulée dans mon ancienne ferme, à quelques pas du Gaec Changarnier, déjà ici, à Montmoyen »*. Mickaël Clerget, qui préside le syndicat départemental de la race Brune, souligne l'importance de ce rendez-vous : *« il nous permet d'être sur la même longueur d'onde. Il nous appartient, ensuite, de transmettre le message sur nos territoires respectifs. Oui, le plus grand changement de cap concerne les vaches de grande taille. Elles ont été recherchées un temps, surtout chez nous. Mais aujourd'hui, avec les coûts d'élevage tellement importants, nous devons rentabiliser au mieux sur du long terme. Le critère longévité devient d'autant plus important. Une grande vache présente plus de risques d'avoir un accident qu'une vache passe-partout. La qualité des membres et celle des mamelles restent des critères toujours très importants, il faut dans le même temps beaucoup de puissance, qui est souvent synonyme de bon vieillissement »*. L'ensemble des participants à cette session ont remercié les deux structures qui les ont accueillies, à savoir La Barotte et le Gaec Changarnier, sans oublier leur mise à disposition de superbes animaux pour le bon déroulé de cette harmonisation.

AG

ÉLEVAGE

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

21

Profitons de l'instant présent

Le concours HBC de Semur-en-Auxois s'est tenu les 16 et 17 novembre avec de superbes animaux, une très bonne ambiance et des échanges relayant une conjoncture favorable. Les incertitudes concernant l'avenir ont été mises de côté l'espace de deux journées !

Un très beau concours charolais s'est déroulé la semaine dernière à Semur. En plus d'une fréquentation au top (175 animaux en lice et de nombreux visiteurs), une très belle ambiance régnait sous le hall de l'agriculture semurois. Cerise sur le gâteau : une certaine sérénité était même palpable chez les éleveurs. *« Il y a du mieux dans le marché de la viande, qui englobe notre partie reproducteurs. De ce fait, nous sommes un peu moins inquiets que d'accoutumée pour nos trésoreries, cela se ressent dans le moral des troupes »*, confie Jean-Luc Baudot, président du comité d'agriculture. L'éleveur de Pont-et-Massène invite plus que jamais à *« profiter de l'instant présent »* et ce, malgré le niveau des charges qui demeure très inquiétant : *« nous ne savons pas comment cela va évoluer. Dans la conjoncture actuelle, il est d'ailleurs impossible de prédire quoi que ce soit. Même les plus grands économistes n'avaient pas vu venir la flambée des prix des céréales. Alors profitons de cette période, nettement plus favorable que les précédentes »*. Jean-Luc Baudot était d'autant plus satisfait devant le nouveau succès du concours : *« nous avions de très beaux animaux, notamment dans les taureaux adultes. Nous réalisons vingt ventes, c'est une autre satisfaction. Je suis un président heureux car les éleveurs étaient tous très enthousiastes et ravis de l'organisation. Un grand merci, une fois encore, à toutes les personnes et à tous les organismes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réussite de cette 62e édition »*.

AG



Le Gaec des Granges de Vesvres décroche le grand prix d'honneur mâle adulte avec Oracle.



François Lucand (Molphey) et Ravissante, grand prix d'honneur femelle adulte.



Le prix d'honneur mâle junior pour Rafaello, appartenant à l'EARL de Beaumont (Alligny-en-Morvan) et l'EARL Guenot Nicolas (Allerey).



Le Gaec Cadoux réalise le doublé dans le prix d'honneur jeune mâle, catégorie grand raceur. L'élevage de Saint-André-en-Terre-Plaine (89) repart également avec le super prix d'ensemble.

// VOIR +

Retrouvez la totalité de nos photos du concours sur notre site web: https://www.agribourgogne.fr/articles/21/11/2022/Profitons-de-l-instant-present-89483/



Le Gaec Lechenault Frères (Saint-Thibault), prix d'honneur jeune mâle dans la catégorie bien naître avec Trenet.

Le palmarès

Prix spéciaux. Prix d'honneur mâle junior : EARL de Beaumont et EARL Guenot Nicolas, prix d'honneur mâle adulte : Gaec des Granges de Vesvres, grand prix d'honneur mâle adulte : Gaec des Granges de Vesvres, prix d'honneur femelle junior : François Lucand, prix d'honneur femelle adulte : Gaec Froidurot, grand prix d'honneur femelle adulte : François Lucand, prix d'honneur jeune mâle catégorie grand raceur : 1) et 2) Gaec Cadoux Père et fils, prix de la ville de Semur-en-Auxois : Gaec Froidurot, prix d'honneur jeune mâle catégorie bien naitre : Gaec Lechenault Frères, prix d'honneur jeunes femelles : Gaec Froidurot, super prix d'ensemble jeunes mâles : Gaec Cadoux, prix d'ensemble jeunes mâles faibles effectifs : 1) EARL Virely, 2) Gaec Saint-Roch, 3) François Lucand, prix d'ensemble jeunes mâles forts effectifs : 1) Gaec Cadoux, 2) Gaec Froidurot, 3) Gaec Baulot Yannick et Xavier, prix d'ensemble jeunes femelles : 1) Gaec de la Fontaine, prix de famille par le père : 1) Gaec de Saint Roch, 2) François Lucand, prix Ajec : Gaec Froidurot, prix Bourgogne jeune mâle : EARL Virely, prix Bourgogne femelle adulte : Gaec Froidurot, prix Bourgogne jeune femelle : Gaec Froidurot, prix Bourgogne mâle adulte : Gaec Baudot Élevage.

Premiers prix Veaux mâles. Section 1 (automne) : SCEA Riotte-Schrapfer, section 2 (grand raceur) : 1,1) Gaec de la Fontaine, 1,2) EARL Virely, section 3 (grand raceur) : 1,1) Gaec Cadoux, 1,2) Gaec Froidurot, section 4 (grand raceur) : 1,1) Gaec Lechenault Frères, 1,2) Gaec Froidurot, section 5 (grand raceur) : 1,1) Gaec de Saint-Roch, 1,2) Gaec Cadoux, section 6 (grand raceur) : 1,1) Gaec de Saint-Roch, 1,2) Gaec Cadoux, section 7 (grand raceur) : 1,1) Gaec de Saint-Roch, 1,2) Gaec Cadoux, section 8 (grand raceur) : 1,1) Gaec Froidurot, 1,2) Gaec de Saint-Roch, section 9 (grand raceur) : 1,1) Gaec Froidurot, 1,2) Gaec Menetrier-Parizot, section 10 (bien naitre) : 1,1) EARL Virely, 1,2) Gaec Lechenault Frères, section 11 (bien naitre) : 1,1) Gaec Lechenault Frères, 1,2) François Lucand, section 12 (bien naitre) : 1,1) Gaec Lechenault, 1,2) Gaec Renon, section 13 (trophée viande) : 1) François Lucand, section 14 (trophée viande) : 1) SCEA Tursin Sébastien. Veaux femelles. Section 1 : Denis Corneloup, section 2 : Gaec Froidurot, section 3 : Gaec de la Fontaine. Femelles de 18 mois : Gaec Froidurot. Femelles de 30 mois : François Lucand. Femelles adultes : Gaec Froidurot. Mâles de 18 mois. Section 1 : François Lucand, section 2 : Gaec Baulot Yannick et Xavier, section 3 : Gaec Baudot Élevage. Mâles de 30 mois : EARL de Beaumont. Mâles adultes. Section 1 : Gaec Baudot Élevage, section 2 : Gaec des Granges de Vesvres, section 3 : SCEA Riotte Schrapfer.

Triplé des Barottins !



La finale départementale de jugement de bétail en catégorie charolaise se tenait comme tous les ans à Semur-en-Auxois. Trente-cinq jeunes étaient de la partie (20 du lycée La Barotte et 15 de la MFR Auxois sud Morvan). L'établissement de Châtillon-sur-Seine classe trois de ses étudiants sur le podium. Julie Hamon (Terminale CGEA, Riel-les-Eaux) décroche la victoire, suivie de Carla Denaux-Lereuil (Première CGEA, Sennecey-lès-Dijon) et Mathieu Bacquaert (Terminale CGEA, Gevrolles). Ces trois Barottins ont obtenu les meilleures notes de l'épreuve en étant les plus proches du pointage préalablement réalisé par Alexandra Bailly, de Bovins Croissance, sur deux veaux mâles inscrits au concours HBC. Julie Hamon signe sa deuxième victoire en quelques jours avec son succès en catégorie Prim'Holstein lors de la première finale départementale qui s'est tenue à la Ferme Côte-d'Or à Dijon. La jeune fille de 17 ans, qualifiée pour Paris, décide de concourir en Prim'Holstein, ce qui qualifie Carla Denaux-Lereuil pour la finale charolaise. Julie Hamon n'en est décidément pas à ses premiers coups d'essai : cette habitante de Riel-les-Eaux avait déjà remporté une finale départementale l'an passé, en Blonde d'Aquitaine, avant de signer une huitième place nationale au dernier Salon de l'agriculture. Bravo Mademoiselle !

// FÊTE DE L'ÉLEVAGE À CERCY-LA-TOUR

« On a battu des records »

Le 5 novembre avait lieu la traditionnelle Fête de l'élevage à Cercy-la-Tour. Cette édition, alliée à l'Année de la gastronomie, est plus qu'une réussite pour les organisateurs.

Frédéric Renaud, président du comité des foires de Cercy-la-Tour, le dit sans détour : *« On a battu des records pour cette édition de la Fête de l'élevage à Cercy-la-Tour »*. Organisée le 5 novembre dernier, elle a rassemblé près de 4 000 visiteurs, 215 animaux et 103 élevages différents.



Photo : Frédéric Renaud

Près de 4 000 visiteurs ont fait le déplacement pour l'événement à Cercy-la-Tour.

Succès

Pour comprendre cet engouement, Frédéric Renaud explique que : *« cette année, nous ne nous sommes pas reposés sur nos lauriers et nous avons fait en sorte de proposer de nombreuses animations en parallèle du concours. De plus, notre événement était allié à l'année de la gastronomie, en partenariat avec la Chambre du Commerce et d'industrie (CCI), ce qui a permis la participation du chef étoilé Jacques Barnachon pour la confection de l'entrée du repas proposé le midi. Le lien entre l'élevage et la gastronomie n'est plus à expliquer, et la qualité de l'un ne va pas sans l'autre. Nous avons un savoir-faire français dans ces deux domaines qui est reconnu internationalement, il faut être fiers de ces fleurons ! Nous sommes donc allés de la génétique à l'assiette pour cette édition mémorable ! »*.

Toujours apprécié

Du côté des éleveurs présents, la rencontre est incontournable comme le précise Nicolas Cyprès (Montigny-sur-Canne, venu avec 3 mâles et une femelle) : *« je viens depuis le début car c'est une véritable vitrine pour notre travail. En 10 ans, la fête de l'élevage a pris en notoriété et en qualité ; parfait pour les échanges commerciaux qui attirent des acheteurs étrangers notamment. Outre cela, l'ouverture au public est appréciable car l'on peut expliquer nos pratiques réelles ; primordial pour l'entente locale. Enfin, je tiens à rappeler que les organisateurs et les bénévoles ne sont pas tous éleveurs. Cette diversité permet d'ouvrir les horizons pour toujours proposer des nouveautés. Sans eux, rien ne serait possible, donc merci ! »*. De son côté, Simon Langillier (Saint-Berain-sous-Sanvignes – 71 – venu avec 5 mâles) détaille : *« c'est la deuxième année que nous sommes présents, ayant réalisé de bonnes ventes l'an passé grâce notamment au concours mais aussi à la vente de Simon Genetic. Pour cette année, nous avons fait le choix de revenir avec 5 veaux mâles à vendre. Cette journée est un succès avec une très bonne ambiance essentiellement due au travail des personnes qui organisent cet événement et également à l'équipe de Simon Perrot qui attire des éleveurs de toute la France et en dehors de nos frontières. La présence du grand public est essentielle pour faire reconnaître et perdurer notre travail. En résumé : plus d'éleveurs, plus d'animaux, plus de paysages et j'en passe… »*.

L'international

Pour le concours, deux éleveurs français Guy Collinet de l'Allier et Denis Berland de Saône-et-Loire ont jugé les animaux, ainsi qu'un éleveur écossais, Andrew Hornall ; une première pour le concours (un juge Espagnol avait officié l'an passé) et pour lui. *« C'est un honneur de venir départager les éleveurs dans un des berceaux du Charolais. Je trouve que la qualité est fantastique et que l'on retrouve ce qui se fait le mieux. J'apprécie particulièrement de voir la diversité de caractère proposée, car même si on est sur la même race, il y a des différences pour chaque élevage qui répond parfaitement aux demandes des divers clients ; c'est impressionnant. Pour moi, un Charolais doit avoir un fort potentiel, avoir une tête dans les standards de la race et de bons aplombs ; il doit, en somme, promettre de belles performances une fois adultes, car je rappelle que nous jugeons des veaux »*. Pour la barrière de la langue, Andrew conclut : *« on se comprend sans problème car nous parlons le même langage, celui de l'élevage. Et, c'est là une des nombreuses beautés de ce métier »*.

Chloé Monget

Le palmarès

Prix d'honneur Mâles inscrits : 1er Tennesse, Gaec Lacour ; 2e. Trophée, Buteau Benoit ; 3e Ton Idéal, Gaec Goujat.
Prix d'honneur veaux automne inscrits : Soliste, EARL Lordey.
Prix d'honneur mâles non inscrits : 1er. Tamarin, EARL de Lucy ; 2e Toudou, Gaec Montcharmont.
Prix de Championnat Femelles Senior : 1er Suzy, Gaec Chaize ; 2e Reine, Détronchet Emmanuel.
Prix de Championnat femelles Junion : Solution, EARL Lordey.
Grand Prix de Championnat femelles : Suzy, Gaec Chaize.
Prix de Championnat mâles 18 mois et Grand Prix de Championnat Mâles : Sacrécoeur, SCEA Lucotte
Trophée sans corne : Tonus, Gaec Goujat.
Trophée Viande : Toutvabien, Gaec de l'élevage Terreau.
Trophée AJEC : Trapon, Gaec Deboux.
Prix de la ville de Cercy-la-Tour : Tapaloeil, Beauzon Nicolas.

Les gagnants

Durant la journée, des jeux étaient organisés pour permettre aux visiteurs de remporter des lots. Ainsi, Frédéric Renaud précise : *« Personne n'avait trouvé le tiercé dans l'ordre et seules 8 personnes (Frédéric Morin, Lucie Rameau, Chantal Michel, Jacques Cyprès, Christian Désire, Robert Blandin et Antoine Guillemet) avaient trouvé deux animaux du tiercé Charolais (dans l'ordre) et c'est Louise Blandin qui a été tirée au sort, elle gagne un week-end gastronomique à l'étang du Moulin chez Jacques Barnachon ! Les 7 autres se verront remettre un livre « Passion by Jacques Barnachon ». Quant à la tombola du terroir, il y a eu 40,135 kg de viande dégustée, seules deux personnes se sont approchées au plus près avec une estimation à 40 kg. Jules Spirkel a été tiré au sort, et il gagne, lui aussi, un week-end gastronomique ! »*.
Lors de l'événement, Terres de Bourgogne a aussi fait son tirage au sort pour permettre aux participants de gagner une polaire. Les gagnants sont : Harvey Marie-Claire (Luzy) et Louvrier Nicolas (Ouroux-en-Morvan).



Andrew Hornall est éleveur à Falleninch dans la commune de Stirling (au nord de Glasgow) en Écosse. Pour en savoir plus sur son activité : https://www.falleninchfarm.co.uk/



Nicolas Cyprès est un habitué de l'événement et fait partie de l'équipe d'organisation.



Simon Langillier (à droite) et son frère Damien étaient présents pour la seconde année à la Fête de l'élevage.

// MATÉRIELS DE TRAITE

Comment les constructeurs préservent

Afin de réduire au maximum les risques de mammite et de contamination du lait, les robots de traite bénéficient de cycles de nettoyage et désinfection. Ils disposent également de diverses solutions pour le nettoyage et le trempage des trayons.

Utilisé 24/24 h et 7/7 j, le robot de traite impose une approche très rigoureuse du nettoyage et de la désinfection de tous les composants de l'installation en contact avec le lait ou la mamelle des vaches. Outre l'entretien journalier de l'extérieur du robot réalisé par l'éleveur, la gestion de l'automate organise un processus de nettoyage régulier des différentes pièces. Chaque constructeur a sa propre méthode adaptée à la conception de son robot. Dans la majorité des cas, un lavage principal de toute l'installation est réalisé deux à trois fois par jour. Il se décompose en trois étapes : premier rinçage à l'eau froide (Lely et Fullwood-Joz) ou prélavage à basse température (GEA), lavage à haute température avec une eau à 70-80 degrés (GEA) ou 95 degrés (Lely et Fullwood-Joz) additionnée d'un agent alcalin ou acide et un rinçage à l'eau froide. Ce lavage dure généralement entre 20 et 25 minutes. L'efficacité du nettoyage peut être contrôlée par le robot. Lely utilise par exemple le capteur MQC-2 incorporé dans le bras de l'Astronaut pour mesurer la conductivité de la solution de nettoyage indiquant la présence de lessive et la température. Quant à DeLaval, son robot VMS ajuste automatiquement le temps de circulation en fonction de la température de l'eau.

En dehors de ces lavages approfondis, des nettoyages ou rinçages intermédiaires peuvent être programmés, notamment après le passage d'une vache, dont le lait est séparé ou après un certain temps d'inutilisation du robot.

Désinfections des manchons à l'acide ou à la vapeur

Entre chaque vache, les constructeurs nettoient les manchons selon différentes méthodes. Chez DeLaval, GEA et Fullwood-Joz, une désinfection à l'acide peracétique est combinée à deux phases de rinçage. Lely propose soit un nettoyage simple à l'eau froide ou tiède, soit une action à la vapeur (170 degrés) baptisée Lely Pura, qui a l'avantage d'offrir une désinfection très efficace, tout en faisant l'impasse sur un produit chimique.

Second pan de l'hygiène de traite, le nettoyage et la désinfection des trayons avant la traite est réalisé selon trois méthodes : des brosses rotatives (Lely et Fullwood-Joz), un gobelet préparateur séparé des gobelets trayeurs (DeLaval, Boumatic et SAC) et une intégration du lavage dans les gobelets trayeurs (GEA).

Brosses rotatives ou gobelet de préparation

Les brosses rotatives utilisées par Lely et Fullwood-Joz se démarquent par leur action mécanique. Elles nettoient chaque trayon un à un et le dessous de la mamelle, tout en stimulant le réflexe de sécrétion du lait. La durée d'action des brosses peut être paramétrée en fonction de chaque vache. Après leur travail, le bras de nettoyage s'escamote pour laisser place au branchement des manchons. Les brosses sont alors nettoyées par pulvérisation d'une solution désinfectante (acide peracétique), puis essorées par rotation centrifuge. Les deux constructeurs mettent en avant la rapidité d'action de leur système et le moindre risque de contamination croisée.

Chez DeLaval, Boumatic et SAC, la préparation des trayons est assurée par un gobelet dédié à cette tâche. Le constructeur suédois utilise un gobelet transparent qui lave, stimule et sèche les trayons. Le lavage s'effectue avec



Les brosses rotatives sont utilisées par Lely et Fullwood-Joz pour nettoyer les trayons.



GEA se démarque avec son faisceau trayeur qui enchaine le nettoyage, la traite et le trempage sans être décroché.

GEA

Toujours à la recherche d'une meilleure solution !

JCB AGRI



DEPUSSAY MANUTENTION AGRI

Votre concessionnaire JCB AGRI sur toute la Nièvre

Votre interlocuteur :
Arnaud VAGNE 06 18 55 57 22
58110 ALLUY 03 86 79 41 16
58000 ST-ELOI 03 86 61 24 78
58220 PERROY 03 86 39 30 64
58170 LUZY

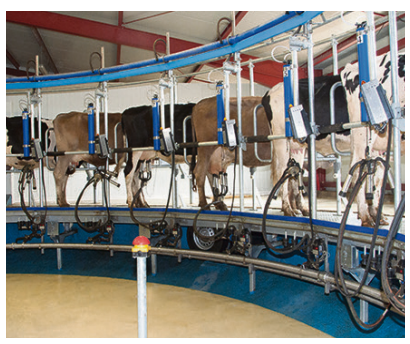
EXPERT ROBOTIQUE

CHAPUIS FRÈRES

Votre spécialiste de la traite sur les secteurs Côte d'Or, Yonne et Aube



Robot VMS 310



Roto



Salle de traite

21450 Saint Marc/Seine - 03 80 93 22 28
Alexis Chapuis - 07 78 87 26 57
www.chapuis-freres.fr

DeLaval

l'hygiène de leur robot ?



de l'eau tiède et de l'air injectés tout autour du trayon, créant une turbulence utile au nettoyage, mais aussi à la stimulation. L'eau peut aussi être associée à un savon. La durée de préparation (3,5 à 7,5 secondes par trayon) est ajustable selon les vaches. Les trayons sont séchés avec de l'air tiède et le premier jet est tiré avec du vide juste avant de retirer le gobelet. Après préparation des quatre trayons, le gobelet est rincé à l'eau et peut être désinfecté au peroxyde d'hydrogène ou à la vapeur.



DeLaval

DeLaval fait appel comme Boumatic et Sac, à un gobelet dédié au nettoyage.

Le gobelet du robot Gemini de Boumatic lave le trayon avec de l'eau, éventuellement additionnée d'un produit désinfectant, puis le sèche avec de l'air comprimé. Les premiers jets sont éliminés par pulsations, comme dans une traite classique. Le gobelet est ensuite ramené sur son support où il est rincé et désinfecté avec un produit ou à la vapeur.

Un faisceau trayeur qui prépare et trempe

Avec son faisceau trayeur In-Liner Everything GEA fait exception en intégrant la préparation des trayons dans les gobelets trayeurs. Lorsque ceux-ci sont branchés, plusieurs phases se succèdent pour nettoyer et stimuler les trayons (durée réglable selon les vaches et les contraintes d'hygiène). L'eau et l'air sont injectés en alternance, avec la possibilité de réaliser un pré-trempage à l'aide d'une solution désinfectante. Les premiers jets sont ensuite tirés, puis le trayon est séché. Le robot GEA est équipé de deux chambres de réception, l'une pour les eaux de lavage, premiers jets et mauvais laits, l'autre pour la traite. Une électrovanne assure le routage vers l'une ou l'autre. Après lavage, la première chambre de réception se vide et peut éventuellement recevoir du lait contaminé ou du colostrum. Quand la traite est terminée, le circuit est redirigé vers cette même chambre pour recueillir les résidus du trempage effectué par pulvérisation à l'intérieur du manchon. Du lavage jusqu'au trempage, chaque trayon est traité séparément, ce qui limite le risque de contaminations croisées. La griffe est ensuite désinfectée sur son plateau de lavage. Ces deux circuits du lait permettent de limiter les lavages courts, le circuit étant désinfecté jusqu'au bloc vanne à chaque lavage de la griffe.

Michel Portier

Un Post-trempage par aspersion sauf pour GEA



DeLaval

Le trempage est assuré par pulvérisation sur tous les robots sauf celui de GEA.

À l'exception de GEA, tous les constructeurs utilisent une buse sur le bras de leur robot qui vient pulvériser une solution de trempage sur chaque trayon après la traite. Boumatic donne la possibilité d'utiliser une pulvérisation depuis le sol, moins précise, mais qui fait gagner du temps avec ses robots à deux box. Chez GEA, le trempage est effectué dans le gobelet à partir de la même buse qui envoie l'eau et l'air pour le lavage. La solution de trempage est appliquée par le haut du manchon et un jet d'air pousse la solution de trempage jusqu'au bas du trayon.

// NOUVEAUTÉS

DeLaval Un nouveau concept pour la traite robotisée



DeLaval

Dans un contexte d'agrandissement des élevages associé à de la pénurie de main-d'œuvre, l'organisation de la traite en système conventionnel (roto…) peut devenir très compliquée, voire incompatible avec de bonnes performances économiques et conditions de travail. D'où l'idée de la société de lancer le concept *« VMS Batch milking »*.

Dédié aux grands troupeaux (plus de 250 vaches), il consiste à traire les vaches par lots à heures fixes avec des robots de traite VMS. Le concept s'appuie sur un mix entre la traite conventionnelle et robotisée. Les robots sont installés en parallèle dans une zone du bâtiment dédiée à la traite. *« Avec ce concept, les grands troupeaux peuvent profiter des avantages du robot de traite avec des changements et un impact mineurs sur la gestion quotidienne »*.

Cité comme exemple, l'élevage de Renato Aceto, dans le sud de l'Italie, utilise le VMS Batch milking depuis quelques mois pour traire 240 vaches et bientôt 480 vaches. Le troupeau est scindé en lots de 60 vaches. Elles sont traites trois fois par jour par huit robots VMS. Chaque session dure 45 à 50 minutes. Un seul employé suit le bon déroulement de la traite tout en gérant d'autres tâches (nettoyage des logettes…). Un couloir de retour d'une largeur de 1,80 à 2 mètres permet d'assurer une bonne circulation des vaches en sortie de traite. Moins de main-d'œuvre, meilleure efficacité du travail, simplicité, amélioration du bien-être des vaches, réduction des coûts d'installation… sont parmi les nombreux avantages de ce concept cités par DeLaval.

Sac Le robot Gemini aux couleurs du Danois

Suite au rachat de Sac par l'américain Boumatic, Sac propose le robot de traite Gemini à ses couleurs. Proposé en version simple ou double box, cet automate "*powered by Sac*" reprend les caractéristiques de son jumeau américain : traite par l'arrière, caméra 3D, nettoyage des trayons, stimulation, prétraite, conception ouverte… Il se combine au système de surveillance de l'activité du troupeau (chaleur, rumination, alimentation, repos) Sac Unitrack.

Cette nouvelle déclinaison du robot Gemini a signé la cessation des ventes du robot Futureline Elite, dont la maintenance et le SAV continueront à être assurés.



Sac

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL
F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie



// NOUVEAUTÉS

Lely L'Astronaut A5 évolue

Lely Horizon est le logiciel de gestion du cheptel qui informe l'éleveur sur l'état de ses vaches : activité, ingestion, rumination, chaleur et stress pré-vêlage. Ces informations sont transmises par les colliers Qwes HR LDn, qui désormais, envoie un signal « Alerte batterie faible » au logiciel. Cette alerte permet à l'éleveur de changer le collier avant épuisement total de la batterie.

Le logiciel évolue également quant à la détection du moment optimal pour l'insémination. L'algorithme qui calcule ce moment à partir de l'activité, de la rumination et de la production, a été modifié pour définir le moment idéal à partir de la première détection chaleur. La fiabilité est ainsi portée à 95 %.

Un nouveau compteur cellulaire MQC-C2 équipe les robots depuis cette année. Des changements techniques apportent davantage de facilités d'entretien et de robustesse. L'accessibilité des pièces a aussi été revue pour faciliter la maintenance par les techniciens.



Lely



// TECHNIQUE

Le vêlage préco

Un essai au long cours sur la ferme expérimentale de les conditions de réussite d'une stratégie de vêlage p dégrade ni la performance, ni la santé des femelles et

Le suivi des génisses de la ferme expérimentale des Trinottières, située près d'Angers (Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire) montre que celles vêlant à 24 mois ingèrent moins de rations totales (-1,1 kg de MS/j) et produisent 300 kg de lait en moins au cours de leur première lactation que les génisses vêlant à 33 mois. Celles vêlant tardivement (33 mois), parce que nées en décembre-janvier et devant vêler en septembre-octobre, sont élevées pendant 7,5 mois de plus et font en moyenne 2,6 lactations ; elles produisent en moyenne 10,6 kg de lait par jour de vie totale (élevage et production). Les génisses vêlant précocement font 2,8 lactations et produisent 12,6 kg de lait par jour de vie. Seul le poids de carcasse des vaches ayant vêlé tardivement est plus élevé que celui de celles ayant vêlé précocement au 1er vêlage (+5 kg de carcasse). Les performances de reproduction et la santé des vaches vêlant précocement ne diffèrent pas de celles vêlant tardivement. En résumé, faire vêler précocement ne dégrade pas la performance, ni la santé et ne diminue pas la carrière de la vache.

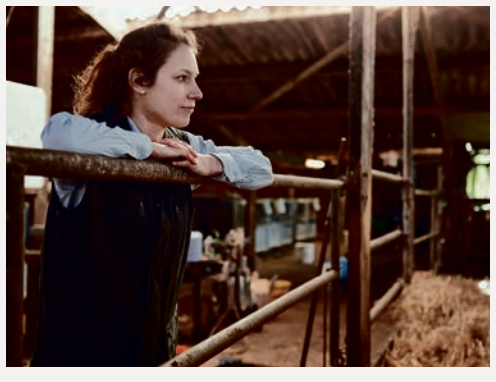


Le vêlage précoce ne nuit pas à la carrière des vaches laitières des jeunes femelles.

Quel gain pour une année d'élevage ?

Ces résultats, observés sur huit années récentes, confirment ceux mesurés lors d'expérimentations anciennes. Des essais sont en cours, aux Trinottières depuis trois ans et à l'Inrae (Le Rheu – Ille-et-Vilaine) pour faire vêler les génisses nées en décembre-janvier à 21 mois d'âge, à l'aide d'un plan d'élevage spécifique. L'objectif est de mesurer les performances animales (lait, reproduction, santé) et la carrière des vaches ainsi conduites. L'enjeu est le gain d'une année d'élevage pour cette catégorie d'animaux. Pour rester économiquement intéressante, la conduite en vêlage plus ou moins tardif doit être réalisée avec le maximum de fourrages de l'exploitation et l'apport d'un minimum d'aliments concentrés permettant d'aboutir aux performances attendues dans le délai d'élevage choisi. Les références existent, utilisant au mieux la croissance compensatrice obtenue au pâturage à la suite de croissance hivernale maîtrisée (400 à 600 g/j). Ainsi le choix de faire vêler plus ou moins précocement peut donc être fait sous d'autres contraintes que la performance, la carrière ou le coût de production de la génisse. La main-d'œuvre présente sur l'exploitation et l'organisation du travail, les contraintes du parcellaire (morcellement, éloignement) et la nature des prairies (PN obligatoire), l'incitation

LANCER LE CHANTIER DE LA TRANSITION



POUR VOTRE EXPLOITATION.

Découvrez nos offres pour financer des travaux d'économies d'énergies dans votre exploitation.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

CHAMPAGNE BOURGOGNE

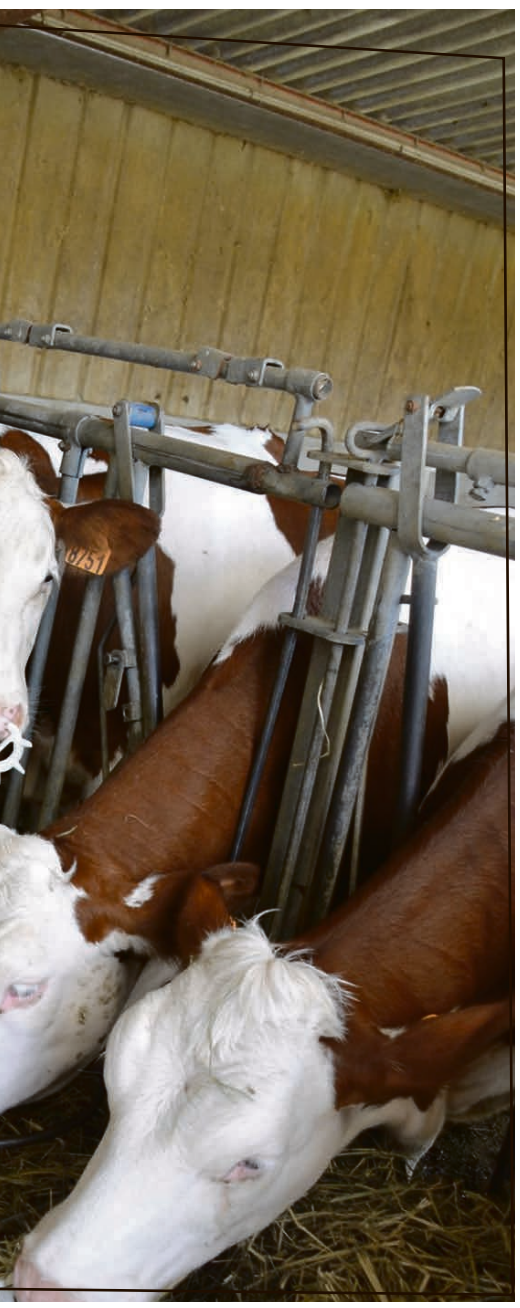
Offres de financement soumises à condition et réservées aux personnes agissant pour les besoins de leur activité professionnelle. Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par la Caisse régionale, prêteur.
11/2022 – H39167-1 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10 000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty Images.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout



oce à l'essai

s Trinottières, dans le Maine-et-Loire, précise récoce : un levier économique intéressant qui ne t ne réduit pas non plus leur carrière de laitières.



res, mais nécessite un suivi précis de la croissance

à une courbe de livraison de lait, sont autant de déterminants de la conduite d'élevage. Quels que soient les choix, la cohérence du système d'élevage doit être respectée. Au-delà de l'intérêt économique à court ou moyen terme, la modification de l'atelier génisses avec, en général, moins d'UGB génisses (âge au vêlage plus faible ou taux d'élevage plus réduit) entraîne potentiellement moins d'animaux sur la ferme. Cela permet d'améliorer certains critères environnementaux comme l'azote organique par hectare de SAU et facilite ainsi le respect des normes environnementales.

Impacts sur le temps de travail

La réduction des UGB peut aussi se traduire par une baisse du temps de travail même si, dans le cas d'une diminution de l'âge au 1er vêlage, ce ne sont pas les grosses génisses qui demandent beaucoup de travail. Pour réduire l'âge au premier vêlage de plusieurs mois en moyenne, il faudra par ailleurs un suivi technique nettement plus rigoureux sur les génisses et en final peut-être plus de travail… En diminuant les effectifs animaux sur l'exploitation par une optimisation de la conduite des génisses, les éleveurs se donnent plus de places en bâtiments pour loger éventuellement des vaches en plus et faire potentiellement plus de lait à même équipement (meilleure flexibilité). Cette amélioration de la flexibilité pour faire éventuellement plus de lait est toute relative car, à l'inverse, l'éleveur qui a moins de génisses, a mathématiquement moins d'animaux mobilisables pour faire plus de lait lorsque la possibilité se présente.

Philippe Brunschwig, Institut de l'élevage

// NOUVEAUTÉS

Lely Le robot Repousse-fourrage Juno se bonifie

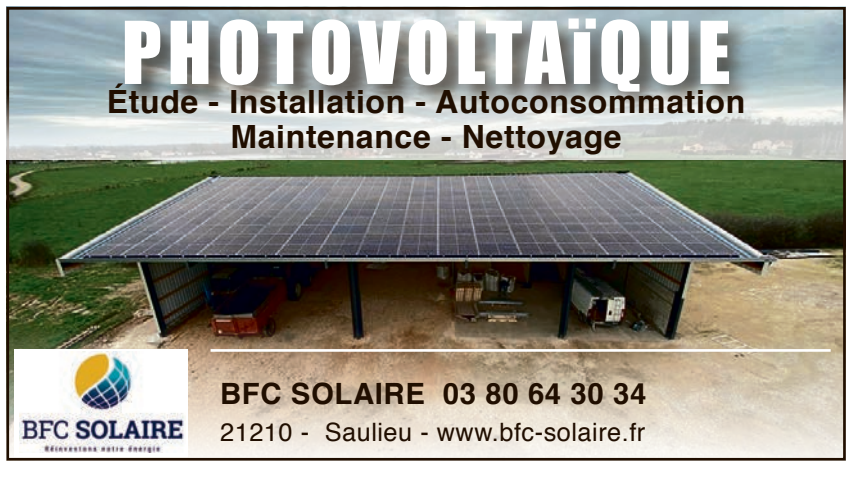
Lely fait évoluer son robot repousse-fourrage Juno qui se voit doté de roues plus solides et offrant une meilleure adhérence. Les moteurs entraînant les roues sont plus puissants et économes en énergie. La jupe métallique a été renforcée et devient plus facile à démonter pour la maintenance. Les capteurs qui suivent la bande métallique au sol sont mieux protégés des salissures par un carénage. Le Juno est désormais connecté au logiciel Horizon et profite d'une intelligence artificielle améliorant la reprise de son trajet après détour d'un obstacle.



Lely





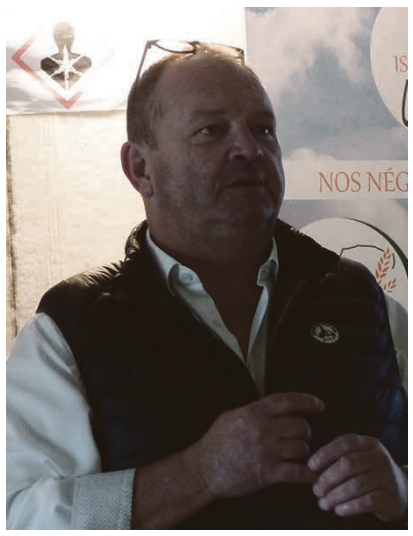


// ENTREPRISE

89

Zoom sur Traitaphyt, le négoce de Noyers

Le négoce agricole Traitaphyt (du groupe Issipa) a inauguré son site de Noyers-sur-Serein le jeudi 3 novembre. Un site composé d'un dépôt de stockage de marchandises destinées aux agriculteurs du secteur ainsi qu'un Lisa (libre service agricole) à destination des particuliers et des professionnels.



Olivier Bidaut, gérant du groupe Issipa dont fait parti Traitaphyt.



Une boutique a été créée avril 2021 pour qu'il y ait une activité supplémentaire sur le site.

En janvier 2021, le groupe Issipa, déjà propriétaire des filiales Asel, Brie Alternative et Semences de l'est, rachète Traitaphyt qui est implanté sur cinq départements : le Cher, le Loiret, la Seine-et-Marne, l'Essonne et l'Yonne, à Noyers-sur-Serein. Le site a d'ailleurs été inauguré le jeudi 3 novembre dernier. « *Il existe depuis de nombreuses années* », indique Olivier Bidaut, gérant du groupe Issipa. « *On a créé une boutique sur ce site qui existe depuis avril 2021 pour qu'il y ait une activité supplémentaire et pour que les agriculteurs puissent avoir accès à des produits et de l'équipement. Et qu'ils puissent bénéficier également de conseils de la part du technicien sur place* ». Des conseils qui se limitent aux dosages, à la sécurité et à l'utilisation des produits. « *Depuis la loi de séparation du conseil et de la vente, on ne peut plus faire de préconisation* ».

Relancer l'activité

À Noyers-sur-Serein, l'objectif « *est de refaire au moins ce qui existait avant* », assure Olivier Bidaut. « *Il y a une quinzaine d'années, le site avait un chiffre d'affaires annuel d'environ deux millions d'euros. Aujourd'hui, il est tombé à 600 000 euros. Il faut donc relancer la machine* ». La faute à un manque de personnel ces dernières années et des produits qui n'étaient pas destinés à l'agriculture biologique, qui s'est développée. « *Il faut savoir que dans le secteur, un agriculteur sur trois est passé en bio. Auparavant, il n'y avait rien à destination des agriculteurs en bio chez Traitaphyt. Ce qui n'est pas notre cas car nous sommes aujourd'hui certifiés AB sur nos quatre filiales. On amène donc des solutions bios. On est sur toutes les agricultures, conventionnelles comme biologiques* ».

Pour le gérant du groupe Issipa, également directeur général de Traitaphyt, « *le but est d'avoir un rayon d'action d'environ 35 km autour de Noyers-sur-Serein. Cela offre un interlocuteur supplémentaire aux agriculteurs qu'il n'y avait plus depuis quelque temps sur ce secteur* ».

Pour le moment, le site de Noyers-sur-Serein de collecte pas les céréales des agriculteurs, mais cette activité est prévue pour la récolte de 2024.

Christopher Levé

Le groupe Issipa en chiffres

Le groupe Issipa, c'est 55 millions d'euros d'approvisionnement et 140 000 tonnes de collecte en 2022, sur les quatre filiales confondues (Asel, Brie Alternative, Semences de l'est et Traitaphyt). Il est implanté sur 14 départements (dont 9 avec une grande présence). C'est 47 collaborateurs, 21 technico-commerciaux et 14 sites d'approvisionnement ou de collecte. Une cinquième filiale est également en cours d'acquisition.

// À AUXONNE

21

Les établissements Giacomel rejoignent SV-Pro

Du nouveau dans le réseau John Deere : c'est officiel et opérationnel depuis le 1er novembre, SV-Pro vient de racheter les établissements Giacomel basés à Auxonne. Pour ces deux concessionnaires de la marque verte et jaune, qui se connaissent et s'apprécient de longue date, c'est un rapprochement logique d'entreprises familiales tournées vers le service.



Patrick Petit, Jean-Pierre Giacomel, Didier Largy et Fabien Billault : « *Notre rapprochement doit être bénéfique pour nos clients et notre groupe* ».

À l'aube de la retraite, Jean-Pierre Giacomel, à la tête de la concession depuis 1985, souhaitait transmettre l'entreprise créée par son père en 1950 et concessionnaire John Deere depuis 1968. Avec Didier Largy, son associé depuis 2007, c'est naturellement avec Patrick Petit et Fabien Billault, les dirigeants de SV-Pro, représentant John Deere depuis 60 ans, que les premiers contacts ont été pris. Selon les deux parties, « *les discussions ont été franches et sincères* » et le rapprochement entre les deux entreprises, rapide. Avec cette acquisition, SV-Pro, basée à Monéteau (89) et présente sur l'Yonne, la Nièvre et l'ouest de la Côte-d'Or, étend son territoire sur le sud de la Côte-d'Or et l'ouest du Jura.

Changement de nom mais pas de valeur

Si le site d'Auxonne devient la neuvième base John Deere de SV-Pro, Fabien Billault, directeur général de la concession et Didier Largy, qui reste aux commandes du site, entendent bien renforcer la relation de proximité et de confiance développée avec leurs clients, sans oublier la dimension familiale. Toutes ces valeurs qui ont amené Giacomel à vendre un tracteur sur deux sur leur secteur, notamment depuis son installation dans les locaux actuels en 2013. « *Ce rapprochement va nous permettre d'aller encore plus loin dans notre recherche de performance, avec la mise en commun de nos moyens techniques, logistiques et surtout humains. Les 25 collaborateurs d'Auxonne et les 130 de SV-Pro partageront leur connaissance et leur savoir-faire. C'est pour eux la possibilité d'acquérir des compétences et d'évoluer en synergie dans les différents métiers de l'activité, avec l'objectif d'accroître la satisfaction de nos clients* » soulignent Fabien Billault et Didier Largy. Avec la poursuite de son développement, SV-Pro va également augmenter ses stocks de matériels et de pièces détachées et ainsi accroître la disponibilité pour ses clients, sans oublier un gain de compétitivité grâce à ses capacités d'achat à grande échelle.

Création d'un pôle récolte, nouvelles marques, évènement…

Premier signe de cette nouvelle synergie entre les deux entreprises : un pôle récolte moissonneuses-batteuses et ensileuses va prochainement être mis en place. Aurélien Chenu et Cédric Boillaud, tous deux passionnés par cette activité se partageront le secteur et interviendront en experts en accompagnement des vendeurs de secteur. Tout comme le pôle matériels d'accompagnement, déjà en place chez SV-Pro, les deux animateurs du pôle récolte pourront compter sur une organisation du SAV adaptée à l'activité, avec des techniciens spécialisés.

Comme lors de tout rachat de concession, la distribution des marques, notamment de matériels d'accompagnement va évoluer à Auxonne.

L'offre va s'enrichir avec l'arrivée de Pottinger, Franquet, Lucas et Dal-Bo.

Le changement le plus marquant est sans conteste l'arrivée des télescopiques Kramer aux dépens de JCB Agri. Toutes ces gammes seront visibles du 7 au 9 décembre, lors de portes ouvertes avec comme temps fort, la passation entre Jean-Pierre Giacomel et les nouveaux dirigeants. Fabien Billault et Patrick Petit seront présents pour échanger avec les clients du sud Côte-d'Or et du Jura.

Jean-Pierre Giacomel : *«Je pense avoir réussi ma carrière»*

À 65 ans, Jean-Pierre Giacomel a fait grandir l'entreprise créée par son père. Reconnaissant envers ses collaborateurs qui l'accompagnent pour la plupart depuis de nombreuses années, il souhaitait qu'ils puissent intégrer une entreprise dans laquelle ils pourront continuer à s'épanouir. À cet égard, la transmission à SV-Pro le satisfait pleinement. « *Je suis certain que les valeurs humaines et la relation client basées sur le service seront conservées* ». Après une carrière dédiée au machinisme, le désormais ancien patron de concession entend se consacrer à sa famille, ses enfants et petits-enfants et profiter de son temps pour voyager.

ENVIRONNEMENT

// MORTALITÉ ÉLEVÉE DANS UN ÉLEVAGE

21 Une antenne relais soupçonnée

Un éleveur du canton d'Arnay-le-Duc rencontre un taux de mortalité anormalement élevé dans son cheptel. Une géobiologue soupçonne une antenne relais d'en être la cause.

C'est une *« histoire »* dont se serait bien passé Guy Drouhin, éleveur au lieu-dit Les Baraudins sur la commune de Lacanche. Cet éleveur de 110 vaches allaitantes (deux tiers Salers, le reste en Charolais) collectionne les *« pépins »* depuis l'hiver dernier. *« Cela a commencé par ma caméra de surveillance pour les vêlages, elle ne marchait plus, tout était brouillé. L'électricien n'expliquait pas cette panne, malgré plusieurs tentatives de réparation »*, indique l'homme de 58 ans, *« dans le même temps, j'ai constaté que plusieurs de mes vaches étaient de plus en plus nerveuses, elles se montraient très agitées au cornadis. Certaines d'entre elles perdaient des poils, des oreilles jusqu'à l'épaule, cela n'était jamais arrivé. Elles étaient pourtant tondues, déparasitées… Le vétérinaire trouvait cela très bizarre. Un traitement contre les poux n'a rien changé. Pour ne rien arranger, un matin en arrivant, j'ai aperçu l'un de mes bovins qui avait la moitié de la tête enflée : le vétérinaire n'avait jamais vu ça, il était d'autant plus stupéfait… Grâce à une injection de cortisone, tout est heureusement rentré dans l'ordre »*. Guy Drouhin n'était pas au bout de ses peines : *« une vache et un taureau sont tombés malades, ils perdaient du poids et présentaient chacun les mêmes symptômes, avec notamment des diarrhées chroniques. Nous avons tout tenté avec le vétérinaire, mais ces deux animaux très amaigris ont terminé par l'euthanasie… Pire encore, et c'est là le plus navrant : la mortalité des veaux n'a cessé de croître, avec de nouveaux problèmes de diarrhées, et aussi de la grippe. J'ai terminé l'hiver sur le nombre impressionnant de 23 veaux morts, en plus de quatre bovins adultes. J'ai toujours quelques pertes chaque hiver ici, mais jamais autant, je suis à sept morts en moyenne sur les deux années précédentes. Un dernier exemple me revient à l'esprit : mes génisses de renouvellement inséminées et échographiées pleines revenaient en chaleurs. Une, cela peut arriver, mais pas plusieurs… Quelque chose ne tournait vraiment pas rond »*.

Sur conseil de son vétérinaire, désemparé lui aussi, Guy Drouhin prend contact avec une spécialiste de la géobiologie. Cette activité étudie et détermine les *« agressions »* telluriques (de la Terre) ainsi que les pollutions liées aux technologies modernes et/ou activités humaines (électromagnétisme, téléphonie mobile, radars, antennes relais, radioactivité, qualité de l'air, qualité de l'eau…).



Guy Drouhin ne veut pas revivre le même calvaire que l'hiver dernier, au cours duquel 27 de ses bovins ont été retrouvés morts.

Quelle cause ?

Edwige Raillard est missionnée, cette jeune femme originaire de Coulmier-le-Sec se déplace à plusieurs reprises à Lacanche et relève à chaque fois d'importants champs électromagnétiques : *« Il y en a partout, dans toutes les structures du bâtiment, à savoir les cornadis, les barrières, les poteaux, la charpente… Un problème comme celui-ci peut s'expliquer par plusieurs raisons, comme un transformateur déplacé ou une ligne enterrée qui seraient à l'origine d'une pollution électrique par le sol. Ce n'est pas le cas chez Guy Drouhin. Une mauvaise qualité de prise de terre pourrait aussi être en cause : cette hypothèse a vite été écartée après mesure de la résistance. Nous avons continué à chercher : il n'y a eu aucune modification sur l'installation électrique du bâtiment, aucun ventilateur installé ou autre appareil… Le compteur Linky ? Il n'y en a pas. Cette piste a donc été éliminée à son tour. Il est important de préciser que l'éleveur dispose d'un autre site, à 2 km à vol d'oiseau : là-bas, il n'y a aucune pathologie. Le vétérinaire n'y vient jamais, à part pour les vaccinations »*. Le faisceau d'hypothèses s'est donc considérablement réduit. *« Toutes les éventualités étaient écartées sauf une. En effet, une antenne relais est située à seulement 300 mètres de la ferme. Notre recherche a abouti sur une information importante, voire capitale : une modification de fréquence a été effectuée en mai 2021, avec un passage de la 4G à 4G ++. Le site Cartoradio nous l'a confirmé »*, souligne Edwige Raillard, pour qui la responsabilité de l'antenne ne fait plus de doute.

Quels remèdes ?

Guy Drouhin a multiplié les requêtes ces derniers mois, en vain : *« j'ai essayé de contacter un paquet de monde pour savoir ce qu'il était possible d'envisager. J'aurais souhaité, dans l'idéal, que cette antenne soit coupée une dizaine de minutes, le temps de refaire des mesures dans mon bâtiment, pour bien s'assurer que le problème vient de là. Mais ma demande n'a pas pu aboutir, du moins pour l'instant, car toutes les portes se sont refermées devant moi »*.

La géobiologue, à son niveau, préconise à Guy Drouhin de réaliser des liaisons équipotentielles. Ce dispositif consiste à relier chaque poteau, bout de charpente et cornadis à la terre : *« des problèmes du même type, certes moins violents, ont été réglés dans d'autres élevages où je suis intervenue, et où cette technique a été mise en place. En revanche, il s'agissait à chaque fois du réseau 4G, mais pas de la 4G ++ qui est une sorte de fausse 5G. Quelques interrogations subsistent donc quant au résultat final »*, commente Edwige Raillard. Malgré ces incertitudes, Guy Drouhin n'a pas hésité bien longtemps pour s'engager et donner son aval pour la réalisation de ces travaux, dont le montant avoisinera les 8 000 euros : *« de grands câbles en cuivre vont être installés pour mettre à la terre ces champs électromagnétiques. Je n'ai pas le choix, je dois tenter. Je ne peux pas continuer un hiver comme ça. Il est impossible de reperdre autant d'animaux, tout en continuant de payer des factures pour tenter de résoudre ces problèmes »*.

Une rencontre pour en parler

Une rencontre avec plusieurs personnes – dont des élus — s'est déroulée début novembre sur l'exploitation de Guy Drouhin : *« il y avait Marc Frot, du Conseil départemental, Jacques Brémont, un assistant du sénateur Alain Houpert, un sourcier, Édouard Vieillard et la géobiologue Edwige Raillard, mon vétérinaire Pierre Stellian, Nathalie Raze qui est déléguée cantonale du GDS, les maires de Lacanche et Maligny, ainsi que mon électricien et plusieurs voisins. Il y avait aussi Ludovic Lelong, un éleveur de Champignolles qui se pose des questions similaires pour un de ses bâtiments situé à Vernusse. Tout le monde semble comprendre mon problème. J'espère que nous allons trouver des solutions, et vite »*. Guy Drouhin affirme d'ores et déjà qu'il ne *« lâchera rien »*, si les liaisons équipotentielles ne donnent pas entière satisfaction.

AG



L'antenne située à seulement 300 mètres des animaux a subi un changement de fréquences en mai 2021. Une autre antenne se trouve à 600 mètres de l'exploitation.

Témoignage

Pierre Stellian (vétérinaire à Arnay-le-Duc) : *« Je travaille avec Guy Drouhin depuis plus d'une vingtaine d'années. Comme dans tous les élevages, il est habituel de rencontrer quelques problèmes pathologiques, surtout dans la catégorie des veaux de 0 à 6 mois. Nous avions mis en place des protocoles de prévention et de soins qui marchaient relativement bien. Seulement quatre, voire cinq mortalités étaient observées chaque année. Mais l'hiver dernier, les chiffres ont explosé. Nous ne comprenions pas ce qui se passait, les résultats n'étaient pas bons du tout malgré la prévention et les traitements. Le fait de retrouver trois ulcères de la caillette consécutivement n'était vraiment pas courant. Les animaux adultes se battaient entre eux et étaient stressés en permanence, l'éleveur a été obligé de les écorner. Certains adultes ont présenté des troubles diarrhéiques et toutes nos recherches parasitaires, de certaines maladies comme la para-tuberculose ont été vaines. Il n'y avait pas eu de changements dans la conduite de l'élevage, ni dans les protocoles de prévention, de vaccination, ou autres traitements antiparasitaires. Face aux soupçons grandissants sur l'antenne, nous avons réalisé un dosage d'hormones thyroïdiennes, la thyroïde étant une glande sensible aux ondes. Les résultats allaient bien dans le sens de nos soupçons… Ce changement d'antenne est intervenu en mai : à cette période, les animaux étaient au pré. Ceux qui sont restés dehors et ceux qui se sont dirigés vers le bâtiment de Guy Drouhin à Lacanche n'ont eu aucun problème… Les ondes, nous n'en parlions pas à l'époque. Quand j'étais à l'école il y a 35 ans, ce n'était pas à l'ordre du jour et pour cause, il y en avait beaucoup moins… C'est vraiment la première fois que je vois cela. J'ai déjà eu écho de problèmes de ce type dans les médias. En production laitière, les éleveurs arrivent plus rapidement à les détecter, car la baisse de la lactation et l'augmentation des cellules dans le lait sont immédiates »*.

// PRÉFECTURE

89 Une opération nationale d'abandon simplifié des armes

Du vendredi 25 novembre au vendredi 2 décembre, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une opération nationale d'abandon simplifié des armes, piloté par le SCAE (service central des armes et explosifs). Dans l'Yonne, c'est auprès des commissariats de Sens et Auxerre, ainsi qu'à la brigade de gendarmerie d'Avallon qu'il sera possible de venir déposer son arme, ou bien de la faire enregistrer.



Pascal Jan, préfet de l'Yonne.

Si la France compte près de 5 millions de détenteurs légaux d'armes, l'État estime qu'au moins 2 millions de Français en détiendraient de manière non régularisée, principalement de chasse ou issues des Première et Seconde guerres mondiales. Afin d'abandonner ces armes, ou bien de les faire enregistrer, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une opération nationale d'abandon simplifié des armes, du 25 novembre au 2 décembre.

« *L'idée est de simplifier au maximum la procédure, sans poursuite, sans contravention, pour que l'on puisse identifier le nombre d'armes sur le département* », explique Pascal Jan, préfet de l'Yonne.

Dans le département, le choix s'est porté sur les commissariats de Sens et Auxerre, ainsi que sur la brigade de gendarmerie d'Avallon, pour accueillir les Icaunais sans interruption de 9 heures à 17 heures. À noter que le commissariat d'Auxerre sera ouvert tout le week-end du 26 et 27 novembre.

« *L'idée est aussi de sensibiliser les gens sur le fait que posséder une arme n'est pas anodin, qu'il y a un vrai danger potentiel derrière. Mais on n'est pas là pour pister les personnes, plutôt pour les mettre dans la légalité. Ce n'est pas une opération de police, c'est une opération de transparence, d'identification et de relevée des armes. L'objectif est d'inciter les personnes à être en règle pour, le moment venu, ne pas être dans l'inégalité et se voir appliquer des sanctions. Car beaucoup ne savent pas qu'il faut déclarer une arme* », poursuit le préfet.

Des armes destinées à être détruites

Et dans l'Yonne, il y a des armes. « *C'est un fait* », assure Marion Aoustin-Roth, directrice de cabinet du préfet de l'Yonne. « *L'Yonne est un territoire avec beaucoup de chasseurs. On a 33 000 chasseurs. On a donc plusieurs milliers de personnes qui ont des armes de chasse. On a donc tout intérêt dans le département à savoir correctement accompagner ces gens* ».

Alors, comment procéder ? « *Pour les déclarations, cela se fait sur photo de l'arme. En revanche pour le dépôt, il faut transporter l'arme afin de la faire identifier par les forces de sécurité intérieures qui sont compétentes pour recueillir les spécificités des armes et identifier leurs propriétaires. Les armes sont ensuite rassemblées pour la destruction* », détaille le préfet.

Pour ceux qui souhaiteraient conserver leurs armes, cela peut se faire également en ligne, depuis le système d'information sur les armes (SIA, sia.detenteurs.interieur.gouv.fr). « *Il existe depuis le début de l'année 2022* », indique Marion Aoustin-Roth. « *Lors de cette semaine d'opération nationale, les personnes qui ont des difficultés à utiliser ce logiciel pourront en profiter pour venir nous voir et nous demander de l'aide. C'est aussi une opération de soutien numérique* ».

Tout au long de l'année, la régularisation d'une arme se fait auprès de la préfecture. Quant au dépôt, cela peut se faire auprès des forces de l'ordre (commissariats ou gendarmeries) ainsi que dans la dizaine d'armureries du département.

Si cette opération est une première en France, elle existe déjà à l'étranger, notamment au Royaume-Uni depuis plusieurs années. Une opération qui a vocation à être reconduite les prochaines années dans l'hexagone, comme elle l'est déjà en Outre-mer.

Christopher Levé

// LEGTA DU MORVAN

58 Ça bouillonne pour la pisciculture

Le retour des géniteurs dans les bassins piscicoles du Legta du Morvan à Vermenoux marque un nouvel élan pour cette filière.

Début novembre, les géniteurs sont revenus (environ 200) dans les bassins du site de Vermenoux (Legta du Morvan). Un moment attendu puisque cela signe - presque - la fin des travaux. Michèle Leblanc-Albarel, directrice de l'Eplefpa du Morvan, et Florian Guillet, chef de l'exploitation, expliquent tout cela.

Le Legta du Morvan, pour la pisciculture, s'attache à quatre variétés : la truite arc-en-ciel, la truite Fario, le saumon de Fontaine et l'Ombre commun. Michèle Leblanc-Albarel indique : « *il y a une demande du marché à laquelle nous essayons de répondre. De plus, nous sommes attachés à développer des variétés locales, comme la truite Fario ou l'Ombre commun. Ce dernier est d'ailleurs très recherché par les restaurateurs pour son goût particulier aux arômes de thym* ». Côté commercialisation, le Legta a différents débouchés : « *nous vendons les alevins vivants aux professionnels et aux sociétés de pêche (ces dernières représentent environ 50 % de notre chiffre d'affaires sur ce pôle), nous vendons aussi la truite à la portion (250 gr.), et enfin nous transformons une partie de la production pour commercialiser les produits dans les marchés ou les boutiques des lycées agricoles* ».

Des travaux

Jusque-là mis dans les bassins du site de Corancy, les géniteurs ont donc pris leurs quartiers flambant neufs à Vermenoux : « *le site de Corancy a été rénové entre 2017 et 2018. Pour celui de Vermenoux, ils ont démarré en 2019. Si la grande majorité des travaux est terminée, nous sommes dans une phase de remise en route progressive des bassins. Enfin, nous espérons que les panneaux photovoltaïques prendront leur place dans le courant de l'année prochaine. L'énergie produite sera à 20 % dirigée directement dans les besoins électriques des bâtiments – réduisant donc la facture énergétique - pour le reste, la Région (financeur du projet) revendra l'énergie pour la réinjecter dans le réseau. Nous avons, depuis le départ, essayé d'améliorer les bâtiments afin de proposer une gestion durable de l'exploitation qui a d'ailleurs obtenue le niveau trois (le plus élevé) de la Certification Haute Valeur Environnementale en 2021* ». Au total, la réfection s'élève à près de 9 millions d'euros. La directrice souligne : « *ces nouveaux aménagements permettront aux 120 élèves de cette filière (70 du lycée et 50 en BTS) d'étudier dans les meilleures conditions possibles* ».

En détail

Florian Guillet stipule : « *cette rénovation nous permet de contrôler à la fois la température de l'eau dans les bassins mais aussi sa qualité, afin d'avoir un suivi et une production optimaux de la croissance des poissons. En plus, nous pouvons suivre le renouvellement de l'eau – qui est en circuit fermé dans les bassins – afin d'éviter le colmatage des branchies pour les alevins. Avec ce nouvel outil de haute performance, nous espérons atteindre 85 à 90 % de réussite pour la production. Outre cela, cette gestion était nécessaire au vu des enjeux qui tournent autour de l'eau (sécheresse, etc.), et afin d'être le plus écoresponsable possible. C'est d'ailleurs dans cette optique, et avec le bien-être animal en tête également, que nous avons opté pour l'installation de panneaux solaires sur la toiture et en guise d'ombrières pour les bassins extérieurs. En effet, nous partons du principe que nous avons la surface pour les accueillir et que cela permet d'éviter d'en installer dans des prairies par exemple. Avec tout cela, les élèves auront un outil qui se rapproche le plus possible de ce qu'ils pourront trouver chez les professionnels, pour une question de pédagogie cela est un atout indéniable et très précieux* ».

Un but précis

« *Nous espérons que cette rénovation nous permettra d'augmenter la production pour atteindre la limite de nos capacités – soit 40 tonnes par an. Dans cette visée, nous avons d'ailleurs doublé les effectifs sur cette branche, et avons, aujourd'hui, un chef d'exploitation, et cinq salariés. Nous avons aussi accueilli un commercial pour développer la vente de nos produits. Toujours dans la même veine, nous avons investi dans un camion afin de faire les marchés dans de bonnes conditions - voir les dates dans l'encadré dédié. Nous sommes également en train de développer de nouvelles recettes dont les rillettes de truite au sancerre qui seront disponibles très prochainement !* » détaille Michèle Leblanc-Albarel. Florian Guillet conclut : « *en ce qui concerne la pisciculture, nous avons des expérimentations d'étudiants en cours, avec le vairon et la relance de la production de l'ombre commun. Nous sommes également engagés dans l'installation d'un lombricompost afin de traiter nos boues, les lombrics devraient arriver dans le courant du mois de mars 2023. C'est un projet qui regroupe toute la filière et il est de notre devoir d'être une plateforme d'expérimentation pour les professionnels. Nous espérons que cela pourra servir à tous* ».

Chloé Monget



Legta du Morvan

Les élèves de la pisciculture peuvent déjà profiter des nouveaux aménagements sur le site de Vermenoux.

Dates des marchés

Samedi 26 novembre à Champvert ; dimanche 4 décembre à Luzy ; jeudi 8 décembre à la Draaf de Dijon ; samedi 10 décembre à Corbigny et à Moulins-Engilbert ; vendredi 16 décembre à Châtillon-en-Bazois ; samedi 17 décembre à la Station de Préperny – Haut Folin ; dimanche 18 décembre à Château – Chinon ; mardi 20 décembre à Nevers – Ephad. Outre cela, le camion est présent au marché de Château-Chinon (un samedi sur deux) et à Moulins-Engilbert ainsi que Corbigny (une fois par mois) pour leurs foires respectives.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Connaître les outils au service d'une bonne gestion fiscale et sociale

• Le 28 novembre

à Bretenière

Corine GARNIER PENNING, CA21
03 80 68 66 28
corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Gagnez en visibilité sur les réseaux sociaux

• 29 novembre

À Bretenière

Contact : Corine Garnier-Penning, CA21
03 80 68 66 28
corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Impact de la Pac 2023 sur mon exploitation

• Le 29 novembre

À Châtillon sur Seine

Contact : Cathie Cuisin - 03 80 68 66 62
cathie.cuisin@cote-dor.chambagri.fr

// Sauveteur secouriste au Travail - Formation initiale

• 1er et 2 décembre

À Châtillon sur Seine

Contact : Corine Garnier-Penning, CA21
03 80 68 66 28
corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Apprendre à rédiger son Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER)

• Le 6 décembre

à Bretenière

• ou le 8 décembre

à Chatillon sur Seine

Corine GARNIER PENNING, CA21
03 80 68 66 28
corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Mieux vivre son métier d'agriculteur

• Le 6 décembre

Comment me sentir bien et m'épanouir dans mon métier d'agriculteur ?

Renseignements : Julianne Aubertot – Bio Bourgogne - 06 02 01 22 24

YONNE

// MesParcelles : solution internet pour piloter mes cultures

• Les 29 novembre et 6 décembre

À Auxerre.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18

// Parage : soigner les pieds de mes bovins

• Mardi 6 décembre

À Auxerre.

Contact : Marianne Ranque au 06 30 62 99 58

// Maitriser les chiffres clés de mon projet

• Mardi 6, jeudi 8 et lundi 12 décembre

À Auxerre.

Contact : Cédric Barrallon au 03 86 94 21 92

// Anticiper la transmission de mon exploitation

• Mercredi 7, vendredi 9 et mercredi 14 décembre

À Auxerre.

Contact : Nicolas Habermeyer au 03 86 94 22 16

// Communiquer sur mon métier d'éleveur sur les réseaux sociaux

• Lundi 12 décembre

À Auxerre.

Contact : Marianne Ranque au 06 30 62 99 58

// Serein face aux évolutions réglementaires avec MesParcelles

• Mardi 13 décembre

À Auxerre.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Quinzaine de la transmission

• Mardi 29 novembre

Dans le cadre de la Quinzaine de la transmission, le service de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or dédié aux transmissions et reprises d'exploitations tiendra une permanence à Auxonne, salle N°1 des Halles, rue des Halles.

• Mercredi 30 novembre

Dans le cadre de la Quinzaine de la transmission, le service de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or dédié aux transmissions et reprises d'exploitations tiendra une permanence à Venarey-Les Laumes, salle Anatole France, 18 avenue Jean-Jaurès.

• Jeudi 1er décembre

Dans le cadre de la Quinzaine de la transmission, le service de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or dédié aux transmissions et reprises d'exploitations tiendra une permanence à Saint-Seine-l'Abbaye, salle de l'ancien secrétariat, 1 place de l'Église.

Renseignements au 03 80 68 66 54 ou par mail : alexis.parent@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Réunion d'info Transmission-Reprise

• 29 novembre

La Chambre d'Agriculture de la Nièvre organise avec la MSA une réunion d'information sur le thème : Préparer sa cessation d'activité. Cette réunion d'information aura lieu à St Benin d'Azy à partir de 14 h à la salle de la communauté de communes des Amognes, 1 place de la République. Retrouvez le programme détaillé sur notre page d'actu sur le site internet de la Chambre d'Agriculture.

Renseignements : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – Carole Simon -03 86 93 40 15
Christophe Bossaron -03 86 93 40 47

//Porte ouverte sur l'Agrivoltaïsme

• 30 novembre

Les conseillers de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre, en partenariat avec Photosol, vous proposent la découverte de l'agrivoltaïsme, au service de l'agriculture avec un élevage ovin. Au programme, à partir de 14 h : présentation du site agrivoltaïque par Photosol et l'exploitant Emmanuel Mortelmans, visite de la parcelle en suivi par la Chambre d'Agriculture de la Nièvre, présentation des résultats des suivis réalisés en 2021 et 2022 (Pousse et valeur de l'herbe, Croissance des agneaux, Comportement animal), et enfin les informations à connaître avant de se lancer dans l'agrivoltaïsme. Le site se trouve entre Faye et Jousiaux (fléchage assuré).

Renseignements : 06 33 63 91 32 (Christophe Dagouneau) ou 06 72 39 76 43 (Christophe Rainon).

//L'élevage en fête

• 10 décembre

Les JA de la Nièvre vous invitent à la finale départementale de jugement de bétail, le 10 décembre à partir de 10 h 30, à Achun au Gaec 2 pain (à Pain). En plus, des animations seront proposées comme des démonstrations de tonte de mouton, de parage ou encore de chien de troupeau. Pour agrémenter le tout, une exposition de matériel de semis direct et de destruction des couverts aura lieu durant la rencontre. Le soir, un repas est organisé (18 euros sur réservation) à la salle des fêtes de Brinay, avec au menu une choucroute garnie.

Renseignements : 06 22 93 86 95

YONNE

// Assemblée cantonale FDSEA (Bléneau/St Fargeau)

• Mardi 29 novembre

À 9 h 30, à Saint-Privé (salle culturelle).

Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

// Assemblée cantonale FDSEA (Aillant/Joigny/ Migennes/Seignelay)

• Jeudi 1er décembre

À 9 h 30, à Migennes (salle Guernica, 1 bis, rue des écoles).

Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

// Assemblée cantonale FDSEA (Guillon/Avallon/ Quarré-les-tombes// Vézelay)

• Vendredi 2 décembre

À 14 h, à Avallon (salle du CerFrance).

Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 puis en mai 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC. La valeur du SMIC horaire brut est passée de 10,57 € en janvier à 10,85 € en mai 2022.
Par avenant du 15 juin 2022 l'intégralité de la grille des salaires a une nouvelle fois été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation. Cette grille sera applicable à tous à compter du 1er septembre 2022 suite à la parution de l'arrêté d'extension du 3 août 2022.
Par ailleurs, pour s'adapter aux effets de l'inflation, le montant du SMIC a de nouveau été augmenté. Ainsi, à partir du 1er août 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10,85 € à 11,07 €. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 2 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1 et 2, dont le montant actuel est inférieur à 11,07 € doivent être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficients d'emploi de 9 à 16). Il est probable que la grille en entier soit encore une fois revue par la commission nationale de négociation.
Aussi à compter du 1er août 2022 les deux premiers paliers sont portés à 11,07 € et à partir du 1er septembre 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,07
12 - 16	2	11,07
17 - 24	3	11,11
25 - 35	4	11,35
36 - 51	5	11,88
52 - 73	6	12,47
74 - 104	7	13,21
105 - 143	8	14,16
144 - 196	9	15,34
197 - 270	10	17,02
271 - 399	11	19,36
400	12	22,15

Service emploi FDSEA21, FDSEA58, FDSEA89

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 110,26 (indice 2022)}}{\text{106,48 (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

22/11/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 582 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3,40	3,67	3,56	-0.20
		300-350	3,41	3,50	3,49	-0.16
		350-400	3,38	3,49	3,42	-0.11
		400-450	3,37	3,48	3,44	0.00
		450-500	3,35	3,48	3,40	-0.04
	R	250-300	3.29	3.44	3.32	
		300-350	3.34	3.37	3.37	
		350-400	3,24	3,35	3,32	-0.06
		400-450	3.33	3.40	3.37	
		450-500	3,31	3,31	3,31	-0.02
F	U	250-300	3,29	3,36	3,33	0.07
		300-350	3,18	3,32	3,29	-0.03
	R	300-350	3.16	3.22	3.22	0.02

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 62 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	3.19	3.19	3,19	
F	U	400-450	3.02	3.02	3.02	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 385 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	> 500 kg	2.62	2.77	2.66	
F	E	24 à 36 mois	3,18	3,81	3,53	0.03
		- 5 ans	3,14	3,27	3,21	-0.19
	U	24 à 36 mois	2,87	3,15	3,04	-0,05
		- 5 ans	2,67	3,17	2.86	-0.08
		5 à 10 ans	2,61	3,19	2,80	-0,04
		+ 10 ans	2,54	2,77	2,66	-0,04
	R	24 à 36 mois	2,51	2.76	2,63	-0.12
		- 5 ans	2,41	2,74	2,63	-0.03
		5 à 10 ans	2,27	2,72	2,57	-0.01
		+ 10 ans	2,26	2,68	2,50	0.00

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 100 - Taux de vente : 93 %

Broutards : Les bons lots de plus de 400 kgs voient leurs tarifs se maintenir sensiblement tandis que les broutards plus légers marquent le pas après avoir bien augmenté ces dernières semaines.

Laitonnes : Les tarifs restent intéressants face à une offre peu abondante.

Vaches, génisses 30 mois : Offre abondante cette semaine! En effet, la météo défavorable favorise la sorties des animaux qui jusque là étaient au paturage. De plus, les sorties de viande chez les engraisseurs ont diminué ces derniers jours. Cela explique la baisse de concurrence à l'achat du coté du maigre et donc la perte de quelques centimes. Cette période ne devrait pas durer, tout au plus jusqu'à la rentrée des animaux à l'étable.

Taureaux : Cours reconduits dans les taureaux préparés.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

21/11/2022

Effectif : 246

Broutards	**(290 - 390 kg)**	**940 - 1300**	**3,21 - 3,45**
Broutards	**(425 - 480 kg)**	**1420 - 1600**	**3,33 - 3,48**
Laitonnes	**(320 - 350 kg)**	**1050 - 1120**	**3,18 - 3,29**
Taureaux	**(740 - 1130 kg)**	**1810 - 2800**	**2,39 - 2,55**
Vaches suitées mâles et femelles		**2600 - 3160**	
Vaches légères		**1070 - 1490**	
Vaches entre deux		**1500 - 1740**	
Vaches lourdes		**1760 - 2400**	

Apports plus importants que prévu en broutards (30 % en plus). Quelques très bons lots lourds voient leurs tarifs maintenus, fléchissement en ordinaires. 1 seul lot invendu.

Vente globale en femelles à des cours soutenus.

Placement régulier en vaches maigres à des cours sensiblement identiques à la semaine passée.

Bovins gras : 8

Vaches de viande **5,28 à 5,46 €/kg de viande.**

Génisses de viande **5,46 à 5,80 €/kg de viande.**

Placement rapide à des tarifs fermes.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

21/11/2022

Effectif : 156

Agneaux gras		**140 - 190**	**(3,10 - 4,21)**

Cours fermes en bons agneaux. 1 seul lot invendu.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

14/11/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 1007 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.00	4.47	4.27	0.31
		de 38 à 44 kg	4.06	4.54	4.28	0.42
		de 44 à 50 kg	3.67	4.23	4.02	0.27
		+ de 50 kg	2.84	3.74	3.50	0.22
	R	de 32 à 38 kg	3.77	4.04	3.93	0.71
		de 38 à 44 kg	3.59	4.00	3.90	0.24
		de 44 à 50 kg	3.59	3.76	3.65	0.24

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 154 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.36	1.72	1.58	-0.02
	R	+ de 60 kg	1.05	1.34	1.25	-0.05

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 12 Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	48	67	58	19.00

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 11 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25-35 kg	122	131	127	44.00

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 184 - Taux de vente : 100 %

Agneaux de boucherie : L'offre est satisfaisante en volumes, mais surtout en qualité avec de nombreux lots d'agneaux bien triés et bien finis. La hausse sensible des cours observée au cours de la vente récompense les efforts produits par les éleveurs.

Brebis, béliers, caprins : Bonne vente et cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

16/11/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 72 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3.23	3.43	3.39	0.04
		400-450	3.28	3.50	3.42	0.06

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 138 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 5 ans	2.90	3.08	2.98	-0.04
		5 à 10 ans	2.65	2.91	2.82	-0.02
		+ de 10 ans	2.51	2.83	2.67	0.03

VACHES (€/kg vif) — *Effectif : 28 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	-10 ans +400 kg	5.15	5.40	5.25	-0,05

GÉNISSES (€/kg vif) — *Effectif : 15 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 350 kg	5.35	5.45	5.42	-0,06

OBSERVATIONS

Effectif global : 210 - Taux de vente : 90 %

Broutards : Trés peu d'apports cette semaine, néanmoins une vente vidéo trouve preneur pour l'Algérie, 31 veaux, 440 kg, payable a un prix de 3.5 / Kg vif.

Vaches : Marché bien approvisionné, l'approche de l'hiver engendre inévitablement une sortie plus abondante d'animaux, les cours sont reconduits mais la vente semble moins rapide.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

16/11/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 707 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.14	4.63	4.38	
		de 38 à 44 kg	3.91	4.75	4.46	
		+ de 44 kg	3.78	4.22	4.08	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 198 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1.28	1.67	1.59	
		+ de 60 kg	1.72	2.15	1.88	0.16

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 79 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25-35 kg	67	125	108	

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 138 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	38	86	61	19.00

Effectif global : 1 096 - Taux de vente : 98 %

Agneaux : La hausse des cours de la semaine passée se renouvelle cette semaine, l'offre est en quantité et la vente reste rapide. Cours reconduits.

Brebis : les bonne brebis lourdes prennent encore quelques centimes cette semaine, cours reconduits dans les autres catégories.

Caprins : Vente totale, cours attractifs.

Agneaux maigres : Cours reconduits dans les agneaux d'embouche.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

21 Novembre 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Bonne dynamique chez les mâles et les femelles finis! Pour les autres catégories d'animaux, restez ferme sur les prix!

Bovins maigres : La demande reste toujours très dynamique, dans un contexte d'offre limitée. Les cours sont facilement reconduits.

POLITIQUES

La COP 27 qui se déroulait en Egypte s'est conclue samedi 19 novembre. L'avancée concerne le projet de fonds d'aide aux pays les plus vulnérables touchés par les effets du changement climatique.
Concernant la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre, les discussions en sont restées à un statut quo par rapport aux orientations données par les précédentes conférences, sans induire d'efforts supplémentaires à réaliser.

ENVIRONNEMENT

L'ensemble des interprofessions agricoles, dont INTERBEV, ont diffusé le 16 novembre une alerte par communiqué de presse au sujet du coût exorbitant de l'énergie auquel doivent faire face les chaines agricoles et de transformation agro-alimentaire.
Elles appellent notamment la France à des dispositions de protection des entreprises avec un plafond de prix d'énergie similaire à celui des autres pays européens.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Un an à peine après la promulgation de la loi EGALIM2, la FNB confirme et affirme la logique qui est celle d'appliquer au plus vite et au mieux cette loi ! La FNB réitère d'ailleurs sa demande initiale, qui est que pour avoir une application forte et efficace d'EGALIM2, il est nécessaire que les contrôles et les sanctions soient effectives sur le terrain, et auprès du plus grand nombre d'acteurs! Avant même toutes volontés, de prendre la plume...pour écrire un nouveau et énième chapitre de cette loi....

FOCUS

La conférence « La PAC dans tous ses Etats » coorganisée par Idele et la CNE a expliqué le contenu du Plan Stratégique National (PSN) français et ses impacts, et présenté les PSN de nos voisins européens. Ce fut l'occasion de remarquer quelques différences sur le couplage : quand la France fait le choix d'alléger le couplage allaitant, en limitant son incitation à produire, l'Allemagne, historiquement opposée, remet un place un couplage pour les vaches allaitantes, et la Pologne amplifie l'aspect incitatif à la production de son couplage bovin...

REGION

Selon une enquête récente, « pour les consommateurs, un label est synonyme de conditions de productions plus strictes *(75% des réponses)*, d'une qualité supérieure *(69%)*, d'un prix plus élevé *(65%)*. Arrivent ensuite, une meilleure rémunération de l'agriculteur *(50%)*. » Rappelons qu'en viande bovine, bien que le Label Rouge demande un effort supplémentaire dans le prix consommateur, celui-ci ne permet pas de prendre en charge les coûts supplémentaires grandissants, liés aux conditions de production.

FAIT DE LA SEMAINE

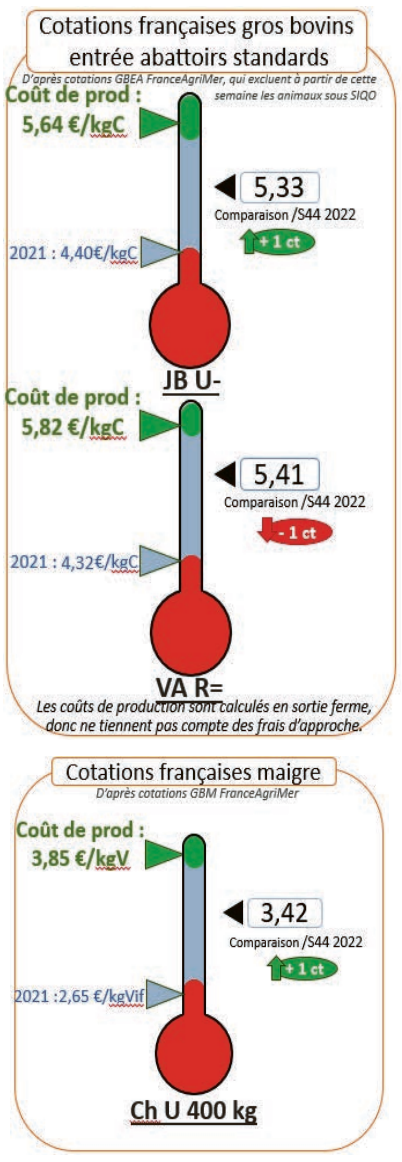
Après plusieurs mois d'attente, suite à une réforme des cotations qui est en vigueur depuis août dernier, est prévu cette semaine la diffusion des cotations Gros Bovins Entrée Abattoirs (GBEA) sur le segment du BIO. Cette cotation est plus qu'attendue ! En effet, face à un contexte où il est urgent pour les filières BIO d'augmenter le prix payé au producteur afin de maintenir les volumes et afin de ne pas être déconnecté des animaux standards, la cotation donnera un vrai éclairage aux éleveurs allaitants BIO!

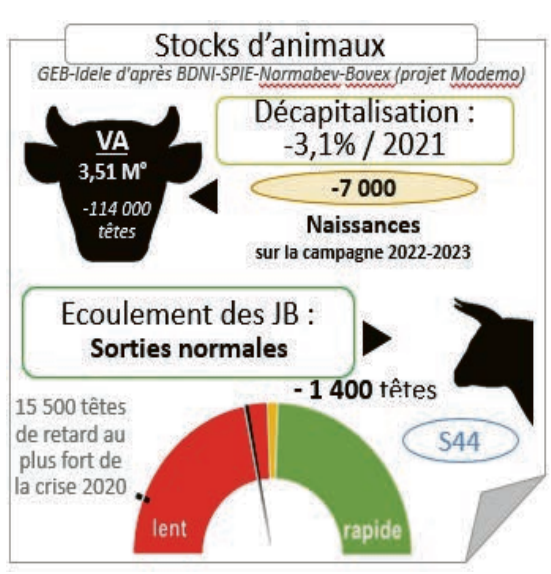
CHIFFRE DE LA SEMAINE

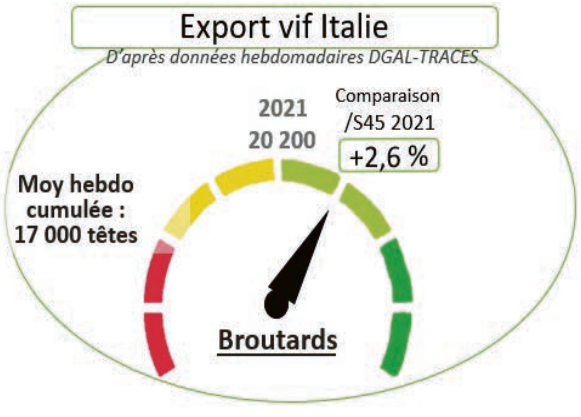
-60 %

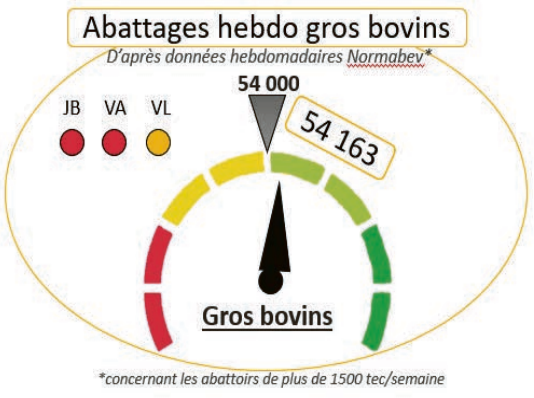
C'est la diminution des ventes d'antibiotiques par rapport à 2011, année de démarrage du premier Plan EcoAntibio, pour l'ensemble des filières animales (porc, volailles, lapins, bovins) s'inscrivant dans cette trajectoire de réduction. Ce chiffre est de -10%, lorsqu'est comparé les ventes d'antibiotiques pour les animaux d'élevage entre 2020 et 2021 , selon le rapport de l'ANSES publié le 17 novembre

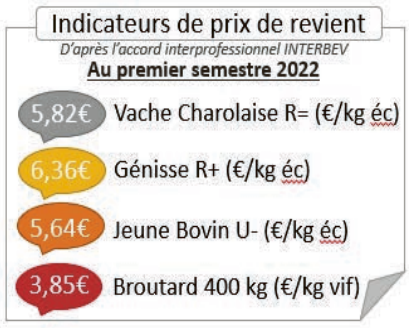
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

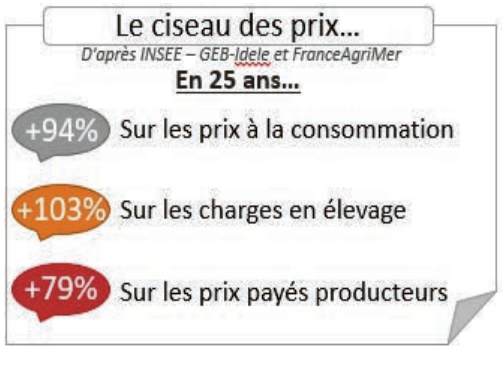












TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 45
du 14 au 20 novembre 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les volumes s'étoffent et s'écoulent sans difficulté dans une bonne ambiance commerciale. Les bons lots plutôt lourds sont toujours recherchés, et profitent de cours fermement maintenus. Les sujets plus légers ou moins bien préparés sont plus discutés : ils trouvent preneurs à des tarifs en baisse. En limousins, les cours fluctuent également selon les opportunités d'envoi sur le Maghreb. En femelles, les tarifs sont stables face à une offre insuffisante..

Gros bovins maigres : Les sorties progressent sur quasiment tous les marchés face à des besoins un peu moins pressants. Les bonnes vaches bien démarrées sont recherchées et permettent de tenir fermement les cours. Les vaches maigres sont de nouveau discutées avec cette fois-ci un recul des tarifs.

Boucherie : Les volumes restent stables et s'écoulent facilement. Les besoins sont réguliers en femelles allaitantes : les cours sont facilement reconduits voire haussiers. Le placement est plus discuté en races mixtes et laitières qui doivent de nouveau céder quelques centimes.

Veaux : L'ambiance s'allège un peu : même si les apports sont un peu plus importants cette semaine, les cours sont plus facilement reconduits en toutes catégories, le placement est également plus fluide. Seule la marchandise trop légère est délaissée.

Ovins : En agneaux, l'ambiance reste bonne : en allaitants, les acheteurs semblent avoir des besoins importants et n'hésitent pas à miser. Les cours sont de nouveau fermes à haussiers dans toutes les tranches de poids.
Sur le bassin aveyronnais, la demande est moins pressante, néanmoins tous les lots trouvent preneurs à des cours en léger repli mais toujours bien au-delà des 4€. Le placement est moins évident en agnelets. En brebis, la demande reste ferme et les cours sont reconduits.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toute marque, tout état.
✆ 07 49 88 65 13

38 - Vends 2 pneus tracteur Maximo 480/65 R 24 neufs.
✆ 06 80 77 23 10

38 - Vends Valtra N101 année 2008 7000h 4RM relevage avant clim 4 pneus neufs bon état.
✆ 06 72 15 40 26

71 - Vends petits tracteurs anciens pour collection.
✆ 06 13 81 44 25

Travail du sol

26 - Vends charrue Monosoc maque Souchu Pinet bon état 300 euros.
✆ 06 07 68 05 52

Récolte

69 - A vendre courges Muscade 0.70 euros le kg.
✆ 06 03 25 22 70

Traitement

26 - Vends pulvérisateur technoma TX 1000L de 2011, rampe 15m, DPAE, controle OK 2021, coupure 5 tronçons de 3m, correction de devers, incorporateur, cuve de rinçage 140L, 6500€ HT
✆ 06 15 67 74 80

Irrigation

26 - Cherche enrouleur en bon état 100-120 x 400 à 500 m. Laisser message
✆ 04 75 53 64 22

Forestiers

38 - Achète bois toute essence à bord de route ou sur pied.
✆ 06 13 44 07 18
06 13 29 27 35

Manutention

58 - Vends télesco manitou MLT 626, série 1, boîte de vitesses HS+ équipements :fourche, pince BR, palette, godets terre, céréales (4703)
✆ 06 16 16 60 38

Divers

21 - Vends tracteur JD 5100 R, - épandeur Leboulch, - faneuse Kuhn 6 T., - girobroyeur, - herse plate 5 m. (479)
✆ 06 81 80 68 23

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter
Tomettes, tuiles, plancher, dalles, pavés d'écurie.
Tél. : 04 74 00 89 08

21 - Vends 4 panneaux cornadis 8 places, 6 m. + poteaux dir. ronds, - surélévateur BR Bugnot (4701)
✆ 06 46 10 52 91

38 - Vends rabot à lizier 2m50 Desvoys - Compresseur 230l 380 volts - Karcher 30 bars 380 volts - Scie 3 points - Scie 380 volts diam 600 BE.
✆ 06 59 07 41 86

GRAND VOYANT MEDIUM - MONSIEUR DIA
Capable de résoudre tous vos problèmes.
Amour, fidélité, chance, travail, santé, désenvoûtement, mariage, impuissance sexuelle, permis de conduire. Réussite dans tous les domaines de protection 100 %, il n'y a pas de problème sans solution.
TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ
Résultats garantis dans la semaine.
PAIEMENT APRÈS RÉSULTAT
Tél. 06 20 08 49 70

38 - Achète tracteur 4 roues motrices 50 chevaux environ avec fourche.
✆ 06 87 84 57 39

38 - Vends 4 roues complètes 185-70-13 + 2 pneus 135-13 le tout 40 euros.
✆ 06 86 58 57 94

38 - Vends semoir engrais Kuhn 800L complet 1200 euros - Cuve à fioul neuve de 1500L avec pistolet.
✆ 06 75 17 98 83







42 - Vds tank 2 100 L Serap - M à F prise de force, ratelier galva 2B galva 100 L + F Vicon 4T 553 porte masse 600 kg + machine à T. Westfalia 5g décro.
✆ 06 87 80 17 76

58 - Vends cornadis 6 -7 - 8 - 10 places et barrières de stabul 2 à 3 m., 3 à 4 m. et 5 et 6 m. extensibles en bon état (4706)
✆ 06 14 69 18 83

Elevage

38 - Recherche piston à fumier horizontal Miro même mauvais état pour rénover faire offre.
✆ 06 84 51 78 69

Divers

42 - Cause santé vend chaudière à bûches marque Morvan, 35 kw, 2 ans, comme neuve, prix à débattre.
✆ 06 77 98 91 74

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

74 - Vends Polaris Ranger Diesel, D V 23.03.22, toutes options, 3972 km, 900 cm3.
✆ 06 81 71 47 77

Achat-Vente

Récolte

21 - Vends luzerne bio, récolte 21/22, - andaineur tapis, pressage en coupe, 120 x 90, 8 ficelles, région Beaune, prix à débattre (4702)
✆ 06 07 49 13 48

38 - Vends litière Miscanthus Haute qualité, livrée Bovins/volailles et autres.
✆ 06 51 01 01 83

38 - Vends rouleau foin 120x120 récolte 2021 100 euros tonne départ.
✆ 06 33 50 11 95

38 - Vends noix sèches Mayette 200kg prix raisonnable.
✆ 04 74 88 07 82

39 - Vends paille, foin et luzerne. Liv. assurée
✆ 06 73 92 81 55

42 - Part vds maïs ensilage ou épis + luzerne enrubannée.
✆ 06 82 29 74 85

Fourrage

01 - Vends 25T foin bio 2022 balles 120x120 bonne qualité prix 150 euros/T à débattre - 01 Biziat.
✆ 06 83 25 57 22

21 - Vends balles enrubannage (4503)
✆ 03 80 84 33 60

69 - Vends foin 2022 bottes haute densité et balles rondes - Très bonne qualité - Paille d'orge - Livraison par 10 tonnes minimum.
✆ 04 74 00 30 70

70 - Vends foin AB récolte 2022 en BR (trèfle, ray grass), petite botte 15kg foin et regain de prairie naturelle, paille petite botte idéal construction.
✆ 03 84 92 12 3

Propriété

58 - Recherche habitation même à rénover avec terrain min. 5 ha achat, locat.-achat. b.w.nature@outlook.com (4704)
✆ 06 23 52 64 75

Location

Agricole

26 - Loue vergers de noyers (20 ans) magnifiques sur 3 ha sud Drôme avec matériel. Etre professionnel.
✆ 06 86 85 05 80

Emploi

Offre

01 - Méthanisation : Recherche un salarié CDI pour gestion et entretien d'un site de méthanisation sur Vandeins. Autonomie et force de proposition sont des qualités appréciées.
✆ 06 19 52 38 05

BOucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT
JCB
Recrute pour son site de Ménétreux le Pitois (21)
Un TECHNICIEN AGRICOLE (H/F)
Un CHEF D'ATELIER (H/F)
Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

07 - exp bovins lait secteur Tournon/Rhône cherche salarié H/F pour accompagner la gestion et la conduite du troupeau TPS plein
✆ 06 84 49 78 84

RECHERCHONS
RESPONSABLE PLANNING
Poste 100% télétravail avec déplacements secteur Jura Nord

◊**MISSIONS : Au sein d'une équipe dynamique et d'une entreprise en développement dans le secteur de l'emploi agricole et rural :** organisation du planning de mise à disposition des salariés des groupements d'employeurs et de toutes les tâches afférentes à la fonction (intervention attendue « sur le terrain »), suivi salariés et entreprises, prospect. Beau chantier maïs semences à conduire en équipe.
◊**QUALITÉS :** sens de la relation commerciale et de l'animation, rigueur, goût pour le travail en groupe, forte maîtrise de l'informatique de base, aptitudes relationnelles, résolument optimiste. Connaissances ou pratiques agricoles bienvenues. Goût pour le digital et les réseaux bienvenus.
CDI temps partiel (60% temps plein avec possibilité d'évolution selon projet du candidat), 13e mois, prime d'intéressement, mutuelle santé

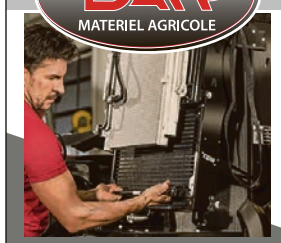
Candidature avec CV et lettre de motivation en précisant la référence de l'offre OFR-037215-39 à :
Soelis
Votre ressource pour l'emploi
Maison des agriculteurs
455 rue du Colonel-de-Casteljau - BP 420
39006 Lons-le-Saunier CEDEX
Tél. 03 84 35 14 51 - E-mail : accueil@soelis.net

18 - Le Service de Remplacement du Cher cherche un AGENT DE REMPLACEMENT en polyculture élevage pour un Groupe d'Emploi Partagé sur le canton de Baugy. Travaux liés à la production animale(bovin, caprins, volailles) et à la conduite de différentes cultures. Renseignements et candidature par mail
✆ marion.vanneron@agricvl.fr

18 - Exploitation viticole, située à Quincy, recherche un agent ou une agente viticole, ayant de la rigueur, un sens de l'observation, une capacité d'adaptation et aimant le travail en équipe.Travail à effectuer: entretien des vignes,mise en bouteille, étiquetage, conduite éventuelle d'enjambeur. Poste en CDD d'une durée minimale de deux mois qui peut déboucher sur un CDI, à pourvoir dès maintenant. Connaissance du milieu viticole souhaité- Permis B et véhicule personnel obligatoire
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Venez rejoindre notre équipe au sein du GAEC LATRIPANDE, ferme familiale en polycultures et élevage bovins viande. Vous avez une bonne approche des animaux et savez pratiquer les soins courants. Vous avez de bonnes connaissances en agronomie et avez la maîtrise de conduite et réglages d'engins agricoles. Vous êtes ouverts à la diversité des cultures et aux différentes pratiques agricoles. Vous avez une maîtrise technique en agriculture et élevage. BAC minimum ou expériences significatives. Débutant accepté si sérieux et motivé. Permis B. CDI après essai. Salaire selon compétences avérées. CV + lettre : gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

DAFP MATERIEL AGRICOLE
RECRUTE

SUR SA BASE DE TOUCY (89)
• **1 technicien (H/F)**
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté
Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70
CASE IH

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)
MASSEY FERGUSON
Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI
Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphoneportable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes
Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

18 - Exploitation viticole, située à Humbligny, recherche un agent ou une agente viticole, ayant de la rigueur, un sens de l'observation, une capacité d'adaptation et aimant le travail en équipe. Travail à effectuer : entretien des vignes et étiquetage. Poste en CDD du 21/11/2022au 16/01/2023 qui peut déboucher sur un CDI. Connaissance du milieu viticole souhaité -Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

PETITES ANNONCES

38 - Cherche chauffeur permis super lourds trajets réguliers.
✆ 06 13 44 07 18
06 13 29 27 35

69 - Cherche ouvrier viticole temps plein avec expérience Beaujolais bonnes vignes à tailler Ceps Gobelet.
✆ 06 31 61 19 21

Stage

58 - Jeune homme BAC PRO CGEA, Ecole de Challuy recherche maître de stage en polyculture-élevage région Nièvre de suite (4502)
✆ 07 85 35 35 58

Mariage

87 - Jeune agri 35ans, belle sit, act laitière, poss dév vte directe, rech compagne pour vie de famille et voulant participer sur expl. Rég Limoges, prox bourg dyn. Pas srx s'abst.
✆ 05 55 57 50 33

Animaux

Bovin

01 - Vends 2 repro Charolais HBC 22 mois, 1 repro 32 mois, vêlage facile, TGS, prix raisonnable.
✆ 06 88 76 67 81

01 - Vends vache HBC fille de Diamant + fils de Hamel 15 J ; 2 génisses Charolaises pour repro Une SC cessation fin 2023.
✆ 06 42 45 32 49

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), - reproducteurs Hétérozygotes sans cornes, fils de Lundi PP (4302)
✆ 06 28 02 04 05

03 - Vends 3 taureaux Charolais 18 mois HBC viande et développement+1 TB taureau 3ans. Denis Corneloup - Avrilly.
✆ 06 79 78 91 95

15 - Vends génisses normandes de 8 jours toute l'année.
✆ 05 55 57 50 33

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose à la vente 40 taureaux apte de suite à la saillie, choix également important de veaux de l'année. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (4106)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel -
06 74 69 62 41 Bertrand

Suivez-nos publications sur Instagram

21 - Elevage HBC vend 2 vaches suitées, - 5 vaches gestantes, - 2 laitonnes, - 2 génisses 18 mois. Moreau Patrick (4708)
✆ 06 81 80 68 23

58 - Vends taureaux 18 mois et gros veaux reproducteurs charolais HBC ou non dont SC, très bonnes origines. Livraison assurée. GAEC Langlet - 58140 Gacogne (3903)
✆ 06 37 90 51 67

58 - Elevage HBC vend taureaux 18 mois, nombreuses origines, prêt à la saillie. EARL Batho Serge - L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (4204)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends veaux et 18 mois HBC, maigres, vêlage facile. GAEC Pellé G. et J. (4403)
✆ 06 47 59 78 09
ou 06 37 56 84 66

58 - Vends reproducteurs charolais 1 ou 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (4407)
✆ 06 78 59 03 92

69 - Vends 5 génisses Primholstein de 3 à 6 mois. EARL Griffoney - Longes.
✆ 06 07 79 06 49

71 - Élevage Charolais HBC vends génisses 30 Mois, gestantes, EARL PACAUT Jean Marc, 71 Laizy.
✆ 06 84 10 17 27

71 - Vends cause surnombre 4 génisses gestantes, HBC, terme, janvier, TGS, Ducert Claude, Martigny.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Vends taureaux HBC : - 2 vêlages faciles, - 1 viande. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (4707)
✆ 06 74 09 49 89

74 - Vends génisses charolaises pleines, vêlages 01 + 2 taureaux 10 mois à l'attache.
✆ 06 19 33 56 77

Caprin

69 - Achète chèvres et brebis de réforme.
✆ 06 09 02 61 50

Ovin

58 - Vends agnelles Texel pour reproduction (4504)
✆ 03 86 58 36 05 HR

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées , réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

74 - Vends 4 agnelles Thônes Marthod 22 mois, lourdes, pleines + chienne Border Collie 14 mois, douce, LOF inscrit N° 250269608910034.
✆ 06 86 28 37 79

Porcin

58 - Vends porcs fermiers toutes grosseurs, - nourrisseurs à moutons jamais servi, - planteuse à pommes de terre 3 rangs (4705)
✆ 06 86 96 39 15

Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque

BECKER Frères Le PRO de la tôle



58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Chien

69 - Vends 2 mâles Beauceron nés le 3/11/2022. Mère 25026802103929. Siret 413106730
✆ 06 58 38 45 77

71 - Vends chiots Border, portée 6 femelles, nées le 06/04/2022, non lof, mère n° 250268600228778, excellente sur troupeau allaitant, n° siret 450 333 448.
✆ 06 33 30 80 95

Equin

63 - Achète chevaux et poneys à valoriser et chevaux de réforme. Faire proposition.
✆ 06 81 21 25 20

71 - Vends belles juments comtoise, PP, garanties pleines.
✆ 06 88 59 16 46

71 - Vends belle jument comtoise, PP, 8 ans, dressée pour la calèche.
✆ 06 88 59 16 46

71 - Vends bel étalon comtois, PP, 8 ans, très docile, saillis au pré, fils de Pastagua de la Combe.
✆ 06 88 59 16 46

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

AVIS DE NON DISSOLUTION

LA JEANNE
Société par actions simplifiée
au capital de 60 000 euros
Siège social : 150 RUE DE LA PIÈCE LÉGER -
21160 MARSANNAY LA COTE
884 620 766 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 29 avril 2022, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS. Le Président.

AL22004828

NON DISSOLUTION

CAMPING DU MOULIN DE PRISSEY
SARL au capital de 8 000. euros
siège social
rue du Moulin de Prissey
21700. PREMEAUX PRISSEY
429 905 763 RCS DIJON

AGM du 30/09/2022 en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a. décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis.

AL22005119

Exco Socodec

CHANGEMENT DE GÉRANT

CHALON CITADELLE
Société civile au capital de 3 000 euros
Siège social : 35 rue Devosge
21000 DIJON
479 293 896 RCS DIJON

Par décision des associés en date du 20/02/2020 il a été décidé de nommer, à compter du jour de la décision, et pour une durée illimitée, en qualité de gérant, Madame Frédérique BOITRAND, demeurant 7, rue des Mûriers - 21000 DIJON, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre CHAMPION, gérant démissionnaire. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis, La Gérance.

AL22005159

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

G+M ELECTRONIQUE
Siège social : 7 Ruelle Berthet
21200 BEAUNE
Société par actions simplifiée
au capital de 300 000 €uros
RCS DE DIJON N° 389 826 009

Aux termes d'une décision en date du 9 novembre 2022, l'associé unique a décidé :- de remplacer la dénomination sociale G+M ELECTRONIQUE par COUMINAL et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.- de supprimer de l'objet social les activités de « Toutes recherches, études et la conception, mise au point de tout matériel, produits, systèmes et ensembles informatiques, électriques, acoustiques, mécaniques, photographiques, électroniques ou autres, leur fabrication et leur commercialisation. L'achat, la vente en gros, demi-gros, détail, l'importation, l'exportation, la représentation, le commissionnement, le courtage desdits matériels, produits, systèmes et ensemble. « et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.Prise d'effet : 17 octobre 2022Pour avis,Le Président

AL22005204

TRANSFORMATION

ERVISAMI
SARL en cours de transformation en SCI
au capital de 10 000 €
Siège social : rue de la Grande Charrière,
21350 SAFFRES
500 826 854 RCS DIJON

Suivant délibération en date du 31 Août 2022, la collectivité des associés a préalablement modifié son objet social, puis décidé à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce, la transformation de la Société en SCI à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 €, divisé en 1 000 parts sociales de 10 € chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Objet
Nouvelle mention :
- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole,
- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés.
Mme Isabelle FRIQUET, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par :Mme Isabelle FRIQUET, Rue de la Grande Charrière - 21350 SAFFRES
Modification sera faite au Greffe du TC de DIJON.

AL22005205

CESIS CABINET D'AVOCATS
126 rue Armand Fallières

AVIS

PHARMACIE DE SANTENAY
Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée de pharmacie d'officine
au capital de 40 000 euros porté à 350 000 euros
Siège social : 13, place du Jet d'Eau
21 590 SANTENAY
524 975 505 RCS DIJON

Par décision du 23-09-2022, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 310 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social :40 000 euros, Nouvelle mention : Capital social : 350000 euros. Pour avis. La Gérance

AL22005217

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SARL DI - VA DISTRIBUTION - VALORISATION
au capital de 8 000 euros
Siège social : 8 Allée des Chênes -
Résidence Le Bois des Grottes -
Chez Mr NOVELLI
21380 ASNIERES LES DIJON
500 336 052 RCS DIJON

L'A.G.E. du 3/11/2022 a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : l'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont la Société peut être propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Vente desdits immeubles. Prise de participations dans toutes sociétés et cession de participations. L'achat, la vente, la location de tous véhicules neufs ou d'occasion. La gestion de tous capitaux dont la Société pourrait disposer. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis
La Gérance

AL22005233

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

TAXIS ET TRANSPORTS HERAUD. SASU au capital de 10000€. Siège : 58 route de Pommard 21200 BEAUNE.502636160 RCS de DIJON. Par décision du 16/11/22, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 3A rue Jean Dominique Larrey-ZAC Porte de Beaune 21200 BEAUNE et modifier l'objet social pour rajouter l'activité de VTC et celle de transport de véhicule en remorque fermée, à compter du 1/04/22. Les articles 2 et 4 seront modifiés en conséquence. Mention sera portée au RCS de DIJON.

AL22005236

AVIS DE MODIFICATION

HOLDING PROTEOR
société par actions simplifiée
au capital de1 111 940 euros
Siège social : Saint-Apollinaire (21850),
6rue de la Redoute
383 809 753 RCS Dijon

Suivant AGE en date du 21/09/2022, après avoir pris acte que le mandat de SALUSTRO REYDEL,Co-CAC suppléant, arrivait à expiration au terme de la présente assemblée, il a été décidé de ne pas procéder à son renouvellement en application de l'article 823–1 alinéa 2 du Code de Commerce.
Dépôt légal au GTC de Dijon.

AL22005250

NON DISSOLUTION

LAHAYE MELANIE
SARL au capital de 4 000 €
Siège social : 10 RUE DE L'ARGILLIERE -
21630 POMMARD
904 978 467 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 7 novembre 2022, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL22005254

CHRISTIAN ROUSSEL TRANSPORTS

SAS au capital de 14 000 euros porté à 54 000 euros, ayant son siège social sis Route de CHAZAN 21220 CHAMBOEUF, immat. 378 017 610 RCS DIJON : il résulte du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 17/11/2022 et du certificat de dépôt des fonds établi le 16/11/2022 par la banque CAISSE D'EPARGNE, que le capital social a été augmenté d'un montant de 40 000 euros par émission de 4 000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 14 000 euros à 54 000 euros. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à quatorze mille euros (14 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cinquante-quatre mille euros (54 000,00 euros). Pour Avis. Le Président.

AL22005256

AVIS DE PUBLICITÉ

MKG
Société par actions simplifiée
au capital de 15.008 euros
Siège social : 78B Avenue du Drapeau
21000 DIJON
RCS DIJON 914 623 707

AGE du 10.11.2022
Nouvel objet social :
La société a pour objet social : l'exploitation d'un fonds de commerce de distribution à dominante alimentaire situé à DIJON (21000) 78B avenue du Drapeau : INTERMARCHE.
Ainsi que, à titre accessoire et sous réserve de l'exploitation à titre principal du fonds désigné ci-dessus, la distribution de produits pétroliers, l'achat/vente de bijoux en métaux précieux, l'activité de traiteur, la restauration, la location de véhicules et l'exploitation de tout établissement accessoire et complémentaire sous l'une quelconque des enseignes appartenant à la société ITM ENTREPRISES, la participation dans toute société exploitant un fonds de commerce sous l'une quelconque des enseignes appartenant à la société ITM ENTREPRISES.
Président :
AM : M. Kévin FOREY
NM : SAS HOLDING 3D – 7 Rue de Talant 21000 DIJON – RCS DIJON 812 238 541Par décision de la Présidente du 10.11.2022, il est décidé la nomination en qualité de Directeur Général de Monsieur Geoffrey MORTUREUX – demeurant 80A Avenue Gustave Eiffel 21000 DIJON.
Pour avis
La Présidente

AL22005266

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI EN COMBE
Société civile immobilière
au capital de 167 693,92 Euros
Siège Social : 3 rue de la Petite Issue -
21220 GEVREY CHAMBERTIN
418 961 587 RCS DIJON

Aux termes des décisions du 13/10/2022, l'Assemblée Générale a pris acte de la démission de Mme Sophie ROSSIGNOL de ses fonctions de gérant avec effet au 13/10/2022 et nommé M. Eloi ROSSIGNOL en qualité de gérant pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sophie ROSSIGNOL.
Pour avis. La gérance.

AL22005272

MODIFICATION DU CAPITAL

NATURE DECOR -ECO-ENTRETIEN
SARL au capital de 1000 €
Siège social : 1 Rue De La Gare
21410 Ancey
523 066 132 RCS de Dijon

L'AGE du 08/08/2022 a décidé de changer le capital social en le portant de 1000 euros, à 400 euros
Mention au RCS de Dijon

AL22005276

AVIS

SARL EUTHENIA CONSEIL
au capital de 20 000 euros
Siège social : 8 Avenue Jean Bertin
21000 DIJON
792 688 103 RCS DIJON

L'AGE du 31/10/2022, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. La même AGE a décidé de transférer le siège social 3 Rue du Rompot - 21121 FONTAINE LES DIJON à compter du 31/10/2022, de modifier l'article 4 des statuts et de modifier le 1er alinéa de l'article 3 (objet) qui sera désormais rédigé comme suit : Conseil pour la gestion et les affaires, conseil en gestion de patrimoine, conseil en investissements financiers, courtage en assurance, transactions sur immeubles et fonds de commerce sans encaissement de fonds, effets ou valeurs, courtage en opérations de banque et en services de paiement.
Pour avis
La Gérance

AL22005277

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GEOFFREY STUDIO - SARL au capital de 1 000 euros - Siège social : 32 avenue Victor Hugo 21000 DIJON + 884 061 094 RCS DIJON - Aux termes d'une décision en date du 16.11.2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 32 avenue Victor Hugo, 21000 DIJON au 21 rue Turgot 21000 DIJON à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts- Pour avis La Gérance

AL22005279

TRANSFERT

S.C. J.A.L.
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 Bd Rembrandt -
Bâtiment B1
21000 DIJON
433 377 033 RCS DIJON

L'AGE du 08/11/2022 a décidé d'étendre l'objet social aux activités de vente à titre exceptionnel des participations qu'elle peut détenir. Achat, mise en valeur, exploitation par bail ou autrement de tout bien immobilier. Vente à titre exceptionnel des biens immobiliers dont elle peut être propriétaire. La même AGE a décidé de transférer le siège social au 3 Rue du Rompot - 21121 FONTAINE LES DIJON à compter du 08/11/2022. Les articles 2 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence. L'avis de constitution de la société a été publié dans L'AUXOIS LIBRE du 13/10/2000.
Pour avis
La Gérance

AL22005281

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MELANDEL
Societe civile immobilière
Au capital de 1 200 euros
Siège social : 20 impasse Raoul Follereau
71150 CHAGNY
824 561 344 RCS CHALON SUR SAONE

Aux termes d'une décision collective en date du 15/03/22, les associés ont décidé de transférer, à compter de la même date, le siège de la société à Lotissement Pré Melin - 21190 CHASSAGNE MONTRACHET. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
La société sera désormais immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis et mention
La Gérance

AL22005283

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCE DOMAINE LATOUR-GIRAUD
Société civile au capital de 1 600 euros
Siège Social : 6 Route Nationale 74 –
21190 MEURSAULT
317 555 480 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 7 novembre 2022, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante Madame Christine LATOUR, demeurant 8 Rue Louis Delarue – La Montagne – 21200 BEAUNE, pour une durée indéterminée à compter du 7 novembre 2022, en adjonction du mandat de Monsieur Jean-Pierre LATOUR qui se poursuit.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce DIJON. Pour avis. La Gérance.

AL22005290

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 21/11/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier BARD-LES-EPOISSES, CORSAINT, COURCELLES-FREMOY, TORCY-ET-POULIGNY
Loué par bail rural sur une partie de la surface
Objectif : Maintien des fermiers en place
BARD-LES-EPOISSES : Ensemble immobilier composé d'une maison d'habitation et de granges à rénover, prés, terres, landes, vergers, bois-taillis - Urbanisme : RNU
9 ha 63 a 00 ca
- Au razay: A-111-112 - Au village: C-259-262-264-269-366[219]-395[255] - Chazerotte: ZD-21(J)-21(K)-22(J)-22(K) - Etienne bouhot: C-260-268 - Ez lettres: ZC-13(J)-13(K) - La rousotte: ZA-29 - La vigne basse: A-181-182-191-192-193-194-195-197-198 (avec bâtiments)
199 - Le ravery: A-157-160 - Les contours: ZE-25(J)-25(K) - Les erogots: A-140 - Les herbues: ZB-2 - Sur le verger de la creuse: A-251 (avec bâtiments)
CORSAINT: terres, prés, bois taillis et verger - Urbanisme : RNY
10 ha 05 a 37 ca
- Au dessus des vignes: E-534-537 - Bauriot: E-401 - Charmoy: ZL-1 - Chaume lacour: ZD-45[212] - En champot: ZC-57[10]-59[11]
- En charmoy: ZD-21 - La comme: ZD-26-27 - Le raseau: E-260(C) - Les grands pres: ZD-18(A)-18(B)
- Les herbues de tivauche: ZB-37[5](J)-37[5](K) - Montre cul: E-377
COURCELLES-FREMOY: bois taillis - Urbanisme : RNU
27 a 20 ca
- Sous la passee: ZD-28
TORCY-ET-POULIGNY: landes et bois taillis - Urbanisme : RNU
2 ha 50 a 50 ca
- La combe terieux: A-265-266-269-270-271
- Les genevrieres: A-295 - Les iles: A-361-362-370-371
BOUIX: Landes - Urbanisme : RNU
4 a 77 ca
- En meugerot: ZK-53
GRISELLES: Terre - Urbanisme : RNU
17 a 70 ca
- Derriere le moulin: ZL-25
POINCON-LES-LARREY: terres - Urbanisme : RNU
21 a 33 ca
- La rocande: ZN-69(A)-69(Z)-70
BEAUNE : Terres - Libre - Urbanisme : Zone AA du PLU à l'exception de la parcelle EA187 en zone NB du PLU
2 ha 70 a 31 ca
- Le dessus de chavet: K-153 - Le gibot: EA-108[748]-187[494] - Les champs berbis: EA-174[744] - Les grandes berges: EA-152[1005]-155[1015] - Les montagneres: EA-133[458]
CORCELLES-LES-MONTS: Terres - Urbanisme : Zone Ap du PLUi
1 ha 37 a 53 ca
- Au bas du chemin de dijon: AC-437[91] - Le long du mur du parc: AC-80
NORGES-LA-VILLE: Terre - Urbanisme : Zone A du PLU
4 ha 37 a 95 ca
- Au bal du bois saint jean: ZB-35
BEAUNE (parcelle EA 130), BONCOURT-LE-BOIS, NUITS-SAINT-GEORGES, PLOMBIERES-LES-DIJON : Objectif : Maintien des fermiers en place
BEAUNE: Terre - Urbanisme : Zone AA du PLU
38 a 93 ca
- Les montagneres: EA-130[252]
BONCOURT-LE-BOIS: Terre - Urbanisme : Zone A du PLU
2 ha 24 a 75 ca
- Piece de la mare: ZB-1
NUITS-SAINT-GEORGES: Terre - Urbanisme : Zone ANC du PLU
6 ha 16 a 74 ca
- Piece de la mare: ZH-7
PLOMBIERES-LES-DIJON: Terres - Urbanisme : Zone N du PLUi 1 ha 85 a 78 ca
- Au bas de neuvon: AE-35-39-41-77[33]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 12/12/2022** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22005263

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Olivier HARNISCH, Notaire à SAINT USAGE, le 10novembre 2022, a été cédé un fonds de commerce par :
La Société dénommée LS ANGELO, dont le siège est à DAIX (21121) 10 rue de Dijon, identifiée au SIREN sous le numéro 829177401 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
A la Société dénommée AGORA CAFE, dont le siège est à LONGVIC (21600) Rue du Port, identifiée au SIREN sous le numéro 512838889 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Désignation du fonds : fonds de commerce de RESTAURANT SANS BAR, VENTE DE PRODUITS D'EPICERIE FIN DE VINS ET ALCOOLS, PREPARATION DE PLATS A EMPORTER sis à DAIX (21121), 10 rue de Dijon, connu sous le nom commercial PIZZERIA RESTAURANT LEVANNA.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de DEUX CENT MILLE EUROS (200 000,00 EUR), dont 134.747,08 € d'éléments incorporels.
Entrée en jouissance rétroactive au 01/11/2022.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'étude de Me Olivier HARNISCH,notaire à SAINT USAGE (21170), 2 rue de l'Echelotte, où domicile a été élu.
Pour insertion
Le notaire.

AL22005232

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

123 EXPRESS BEAUNE
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 26 Rue du Faubourg Madeleine
21200 BEAUNE
RCS DIJON 884 867 789

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 10 novembre 2022, la société 123 EXPRESS CHAGNY, Société par actions simplifiée au capital de 500 euros, dont le siège social est 10 Rue de Beaune 71150 CHAGNY, immatriculée sous le numéro RCS CHALON SUR SAONE 884 831 892 a, en sa qualité d'associée unique de la société 123 EXPRESS BEAUNE, décidé la dissolution anticipée de ladite Société.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société 123 EXPRESS BEAUNE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis

AL22005189

AVIS DE DISSOLUTION

SERMOIZE
GFA au capital de 442 102.15 €uros
Siège social : VOULAINES LES TEMPLIERS
21290 RECEY SUR OURCE
RCS 354 067 464

Par jugement en date du 31 décembre 2021, le tribunal judiciaire de Troyes a prononcé la dissolution anticipée du GFA SERMOIZE immatriculé au RCS de DIJON sous le numéro 354 067 464, dont le siège social est sis VOULAINES LES TEMPLIERS 21290 RECEY SUR OURCE et a désigné Maître Alexandre BORTOLUS, membre de la CARDON & BORTOLUS, dont le siège social se situe à 49 Avenue Salvador Allende - BP215 - 77104 MEAUX et l'établissement secondaire 7 rue Pithou 10002 TROYES, en qualité de liquidateur amiable et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et les documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au7 rue Pithou 10002 TROYES, lieu du siège de liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Le Liquidateur

AL22005221

DISSOLUTION

MAG 2000
Société civile immobilière
au capital de 1 500 euros
Siège social : Avenue Charles de Gaulle -
21200 BEAUNE
429 521 552 RCS DIJON

Par décisions prises par l'associée unique le 18 novembre 2022, la société A. GOICHOT ET FILS, SAS dont le siège est à BEAUNE (21200) Avenue Charles de Gaulle, identifiée sous le numéro 342 064 557 RCS DIJON, associée unique de la société MAG 2000, a décidé la dissolution anticipée de ladite société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.
Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société MAG 2000 au profit de la société A. GOICHOT ET FILS, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la publication du présent avis, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON.
La disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON s'effectuera à l'expiration du délai d'opposition des créanciers.
Pour avis.

AL22005253

DISSOLUTION

FLEURIMO, SCI en liquidation au capital de 1 829,39 euros, ayant son siège social et de liquidation sis 9 rue des Tilleuls, 21490 RUFFEY LES ECHIREY, immat. RCS DIJON 382 486 785 : L'AGE réunie le 30/07/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblé, a nommé comme liquidateur M. Sylvain FLEURENTIN (9 rue des Tilleuls 21490 RUFFEY LES ECHIREY), pour toute la durée de la liquidation, avec tous pouvoirs pour procéder aux opérations de liquidation, a fixé le siège de la liquidation au 9 rue des Tilleuls, 21490 RUFFEY LES ECHIREY, pour toute correspondance, actes et notifications. Dépôt au RCS de DIJON. Pour avis, le liquidateur.

AL22005257

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 28/10/2022
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : ADLM
Siège social : 15 Rue de la Fontaine, Hameau de Vaux, 21540 GRENANT LES SOMBERNON
Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, l'acquisition de terrains, l'exploitation et la mise en valeur de ces terrains par l'édification d'immeubles et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société,
Durée de la Société : 99 ans
Capital social : 1 000 euros
Gérance : M. Damien MICHEA (17 Rue de la Fontaine, Hameau de Vaux, 21540 GRENANT LES SOMBERNON)
Cession de parts sociales : agrément en AGE et libres entre associés.
Immatriculation au RCS de DIJON.
Pour avis

AL22004976

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée à SAINT VIT en date du 3 novembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : WAABS ENTERTAINMENT
Siège : 60 avenue du 14 juillet, Bâtiment B, 21300 CHENOVE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BESANCON
Capital : 1 000 euros
Objet : La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France comme à l'étranger : Le conseil, la conception, la fabrication, la fourniture, l'entretien, la promotion de tous supports publicitaires y compris électronique, notamment et de façon non limitative de mobiliers urbains ; de dispositifs grand format, de publicités lumineuses, d'écran digitaux ou autres en vue de leur exploitation publicitaire et/ou d'information à caractère sportif, principalement en relation avec le basket-ball ; - Toutes opérations de publicité, notamment la publicité sur les emplacements situés dans tous spectacles ou évènements sportifs ; La gestion d'installations sportives ; - La fabrication de structures métalliques et de parties de structures ainsi que de composants électroniques, decartes électroniques, d'équipements de communication et de produits électroniques grand public ; La réparation et l'installation de machines et équipements publicitaires ; Le traitement et l'hébergement de données ; L'obtention de la concession de la publicité,l'exploitation de la concession de la publicité en tous lieux, principalement lieux accessibles au public dans le cadre des événements sportifs ; La location, la vente, la fourniture, l'entretien et l'exploitation de tous équipements et matériels à destination industrielle,commerciale ou du public, associés ou non à des prestations de toute nature et sous toute forme, liées à et/ou nécessaires à la réalisation des objets ci-dessus; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement,dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance detous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de ladécision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions par l'associé unique et entre associés lorsqu'il n'y a que deux associés dans la Société, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Amar KHAZNADJI, demeurant 6 ruelle Renom 21110 PLUVET.
POUR AVIS.

AL22005098

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AISEREY du 09/11/2022 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : TAXI BASTIEN
Siège social : 29 rue de la Justice, 21110 AISEREY
Objet social :
- transport public routier de personnes au moyen d'un véhicule n'excédant pas 9 places ou d'un véhicule taxi;
- activité de taxi ;
- Transport de colis conformément à la convention taxi ;
- L'assistance aux voyageurs et aux personnes malades ;
- vente, achat, location de véhicules.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 500 euros
Gérance : M. Bastien PERTET, dmt 29 rue de la Justice 21110 AISEREY.

ANNONCES LÉGALES

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

AL22005140

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à COULMIER LE SEC du 15 octobre 2022, Il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes :
- Dénomination : SCEA DE L'HERMITAGE ;
- Siège : COULMIER LE SEC (21 400), Rue de l'Hermitage ;
- Durée : 99 ans ;
- Objet : l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités,
- la vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation,
- Capital : 5 000,00 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;
- Gérance : a été nommé gérant de la société sans limitation de durée : Monsieur Christian COUCHENEY, exploitant agricole, demeurant à Rue de l'Hermitage 21400 COULMIER LE SEC
- Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.

POUR AVIS, la gérance

AL22005207

AVIS DE CONSTITUTION

TIMÉE CONSEIL

Aux termes d'un acte SSP en date à DIJON du15/11/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : TIMÉE CONSEIL
Siège : 10 Boulevard Rembrandt – 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1 000 € divise en 1 000 actions de1 euro.
Objet : le conseil, le management de transition,l'assistance, la formation, la réalisation d'études,de veille, d'audits, d'analyses ou de prestations dans tous les domaines, notamment de la finance,du droit de l'économie, de l'immobilier, des affaires privées, des affaires publiques du commerce, de l'éducation de l'environnement, de l'organisation du management, de la gestion commerciale, administrative ou technique.
Exercice du droit de vote par l'associé dès l'inscription en compte de ses actions.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : M. Philippe CARBONEL demeurant10 Boulevard Rembrandt – 21000 DIJON.
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.
POUR AVIS, Le Président

AL22005211

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHASSAGNE-MONTRACHET (21190) du 8 novembre 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société civile immobilière.
Dénomination sociale : LES DEUX CLOS.
Siège social : 8 Place de l'Eglise – 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET,
Objet social : L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; La prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; Accessoirement, la vente de tous biens et droits immobiliers, et la souscription de tous emprunts hypothécaires ou non en vue de la réalisation d'une opération entrant dans le cadre de l'objet social, la constitution de toute garantie sur le patrimoine social en vue de la réalisation de l'objet social ; La Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital social : 1.000 euros, constitué intégralement d'apports en numéraire.
Gérance : Mme Nadine PILLOT demeurant 8 Place de l'Eglise – 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET,
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance.

AL22005215

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15.11.2022, il a été constitué une société avec les caractéristiques suivantes : FORME : SPFPLAS de médecins DENOMINATION : SPFPL IM2P. SIEGE : DIJON (21000), 3 rue Louis Neel. OBJET : prise de participations et d'intérêts et gestion de ces participations et intérêts dans des sociétés d'exercice libéral (SEL) ayant pour objet l'exercice en commun de la profession de médecins spécialiste en imagerie médicale et radiodiagnostic, ainsi que dans tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice en commun de l'activité de médecin, ainsi que toute activité accessoire en relation directe avec cet objet et destinées exclusivement aux sociétés ou aux groupements dont elle détient des participations. DUREE - IMMATRICULATION : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de DIJON sous réserve de l'agrément donné par l'ordre des médecins. CAPITAL : 1 euros ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent, et chaque action donne droit à une voix au moins. TRANSMISSION DES ACTIONS : les actions ne peuvent être transmises entre vifs qu'à un médecin exerçant ou étant amené à exercer son activité professionnelle au sein d'une société d'exercice dans laquelle la société détient une participation et ayant accepté les statuts, le règlement intérieur de la société et tous accords conclus entre associés, en vigueur dans le groupe. Toute autre transmission qui n'est pas interdite par les dispositions précédentes est soumise à un droit de préemption et à défaut, d'agrément statuant à la majorité des deux-tiers des droits de vote des associés. PRESIDENT : M. Denis JACOB demeurant à FOUCHERANS (39100), 8 rue de St-Ylie. DIRECTEUR GENERAL : M. Aurélien LAMBERT demeurant DIJON (21000), 15 rue Raoul de Juigné.

AL22005224

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/11/2022, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : La main à la pâte
Objet social : Traiteurs et autres services de restauration; Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation.
Siège social : 4 Rue de la Roture 21110 Tart-le-Haut.
Capital : 10000 euros
Durée : 99 ans
Gérance : Mme MUNIER Géraldine Virginie, demeurant 11 Rue Fernand Chaventon 21110 Échigey
Immatriculation au RCS de Dijon

AL22005241

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 15/11/2022, il a été constitué une EARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : DE LA LINGERE
Objet social : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural.
Siège social : Routede Bussy, 21500 ERINGES
Capital initial : 7 500 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS DIJON
Gérance : MONTENOT Maxime, demeurant Grande Rue, 21500 ERINGES FRANCE
Le Gérant

AL22005245

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 18/11/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : A.L.I.C.E. Développement Web
Objet social : Programmation Informatique, Création et développement sites internet, applications mobiles et logiciels - Création, animation, illustration 2D et 3 D - Conseil, audit et formation numérique - Rédaction web - Dépannage informatique et téléphonie - Traduction anglais/français - Création jeux vidéos - Créations et production musicales - Enregistrements studio - Concerts
Siège social : 5 Les Prés Hauts, 21150 POUILLENAY
Capital initial : 6 200 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS DIJON
Président : GALLI Antoine, demeurant 5 Les Prés Hauts, 21150 POUILLENAY FRANCE
Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblés. Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'agrément : Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de l'assemblé générale.
Le Président

AL22005270

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17.11.2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : SC. DENOMINATION : ALEAL. SIEGE : DIJON (21000), 15 rue Raoul de Juigné. OBJET : Propriété et gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, par achat, vente, échange d'apport, souscription de parts, actions, obligations et de tous titres ou droits sociaux en général ; gestion de tous fonds ou produits de capitalisation. Prise de participation dans toutes sociétés ou entreprises industrielles ou commerciales, par voie de création de sociétés nouvelles, apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux ou autrement. Acquisition, administration et gestion par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, et de tous biens immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont la société pourrait devenir propriétaire par acquisition, licitation, adjudication, échange, apport ou autrement et de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobiliers en question. Emprunt de tous fonds nécessaires à cet objet et mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires. La société pourra accorder sa caution solidaire ou hypothécaire aux souscripteurs de ses parts en garantie des emprunts que ceux-ci contracteraient pour libérer leur apport et ainsi permettre à la société de réaliser son objet social. Exceptionnellement alinéation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société, CAPITAL : 1 000 euros. GERANT : M. Aurélien LAMBERT demeurant à DIJON (21000), 15 rue Raoul de Juigné. DUREE - IMMATRICULATION : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. CESSION DE PARTS : les parts sociales ne peuvent être cédées même entre associés, qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés adoptés par la majorité des trois quarts des voix des associés.

AL22005271

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à POUILLY SUR VINGEANNE du 08/11/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : Société par actions simplifiée Unipersonnelle
Dénomination : SASU DES TASSONNIERES
Siège : 1 Rue des Tassonnières, 21610 POUILLY SUR VINGEANNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 8 000 euros
Objet : la prise de participations majoritaire ou minoritaire, directe ou indirecte, dans toutes entreprises, groupements d'intérêts économiques, sociétés françaises ou étrangères, civiles ou commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, créées ou à créer, et ce par voie d'apport en nature ou en numéraire, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion, scission, association, participation, prise en gérance libre ou par tous autres moyens.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Thomas TASSIN, demeurant 1 Rue des Tassonnières – 21610 POUILLY SUR VINGEANNE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS, Le Président

AL22005292

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : CONFORT
FORME : Société civile immobilière.
CAPITAL : 1 000 €
SIEGE SOCIAL : 31 rue du Faubourg Saint Nicolas 21200 BEAUNE (France)
OBJET : acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
DUREE : 99 ans
APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 €
GERANCE : Monsieur Thomas, Jean BERNARD demeurant 31 rue du Faubourg Saint Nicolas 21200 BEAUNE
CESSION DE PARTS : toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire, y compris pour les cessions consenties aux ascendants ou descendants du cédant.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL22005297

Me Hélène RUDLOFF

AVIS DE CONSTITUTION

Date de l'acte : 19 novembre 2022
Forme : ENTREPRISE AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE
Dénomination : EARL LAFARGE & FILS
Siège social : AUXEY-DURESSES (21190) 22 ancienne route de Moulins à Bâle
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles par l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime
Durée : 99 années
Capital social : 7 500,00 € se composant d'apport en numéraire
Gérant : Monsieur Louis LAFARGE - AUXEY-DURESSES (21190) 22 ancienne route de Moulins à Bâle
Les cessions de parts sont soumises à l'agrément sauf pour les cessions entre vifs à titre onéreux ou gratuites entre associés, ascendants, descendants ou conjoints.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS ET MENTION

AL22005300

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

AELITA

SASU au capital de 1000 €
Siège social : 7 CHEMIN DES DAUDINS
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
882 258 775 RCS de Nevers

Le 28/10/2022, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à : La production, création et gestion de tous types de contenus et notamment de contenus écrits, visuels et audios;
Mention au RCS de Nevers

AL22004983

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SARL BOUCHERIE PONSOT

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
13 place de la Halle
58700 PREMERY (Nièvre)
837 749 514 RCS NEVERS

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 7 octobre 2022, l'objet social de la société a été étendu, à compter du 7/10/2022, aux activités d'alimentation générale et revente de produits divers alimentaires et non alimentaires, la vente de fruits et légumes et toutes autres activités, accessoires et annexes contribuant à la réalisation de son objet. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, la gérance

AL22005089

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : INITIALE GESTION.
Forme : SARL.
Capital social : 5000 euros.
Siège social : 21 Route des Saulaies, 58000 NEVERS.
920 043 122 RCS de Nevers.
Aux termes d'une décision en date du 10/11/2022, l'associé unique a décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social à 63-65 rue François Mitterrand, 58000 Nevers.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL22005193

POURSUITE D'EXPLOITATION

THIBAUDAT JEAN-FRANCOIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 152 449,02 euros
Siège social : 21, La Barbouillère - Zone Industrielle
58000 ST ELOI
382 511 137 RCS NEVERS

Le 28/10/2022, l'Associé unique, conformément à l'article L223-42 du Code de commerce, a décidé la poursuite d'exploitation de la société.
Pour avis.

AL22005196

CHANGEMENT DE GÉRANT

DECORS SOLS PLAFONDS

SARL au capital de 76000 €
Siège social : 1 rue Edouard Branly
58640 Varennes-Vauzelles
401 895 545 RCS de Nevers

L'AGE du 03/11/2022 a nommé gérant M. DELHOUME Bruno, demeurant 293 Montée des Roches 69210 Éveux en remplacement de M. ROCH Dominique et Mme ROCH Sylvie, démissionnaires.
Mention au RCS de Nevers

AL22005198

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HOPE INVEST

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 8 place Mossé
58000 NEVERS
852 829 282 RCS NEVERS

Le 31 octobre 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 8 place Mossé – 58000 NEVERS au 82 avenue Colbert – 58000 NEVERS.
Pour avis, le Président

AL22005210

NOMINATION ADMINISTRATEUR

SPL CONFLUENCE

Société Publique Locale
au capital de 100 000 euros
Siège social : La Jonction - 58300 DECIZE
RCS NEVERS 750 984 064

Le 30.06.2022, l'AGO a nommé administrateur M Daniel CAILLOT demeurant 17 rue de Bellevue 58300 CHAMPVERT, à partir de cette même date et pour la durée de son mandat électif. Pour avis.

AL22005230

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOCIÉTÉ NIVERNAISE DE DÉBARDAGE FORESTIER ET DE TRANSPORT

Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 euros
Siège social : Les Varennes
58270 ST BENIN D AZY
691 880 389 RCS NEVERS

L'associé unique dans une décision du 30.06.2022 a constaté le non-renouvellement des mandats de la société FITECO, Commissaire aux Comptes titulaire et de Monsieur Jean-Marie VANDERGUCHT, Commissaire aux Comptes suppléant.
Pour avis.

AL22005234

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

KHORS

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : Sangué
58700 LURCY LE BOURG
812 724 789 RCS NEVERS

Par décision de l'associée unique en date du 31/10/2022, le siège social a été transféré au 33, place Gambetta - 33000 BORDEAUX.L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de NEVERSPour avis,le représentant légal.

AL22005240

DÉMISSION DE GÉRANT

SANTA BAHIA CAFE,

SARL au capital de 7500?.
Siège: 50 AV DU GENERAL DE GAULLE
58000 NEVERS
442 960 852 RCS NEVERS

L'AGO du 19/09/2022 a pris acte de la démission du Gérant THIPHANIE GIRAULT

AL22005251

AVIS

BLEUPAYS

Société à responsabilité limitée
au capital de 44 000 euros
Siège social : Lieu dit «La Gare»
58240 LUTHENAY UXELOUP
882 628 092 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Mixte réunie en date du 08/11/2022 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 42000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux mille(2 000 euros)
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quarante-quatre mille euros (44 000 euros).
En outre l'Assemblée Générale Mixte a pris acte de la démission de Monsieur Lounès BELKAID avec effet au04/11/2022 et a nommé en qualité de nouveau gérant, Monsieur Hamid BELKAID, demeurant 15 cour des Miracles, 58240 ST PIERRE LE MOUTIER pour une durée illimitée à compter du même jour.
Modification au RCS NEVERS.

AL22005252

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

EXTENSION OBJET SOCIAL

MARCHAL ET ASSOCIES

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 20.000 euros
Siège social : « Le Clos Ry » - RN7
58000 SERMOISE SUR LOIRE
484 055 264 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 08 octobre 2022 a décidé de modifier l'objet social portant sur l'exploitation de tous fonds de commerce d'hôtel et la vente de biens et services du domaine de l'hôtellerie et du tourisme pour l'étendre à la mise à disposition de lieux d'hébergement temporaires, de résidences pour étudiants et de foyers pour travailleurs migrants.
Pour avis, L. MARCHAL

AL22005268

CHANGEMENT DE GÉRANT

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE MONTS ET VALLEES

Groupement Foncier Agricole
au capital de 562 800,00 euros
Siège social : Lieudit Le Grand Neuzilly
58110 MONTAPAS
484 652 714 RCS NEVERS

Suivant acte ssp du 28/10/2022, à effet du même jour, les associés ont nommé en qualité de gérant en remplacement de Mme Marie-France CORNU, décédée, M.François CORNU, demeurant 1 rue des Grands Prés - Grand Neuzilly 58110 MONTAPAS.
Les inscriptions modificatives seront requises au GTC de NEVERS. Pour avis, la Gérance.

AL22005274

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'ESCARGOT EN VRILLE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 314 la Vrille,
58450 NEUVY SUR LOIRE
911 987 493 RCS NEVERS

Le 01 juillet 2022, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de vente de produits alimentaires, confiserie, décoration, cadeau, bimbeloterie, carterie, boissons alcoolisées ; d'hébergement, location d'emplacements de camping, accueil camping-car, organisation d'activités sportives et de loisirs ; la création et exploitation d'une mini-ferme à vocation pédagogique.
Le reste demeure sans changement.
Pour avis.

AL22005278

MODIFICATION DU CAPITAL

2C2P

SAS au capital de 700 000 €
Siège social : 38 rue Franchet d'Esperey
58000 NEVERS
889 930 277 RCS NEVERS

D'un PV de l'AGE des associés du 15/11/2022, il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme de cent soixante mille (160 000)€, pour être porté de sept cents mille (700 000)€ à huit cent soixante mille (860 000) €, par souscription en numéraire. En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés.
Dépôt légal au greffe du TC de NEVERS. Pour avis, le représentant légal.

AL22005293

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

FORUM FORMATION

SARL au capital de 8.000 euros
Siège social : 10, rue François Mitterrand
58000 NEVERS
408 020 741 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'associée unique que la société COMPTAFRANCE ayant son siège social 10 rue Georges Pompidou – 18000 BOURGES a été désignée en qualité de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Paul REYNE commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Claude GETTE commissaire aux comptes suppléant.
Pour avis, la gérante associée unique

AL22005299

NON DISSOLUTION

L'AGE du 30/10/2022 de la société BATI MAT, SARL à associé unique au capital de 5 000 € ayant son siège 26 rue Mardron, 58200 SAINT-PERE, RCS NEVERS n° 835 243 429, statuant en application de l'article L 223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la Société.
Pour avis : M. Mathias GAUJOUR.

AL22005301

// GÉRANCE

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

ACTE SOUS SEING PRIVE en date du 12 octobre 2022, enregistré au service des impôts des entreprises de NEVERS POLE ENREGISTREMENT le 20/10/2022, dossier 2022 00026055 référence 5804P01 2022 A 00721.
VENDEUR : La société dénommée « Ô PUITS », société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros dont siège social est à Nevers (Nièvre) - 21, rue Mirangron, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 511 172 223.
ACQUEREUR : La société dénommée « MARTIMBRU », société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros dont siège social est à Nevers (Nièvre) - 21, rue Mirangron, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 919 250 647.
DESIGNATION DU FONDS : Fonds de commerce de restaurant traditionnel et traiteur à l'exception de plats à emporter exploité 21 rue de Mirangron 58000 NEVERS
PRIX : 50 000 euros
JOUISSANCE : Le 12 octobre 2022.
OPPOSITION : au cabinet d'Avocats COGEP AVOCATS - Maître Benoit MARTY - 3 rue du Bengy 58640 VARENNES VAUZELLES, dans les 10 jours de la dernière des insertions prévues par la loi.
Pour avis.

AL22005188

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

AUTRE GREFFE

Par jugement en date du 19/10/2022, le Tribunal de commerce de Paris a prononcé la clôture pour insuffisance d'actifs des opérations de la procédure de liquidation judiciaire concernant la société :
SARL PIZZA PLAZZA Adresse du siège social : 21 rue Fecamp 75012 Paris
RCS NEVERS / PARIS : 490 835 279

AL22005243

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CD FINANCES

société civile
au capital de 3900 Euros
Siège social
9 Place Emile Zola
58500 CLAMECY
SIREN 488 462 078 R.C.S. Nevers

Le 10/11/2022, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 10/11/2022.
Denis Guenot 9 Rue Vaugorges 58500 CLAMECY.
10/11/2022 à Clamecy.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL22005128

DISSOLUTION

«SCI L'ARMANCE»,

En liquidation
Société civile immobilière
au capital de 45734,71 euros
Siège social : DORNECY (58530)
4 avenue du Général Leclerc
SIREN : 380 799 510

Le 14/11/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/11/2022 et sa liquidation amiable. Madame Sophie DOUJON, demeurant àDORNECY (58530) 4 avenue du Général Leclerc, a été nommé Liquidateur Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis le liquidateur

AL22005191

ANNONCES LÉGALES

DISSOLUTION

FRANCK MAZAT SARL

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000,00 euros
Siège social : 1 Rue Louis Pasteur
58160 IMPHY
483 564 514 RCS NEVERS

Le 02/11/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 02/11/2022. M. Franck MAZAT demeurant 1 rue Louis Pasteur, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé 1, rue Louis Pasteur, 58160 IMPHY.
Pour avis.

AL22005219

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GAEC DE BRIOTTE EN LIQUIDATION

Briotte - 58330 SAINT SAULGE
Au capital de 204 693,30 euros
R.C.S. Nevers - N° 326 314 267

L'assemblée générale réunie le 1er novembre 2022, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 30 juin 2022, déchargé Monsieur et Madame CLERC Pascal et Evelyne, née COQUILLE - Briotte - 58330 Saint Saulge, de leur mandat de liquidateurs, donné à ces derniers quitus de la gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers. Pour avis, les liquidateurs.

AL22005247

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI PREMIERE A DROITE

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 100 euros
Siège social : Chamery -
58350 CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS
752 743 534 RCS NEVERS

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2022, il résulte que la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 13 octobre 2022 suivi de sa mise en liquidation. A été nommée comme liquidatrice : Madame Dominique AGULLES, demeurant à CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS (Nièvre) 34 rue des Lavoirs. Le siège de la liquidation est fixé à CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS (Nièvre) 34 rue des Lavoirs. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur

AL22005284

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme
03000 MOULINS

AVIS

LA CABANE

794 808 634 RCS NEVERS
SARL en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social : Le Bourg 58240 LIVRY
Siège de liquidation :
2 Route du Veurdre 58240 LIVRY

Aux termes d'une décision en date du 31/10/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/10/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Gilles FREDERIC, demeurant 2 Route du Veurdre 58240 LIVRY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 2 Route du Veurdre 58240 LIVRY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis - Le Liquidateur.

AL22005285

DISSOLUTION

Les associés de la SARL LE LOU GRANI au capital de 100 € ayant son siège 359 Quai de Loire, 58450 NEUVY SUR LOIRE, RCS NEVERS n°489 186 916, réunis en AGE le 30/09/2022, ont décidé sa dissolution anticipée à compter du même jour et sa liquidation sous le régime conventionnel en nommant M. Jean GUILLEMIN liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet et fixant le siège de la liquidation 359 Quai de Loire, 58450 NEUVY SUR LOIRE. Le dépôt des pièces et actes relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis : Jean GUILLEMIN

AL22005302

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination : Ô CALME DE NEVERS Capital : 2000€ Siège social : 20 bis rue du Petit Mouesse 58000 Nevers. Objet: Acquisition prise a bail gestion location administration de tous biens immobiliers construction rénovation et mise en valeur de tous biens immobiliers et plus généralement toutes opérations financières mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement a cet objet a condition d'en respecter le caractère civil. Durée : 99 ans. Gérant : Mme Gwendoline Bondoux, 592 rue Pierre Brossolette 58600 Garchizy. Clause d'agrément: Cession libre entre associes, soumise à agrément dans les autres cas. RCS : Nevers

AL22005067

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 08/11/2022, il a été constitué une SARL dénommée:HAPPY ALBY Objet social : - tous travaux de maçonnerie (construction, entretien et réparation),nettoyage, revêtement façade, terrassement, assainissement, revêtement sols et murs, plâtrerie, l'achat et la revente de matériaux de construction ;- les activités de soudure mécanique et maintenance ;- toutes activités se rapportant aux travaux d'électricité, automatisme, électricité basse, moyenne et haute tension, et plus généralement à tous produits et installations électriques ; - en sous-traitance uniquement les activités de couverture, charpente, chauffage ; - l'activité de garage, mécanique, carrosserie, tôlerie,entretien de tous véhicules, engins, motocycles, cycles ; la vente de lubrifiants, pièces neuves, accessoires et pneumatiques, vente de voitures d'occasion et neuves, location de tout véhicule sans chauffeur de courte et longue durée ; - l'entretien et lacréation d'espaces verts, les travaux d'élagage ; l'achat, la vente de végétaux et deplantes ; l'achat, la vente d'équipements de la personne, de produits, de matériel et d'outillage de jardin ; la location de tous types de matériels et outillages, l'agencement de cours et terrasses ;
Siège social : 3, rue des Crisenons 58210 OUDAN.
Capital : 100 euros
Gérance : M. Roby CATEL et Mme Alyssia DUTRIEUX demeurant ensemble 3,rue des Crisenons 58210 OUDAN et M. Éric SAUVE La-Grange-Fondue 04160 Château-Arnoux
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL22005103

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Jean-Charles REROLLE, notaire à DECIZE, le 7 novembre 2022 a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :
La dénomination est : 3D IMMO
Le siège social est à BILLY-CHEVANNES (58270), 3 rue de l'Eglise
Le capital social est fixé à la somme de : QUATRE VINGT MILLE EUROS (80 000,00 EUR).
Objet : acquisition au moyen d'achat ou d'apport, administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, emprunt des fonds nécessaires à cet objet, exceptionnellement l'aliénation des immeubles et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet
Durée : 99 ans
Cession de parts : Toutes les cessions de parts à titre onéreux sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Les cessions de parts à titre gratuit au profit des descendants sont libres ; dans les autres cas elles sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Madame Pauline DESRUES demeurant 74 Boulevard Lavoisier 63000 CLERMONT-FERRAND
Immatriculation : RCS NEVERS
Pour avis
Le gérant.

AL22005194

ALPHA EXPERTS
NEVERS

SOLUTIONS UTILITAIRES

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SOUGY-SUR-LOIRE en date du 10/11/2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : SOLUTIONS UTILITAIRES, SIEGE SOCIAL : 5 Rue des Varennes, 58300 - SOUGY-SUR-LOIRE.
OBJET : Négoce de véhicules neufs et d'occasion industriels et utilitaires, convoyage de véhicules;
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 5 000 euros.
PRESIDENT : Monsieur William BONNET, demeurant 5 Rue des Varennes, 58300 - SOUGY-SUR-LOIRE.
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL22005213

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/10/2022, il a été constitué une SCEA ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCEA de COUTANCIN
Objet social : exploitation agricole
Siège social : 997 Coutancin 58240 Chantenay-Saint-Imbert.
Capital : 700 euros
Durée : 25 ans
Gérance : M. PESSON Jean Marc, demeurant 1049 COUTANCIN 58240 Chantenay-Saint-Imbert, Mme PESSON Nathalie, demeurant 1049 COUTANCIN 58240 Chantenay-Saint-Imbert
Immatriculation au RCS de Nevers

AL22005223

FIDUCIAL
SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP en date à NEVERS du 18.11.2022, constitution d'une SARL à associé unique dénommée BOULANGERIE DE GRANDS-MÈRES, au capital de 4 000 €, d'une durée de 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la Société au RCS de NEVERS, dont le siège social est 43 Rue Gambetta 58600 FOURCHAMBAULT ayant pour objet Boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, confiserie, chocolaterie, glaces, snacking, sandwicherie, saladerie, traiteur à emporter, dépôt de pains en sédentaire, en tournées et par e-commerce; Petite alimentation générale ; Dépôt de presse ; Point relais, Achat, vente de produits finis liés à la boulangerie, de produits artisanaux, régionaux ; Gérance : M. Stéphane DUBREUIL, dt 10 Rue Lucien Geoffroy 58600 FOURCHAMBAULT. Pour avis La Gérance

AL22005258

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 18/11/2022, il a été constitué une GAEC :
Dénomination sociale : GAEC DES TREFLES
Siège social : 11 impasse de la Charnaye 58270 FRASNAY-REUGNY
Capital : 3 000 euros
Objet social : l'exploitation des biens agricoles apportés ou mis à sa disposition par les membres associés, achetés ou pris à bail par lui, et généralement, toutes activités se rattachant à cet objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement, et soient conformes aux textes régissant les GAEC.
Cogérant : Madame Elise LABARRE et Monsieur Rodolphe SOURIS, demeurant Le Petit Reugny 58270 FRASNAY-REUGNY.
Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément unanime de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL22005275

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile Immobilière (sans statut légal particulier) en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée SCI LE PETIT BO au capital de 1.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la gestion, la location de tous biens et droits immobiliers. Son siège social est situé 6 rue du Clos des Hirondelles - 58180 MARZY. Les gérants sont M. Romain BOUCHARESSAS et Mme Sophie BOUCHARESSAS demeurant 6 rue du Clos des Hirondelles – 58180 MARZY. Les transmissions de parts sociales à quelque titre que ce soit à d'autres personnes qu'à celles déjà associées sont soumises à l'agrément de la société donné par décision collective extraordinaire des associés.
Pour avis, la gérance

AL22005298

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI SASTLA

Société civile immobilière
Au capital de 200€
Siège social : JOIGNY (89300)
10 Rue Guy Herbin
798 898 342 RCS SENS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12 novembre 2022, il a été décidé de transférer à compter du même jour le siège social de la société à l'adresse suivante : BRION (Yonne) 4 bis rue Roger Lata.
L'article « SIEGE SOCIAL » des statuts a été mis à jour.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS.

AL22005262

TRANSFORMATION

GAEC «DOMAINE MARINI»

Capital social : 216 000 €
Siège social
1 avenue Sébastien Rigout
89700 BERU
RCS AUXERRE 533 839 403

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2022 a décidé de transformer le GAEC en Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, de modifier son objet social, sa durée, son capital, et sa gérance. Les caractéristiques de la société sont désormais les suivantes. En conséquence, l'agrément est retiré à compter de cette date.
Forme : EARL.
Dénomination : «DOMAINE MARINI»
Durée : 99 années, terme fixé au 31/07/2110.
Siège social : 1 avenue Sébastien Rigout – 89700 BERU.
Objet social : La société a pour objet l'exercice d'une activité agricole et viticole au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 334 000 €
Gérance :
- Monsieur Maxime MARINI, demeurant 1 avenue Sébastien Rigout – 89700 BERU
- Monsieur Adrien MARINI, demeurant 11 rue des Bordes – 89160 VILLERS-LES-HAUTS
- Madame Floriane MARINI, demeurant 7 rue du Tour de l'Eglise – 89800 FYÉ.
Cession de parts sociales : Toute cession est soumise à l'agrément des associés, donné par décision collective prise à la majorité des 3/4 des voix exprimées.
Pour avis,
La Gérance.

AL22005304

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEV PASCAL MOREAU

Société civile au capital de 42 491 €
Siège social : 35 Grande Rue -
89800 CHEMILLY-SUR-SEREIN
477 678 965 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 2022 a constaté une erreur dans la réduction du capital social du 21 octobre 2021, et décide de la corriger. Par conséquent, le capital social initial de 42 495 € a été réduit de 15 € ce qui le ramène à 42 480 € avec effet rétroactif au 21 octobre 2021.Pour avis, la gérance.

AL22005212

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

AVIS

SCPA REGNIER-SERRÉ-FLEURIER-FELLAH-GODARD

Société civile professionnelle d'avocats
au capital de 117 073,81 euros
Siège social : 9 boulevard Maupéou - 89100 SENS
342 669 744 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 25 octobre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transformer la Société en Société Civile Professionnelle Inter-barreaux à compter rétroactivement du 12 septembre 2022, de remplacer la dénomination sociale SCPA REGNIER-SERRÉ-FLEURIER-FELLAH-GODARD par SCPA INTER-BARREAUX REGNIER-SERRÉ-FLEURIER-FELLAH-GODARD, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Modification sera faite au GTC de SENS.

AL22005216

CAPITAL SOCIAL

Dénomination : LES MAISONS BLANCHES.
Forme : SARL.
Siège social : Rue DU CHARME - Les Maisons Blanches, 89350 CHAMPIGNELLES.
533464194 RCS Auxerre
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 juillet 2022, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 20000 euros à 200000 euros.
Article 6 – Apports . Il est ajouté le paragraphe supplémentaire suivant :
Par Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 juillet 2022, une somme de 180 000€ prélevée sur le poste « autres réserves » a été incorporée au capital. Total égal au montant du capital social deux cent mille euros. Article 7 – Capital, Cet article est remplacé par le suivant : Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200 000 €). Il est divisé en 2 000 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 100 € chacune, numérotés de 1 à 2 000, intégralement libérées, souscrites en totalités par les associés et attribuées à chacun d'eux dans la proportion de leur apports respectifs, de la manière suivante à : M. Guillaume GILET : 1 010 parts sociales. Mme Juliette ANÉE : 990 parts sociales. Total égal au nombre de part composant le capital social : 2 000 (200 000€).Article 8 – Parts sociales, le premier paragraphe est remplacé par le suivant : Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit : A Monsieur Guillaume GILET à concurrence de 1 010 parts, ci 101 parts numérotées de 1 à 101 inclus, et 909 parts numérotées de 201 à 1 109 inclus. A Madame Julliette ANNEE à concurrence de 990 parts, ci 99 parts numérotées de 102 à 200 inclus, et 891 parts numérotées de 1 110 à 2 000 inclus.
Total égal au nombre de parts composant le capital social : 2 000 parts sociales.
Mention sera portée au RCS Auxerre

AL22005225

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DU 35/37 RUE DE L'HOPITAL

Société civile immobilière
Au capital de 2 000,00 euros
Siège social : 35/37 rue de l'Hôpital – 89700 TONNERRE
491 698 353 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 25 octobre 2022, la collectivité des associés a :- décide de modifier la dénomination sociale comme suit : SCI JEANEST.- décidé de transférer le siège social au 32 Grande Rue de Reugny – 89800 CHABLIS, à compter de ce même jour. En conséquence, les articles 3 « Dénomination » et 4 « Siège social » des statuts ont été modifié en conséquence.Pour avis, le cogérant.

AL22005227

AS Corporate

MODIFICATION DU CAPITAL

Le 30.9.2022, l'associé unique de la SARL MICHEL RECYCLAGE au capital de 250.000 euros, siège social à VENOY (89290) Route de Chablis 519 437 370 RCS AUXERRE, a décidé d'augmenter le capital social de 456.000 euros, par création de 45.600 parts nouvelles de 10 euros nominal chacune intégralement souscrites et libérées en numéraire, puis de réduire le capital de 456.000 euros du fait des pertes. Le capital social reste inchangé à 250.000 euros.

AL22005229

MODIFICATION DU CAPITAL

La décision du 15.11 2022 des associés de la SAS JULLIEN TRANSPORTS ET SERVICES, capital de 10.000 euros, siège social à GUILLON (Yonne) 2, rue de l'Eautartre, 827 834 243 RCS AUXERRE a procédé à une augmentation de son capital par apport en nature d'un montant de 46.000 euros par l'émission de 4.600 actions nouvelles de 10 euros de valeur nominale, puis a augmenté le capital de 644.000 euros par incorporation de la prime d'apport et création de 64.400 actions nouvelles de 10 euros. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Capital social : 10.000 euros - NOUVELLES MENTIONS : Capital social 700.000 euros.

AL22005235

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

O'POINT CHAUD

SARL au capital de 500.00 €
Siège social : 6 Rue Paul DOUMER
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 911465151

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/11/2022 , il a été décidé de transférer le siège social au 4 Avenue du Maréchal JUIN 89000 AUXERRE à compter du 01/11/2022
D'ajouter l'activité de négoce automobile qui devient l'activité principale à l'activité déjà existante à compter du 1/11/2022 Modification au RCS de AUXERRE.

AL22005239

S.J.B.
Société d'Avocats

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

COOPERATIVE GERMINAL

Société Anonyme Coopérative de Consommation
à capital variable
Siège social : 22 Rue de Preuilly - 89000 AUXERRE
307 019 091 RCS AUXERRE

1°) L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle réunie le 25 juin 2022 a nommé Monsieur Wilfrid CAMBIANICA, demeurant 4 Bis Rue Voie Romaine 89000 AUXERRE, Monsieur Michel DAL DEGAN, demeurant 1 Rue des Carboines 89250 SEIGNELAY, Madame Agnès DESOINDRE, demeurant ., Madame Sophie GAY, demeurant 26 Les Avenières 89130 TOUCY, et Madame Florine GRANGE demeurant . 89000 AUXERRE, en qualité de nouveaux administrateurs de la Société, en remplacement de Monsieur Alexandre COLAS, Madame Andréa BOUSQUET et de Madame Isabelle PERREAU, dont les mandats étaient venus à expiration.
2°) Aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 30 juin 2022 Madame Chantal LAIGNELET, demeurant 12 Chemin des Archiens 89113 CHARBUY a été nommée aux fonctions de vice-présidente, en remplacement de Monsieur Alexandre COLAS, dont le mandat était venu à expiration.

AL22005242

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LES GIRARDS

SCI au capital de 66.000 euros
Siège social : 5 Les Girards
89116 PRICY-SUR-VRIN
842 538 217 RCS SENS

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 octobre 2022, le siège social de la Société a été transféré au 34-38 rue Camille Pelletan 92300 LEVALLOIS-PERRET.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Immatriculation au greffe de NANTERRE.

AL22005260

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GUBE

SCI au capital de 40.000 euros
Siège social : 5 Les Girards
89116 PRÉCY-SUR-VRIN
842 718 124 RCS SENS

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 octobre 2022, le siège social de la Société a été transféré au 34-38 rue Camille Pelletan 92300 LEVALLOIS-PERRET.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Immatriculation au greffe de NANTERRE.

AL22005261

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ISOLBAT 89

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 22 Avenue Lucien Cornet
89100 SENS
811 292 283 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2022, l'AGE des associés de la société à responsabilité limitée ISOLBAT 89 a décidé de transférer le siège social du 22 Avenue Lucien Cornet, 89100 SENS au 9 A rue Mozart 89100 COURTOIS SUR YONNE à compter du 01/11/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis La Gérance

AL22005267

JOUFFROY + FILEAS AVOCATS

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

MODIFICATION DU CAPITAL

PAPYHAPPY

Société par actions simplifiée
Au capital de 26 770 euros
porté à 29 160 euros
Siège social :
Hôtel et Pépinière d'Entreprises du Jovinien
Avenue de Sully Prolongée -
89300 JOIGNY
821 514 460 RCS SENS

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 novembre 2022, du certificat de dépôt des fonds établi le 17 novembre 2022 par l'office notarial JOUFFROY & FILEAS et du procès-verbal des décisions du Président du 18 novembre 2022 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 2 390 euros par émission de 239 nouvelles actions de préférence ADP 2021 de numéraire, et porté de 26 770 euros à 29 160 euros.
En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
POUR AVIS
Le Président

AL22005282

PROROGATION

GAEC DE LA RUE CARILLON

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
au capital de 82 500 €
Siège social : 8 rue Saint-Jacques -
89800 LIGNORELLES
410 181 713 RCS AUXERRE

L'assemblée générale du 14/11/2022 a décidé de proroger la durée de la société de 93 ans soit jusqu'au 14/04/2121.
Pour avis, la gérance.

AL22005291

TRANSFORMATION

GAEC COVA
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Au capital social de 98 238,14 euros L'EPINOY – 89130 LEUGNY RCS AUXERRE n°327 396 727
Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 2022 :
- il a été décidé la prorogation de la durée de la société pour une période supplémentaire de 60 années
- il a été accepté la démission de la gérance de M. Philippe DESNOYERS à compter du 31 octobre 2022
- il a été décidé la transformation du GAEC COVA en une SCEA COVA dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : SCEA COVA
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole
Capital : 95 981,90 euros
Nature des apports : biens meubles agricoles
Siège social : L'EPINOY – 89130 LEUGNY
Objet : activités agricoles
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Gérance : M. Aurélien DESNOYERS, demeurant Chemin des Lames – 89130 LEUGNY
Clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales : oui – agrément donné par les associés
Pour avis

AL22005296

// GÉRANCE

MIDIS
SAS capital de 40.000 €.
Les Latteux 89400 MIGENNES .
RCS SENS 811 757 145.

AVIS DE FUSION

Aux termes de l'AG en date du 13/10/2022, il a été :
- approuvé le projet de fusion établi le 24/06/2022 avec la société MIDIS II (SAS au capital de 802.000 euros - Les Latteux 89400 MIGENNES - RCS SENS 830 925 830), société absorbée, les apports effectués et leur évaluation,
- constaté la réalisation définitive de l'apport-fusion par la société MIDIS II à la société MIDIS.
En rémunération de cet apport-fusion, l'AG de la société MIDIS a procédé à une augmentation de capital de 16.040 euros, pour le porter de 40.000 euros à 56.040 euros, au moyen de la création de 16.040 actions nouvelles de 1 euros de montant nominal, entièrement libérées, attribuées aux associés de la société MIDIS II à raison de 1 action de la société MIDIS pour 5 actions de la société MIDIS II.
La prime de fusion s'élève à 1.876.812 euros.
Juridiquement, la fusion a pris effet le 13/10/2022, date des réunions d'AG des sociétés absorbante et absorbée. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 01/02/2022, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées, par la société MIDIS II depuis le 01/02/2022 seront réputées réalisées par la société MIDIS.
Les articles 7 et 8 des statuts de la société MIDIS ont été modifiés en conséquence.
Article 8 Capital.
Ancienne mention : 40.000 euros
Nouvelle mention : 56.040 euros

AL22005199

// VENTE AUX ENCHÈRES

Maître Rudy FARIA
Avocat 6 Rue Champfeuillard – 89100 SENS
Tél. : 03.86.65.52.37

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHERE

LE MARDI 10 JANVIER 2023 à 11 HEURES AU PALAIS DE JUSTICE DE SENS (YONNE)
A la requête de IMMOBILIERE DE LANCEREAUX, société par actions simplifiée immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS et identifiée sous le numéro 841 757 792, dont le siège social est à PARIS (75008), 13 Rue du Docteur Lancereaux, représentée par son président en exercice, Monsieur Fabien KLECHA, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, sur surenchère, en UN LOT du bien immobilier suivant :
Commune de VILLENEUVE LA GUYARD (Yonne)
Une maison d'habitation de plain
-pied occupée sise 7 Ruelle du Taureau et comprenant :
-une pièce principale, une cuisine, une salle de bains, un WC, deux chambres,
-un garage, une buanderie,
-combles,
-jardin,
Le tout sur un terrain cadastré section E numéro 810 au lieudit « Grande Rue » pour une contenance de 10 ares 7 centiares.MISE A PRIX : 51.700,00 €
Outre les charges, clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au greffe du Tribunal judiciaire de SENS. Les enchères ne peuvent être portées que par Avocat inscrit au Barreau de SENS.
Aucune visite sur place n'est prévue.
Pour tous renseignements, et consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :
A Maître Rudy FARIA, Avocat à SENS (89), 6 Rue Champfeuillard (03.86.65.52.37),
Au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de SENS, Palais de justice, 1 Rue du Palais de Justice.
Fait à SENS (Yonne), le 14 novembre 2022.
Signé : Maître Rudy FARIA

AL22005190

Suivez-nous sur notre page Facebook

Connaissez-vous notre page Twitter ?

ANNONCES LÉGALES

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
- **ESCAMPS - terre**
5 ha 25 a 50 ca - Machavoine: ZO-6 - zonage : zone A du PLU
- **PERCEY - terre et pré - fonds occupé**
10 ha 52 a 72 ca - Les etangs: ZE-64(J)-64(K)-64(L) - Vignes moreau: ZE-61(J)-61(K) - zonage : RNU
- **TANLAY - terre et bois-taillis**
3 a 23 ca - L aume d othe: 372ZK-100 - Les ravois: 372ZK-13 - zonage : RNU
-**TURNY - terre, lande et bois-taillis**
94 a 63 ca - Bois pausele: E-258 - Du cognat: AD-61 - Ham de linant: AD-236[62] - La rue chevre: D-231 - Le crain: YA-42 - Le moulin: E-284 - Les barbereaux vaujoulette: F-109-924[115] - Les bouquelibots: F-918[513] - Les tachonnieres: ZO-53[41] - Longues queues: F-37 - Terres sous le grand melo: ZI-181[16] - zonage : zone An et Nzh du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 12/12/2022 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL22005265

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 8 mai 2009,
Monsieur Jean Alphonse Louis BOUCHER, en son vivant retraité, veuf de Madame Andrée BREU, demeurant à BEZONS (95870) 2 rue Gabriel Réby.
Né à PARIS (75012), le 1er décembre 1933.
Décédé à BEZONS (95870) (FRANCE), le 5 avril 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 1er juillet 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Isabelle FORGEOT-BALANANT, notaire à BEZONS (95870) 63 rue Emile Zola, référence CRPCEN : 95037, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de PONTOISE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22005203

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

AJugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/11/2022 arrêtant le plan de cession totale de la **Sàrl à associé unique LES DELICES DE FLORALYSA** 11 place du général de Gaulle 89200 Avallon (boulangerie pâtisserie traiteur salon de thé). RCS AUXERRE 797644440. CIP 4506, au profit de la Sàrl GE DISTRIBUTION. Ledit jugement a désigné comme tenue d'exécuter le plan la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon.

AL22005248

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/11/2022 prononçant la conversion en liquidation judiciaire après cession de **Sàrl à associé unique LES DELICES DE FLORALYSA** 11 place du général de Gaulle 89200 Avallon (boulangerie pâtisserie traiteur salon de thé). RCS Auxerre 797644440. CIP 4506. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL22005249

Laurent FRANCIN,
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4/09/2022, déposé au rang des minutes de Maître Stéphanie FAIVRE FRANCIN, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal de dépôt de testament en date du17/11/2022, Monsieur Louis Hugo DELALANDE, demeurant à CHEVANNES(89240), 29 rue de la Liberté, célibataire, né à AUXERRE (89000), le 13 décembre2000, décédé à SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110), le 5 septembre 2022, a institué des légataires universels.

Les oppositions à l'exercice de leurs droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.
Pour avis, le notaire.

AL22005244

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

TBSMAC Bleu Minute, EURL au capital de 1000€. **Siège social:** centre commercial cora rn 6 les grandes haies 89470 Moneteau. 488 631 722 RCS AUXERRE. Le 22/10/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Thierry LALLEMAND, 3 Hameau les Nicards 89520 LEVIS , et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance à l'adresse du liquidateur tel que désigné ci-avant. Modification au RCS de AUXERRE.

AL22004940

AVIS DE DISSOLUTION

MIDIS II
SAS au capital de 802.000 €.
Les Latteux 89400 MIGENNES .
RCS SENS 830 925 830.

Aux termes de l'AG en date du 13/10/2022, il a été décidé :
- les associés ont approuvé le traité de fusion du 24/06/2022 prévoyant l'absorption de la société MIDIS II par la société MIDIS (SAS capital de 40.000 euros - Les Latteux 89400 MIGENNES - RCS SENS 811 757 145),
- et en conséquence, la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société MIDIS II, son passif, étant pris en charge par la société absorbante et les actions émises par cette dernière au titre de la fusion étant directement attribuées aux associés de la société absorbée.
L'AG des associés du 13/10/2022 de la société MIDIS, société absorbante, ayant approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative, la fusion et la dissolution de la société MIDIS II sont devenues définitives à cette date.

AL22005200

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

NIVEK
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
« en liquidation »
au capital de 10 000 €
Siège de la liquidation :
1 impasse de la Chaîneau
89113 CHARBUY
823 095 534 RCS AUXERRE

Par décision du 3 novembre 2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 30 septembre 2022, prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour et donné quitus de sa mission au liquidateur. Radiation au RCS de AUXERRE.
Pour Avis, Le liquidateur

AL22005201

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 27.10.2022, l'associé unique de la SAS en liquidation ATELIER CLOTHILDE GOSSET, capital de 3.000 euros, siège social et de liquidation à CHEVANNES (Yonne) 2, rue de la Liberté, 831 079 470 R.C.S. AUXERRE, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 30.09.2022, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, Mme Clothilde GOSSET, et a constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes sociaux seront déposés au RCS d'AUXERRE.

AL22005202

DISSOLUTION

L'AGE du 4.11.2022 des associés de la SARL NESTERENKO au capital de 100 euros, siège social à LEUGNY (89130) 22, Côte Prunelle, 481 242 071 RCS AUXERRE, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. Mme Anicia PERROT, LEUGNY (89130) 22, Côte Prunelle, a été nommée liquidatrice. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à LEUGNY (89130) 22, Côte Prunelle. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de commerce d'AUXERRE. Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.

AL22005220

DISSOLUTION

DUBOST BATIMENT
SASU au capital de 76224.51 €
Siège Social : 37 Rue du Faubourg du Pont
89600 ST FLORENTIN
776224867 RCS de AUXERRE

Par AGE du 08/11/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 08/11/2022.
M. DUBOST Férédéric 6 Grande Rue 89570 LASSON a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social
Mention au RCS de AUXERRE

AL22005222

DISSOLUTION ET NOMINATION DU LIQUIDATEUR

EARL DAGUET
EARL au capital de 101 165,17 €
Siège social : Montreparé –
89520 LAINSECQ
414 763 334 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 16 novembre 2022, la société a été dissoute par anticipation et il a été mis fin aux fonctions du gérant.
M. Joël DAGUET, demeurant à LAINSECQ (89520), Montreparé, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège de la liquidation, à l'adresse suivante : Montreparé – 89520 LAINSECQ.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

AL22005226

FIDUCIAL SOFIRAL
15A A avenue du chateau

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI CARNO
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1 524,49 euros
Siège social et de liquidation : 6 allée du Fourneau,
89240 LINDRY
RCS AUXERRE 388 720 112

Aux termes d'une délibération en date du 4 novembre 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire a, après avoir entendu le rapport du liquidateur, approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Noël MARTIN, demeurant 6 allée du Fourneau 89240 LINDRY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22005237

FIDUCIAL SOFIRAL
15A A avenue du chateau

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AUBERT - MARTIN
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 7 774,90 euros
Siège social et de liquidation : 6 allée du Fourneau,
89240 LINDRY
RCS AUXERRE 333 513 521

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 4 novembre 2022 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Carmen MARTIN, demeurant 6 allée du Fourneau 89240 LINDRY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22005238

AUX DELICES 44

SARL au capital de 1 000 euros
3 RUE D'ECKMUHL, 89000 AUXERRE
823 510 995 RCS Auxerre

L'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé, le 30/09/2019, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mlle KAMIL ANISSA demeurant 10 RUE DES FONTENOTTES, 89000 AUXERRE pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, à compter du 30/09/2019.
Mention en sera faite au RCS de Auxerre

AL22005303

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/09/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : AK FORESTIERE
Objet social : Exploitation forestière
Siège social :22 AVENUE DE L'EUROPE PORTE 195 89100Sens.
Capital : 1000 euros
Durée : 99 ans
Président : Mme HOBERE Epse KALAYCIK Ayse, demeurant 22AVENUE DE L'EUROPE PORTE 195 89100 Sens
Immatriculation au RCS de Sens

AL22004467

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est Donné selon SSP du 08/11/2022 à la création de la SAS ADEN-PIZZ ; Capital 3 000 euros ; Durée : 99 ans ; Siège : 13, rue de l'Église 89140 Sergines ; Objet RESTAURATION TRADITIONNELLE et RAPIDE ; PIZZERIA ; ventes de. boissons sans alcools ; Président : Mr Oussama ZOUARI. demeurant 151, avenue de la Résistance - logement 22 - 28300. Mainvilliers. Né le 21 janvier 1989 à Bicha Jeddah. (Tunisie). De nationalité Tunisienne.
RCS Sens

AL22005095

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 10 octobre 2022, constitution de la SASU :
Dénomination :
THE OPPOSIT LEG
Capital : 1.000 Euros
Siège social : 24 Grande Rue 89390 PERRIGNY-SUR-ARMACON
Objet : Activité de soutien au spectacle vivant, de programmes musicaux et audiovisuels et ce par tous moyens connus ou inconnus à ce jour, ainsi que toutes les opérations dépendantes, annexes ou s'y rattachant, l'édition de toute œuvre littéraire, de tous documents ou réalisations photographiques ou publicitaires.
Président : M. Gilles MATTANA, 24 Grande Rue 89390 PERRIGNY-SUR-ARMANCON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RC d'AUXERRE

AL22005162

AVIS DE CONSTITUTION

BLV
Société civile Immobilière
au capital de 1 200 euros
Siège social : 43 rue de la République, 89100 SENS
Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 14/11/2022 à SENS, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SCI
Dénomination sociale : BLV
Siège social : 43 rue de la République, 89100 SENS
Objet social : L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 200 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Jérôme BANDONNY, 10 bis rue des Bouribouts 89100 SENS
Clauses relatives aux cessions de parts :agrément requis dans tous les cas
agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS
Pour avis La Gérance

AL22005195

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 04/11/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination :
ECO TRANSPORT
Siège Social : 9 rue de la grosse Tours 89100 SENS
Capital : 100 €
Activités principales : - L'exploitation d'un véhicule de tourisme avec chauffeur - La location et achat /revente de véhicules neufs ou d'occasions en France ou à l'étranger
Durée : 99 ans
Président : M. BENAHMED ISSA 9 rue de la grosse Tours 89100 SENS
Cession d'actions : LIBRE
Exercice du droit de vote : UNE ACTION EGALE UNE VOIX
Conditions d'admission aux assemblées : UNE ACTION EGALE UNE VOIX
Immatriculation au RCS de SENS

AL22005197

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 14/11/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : MATRAMI
Objet social : Prestations de service en matière d'accompagnement, de gestion, d'organisation des services comptables et financiers des entreprises
Siège social : 9 Hameau les Mossots, 89770 BOEURS EN OTHE
Capital initial : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS SENS
Président : AMIAUD Marie-Edith, demeurant 10 Allée DE LA TOISON D'OR, 94000 CRETEIL FRANCE
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts

AL22005206

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 octobre 2022 il a été constitué une société en nom collectif, dénommée ETA GS2B.
Objet : Prestations de travaux agricoles.
Capital social : 6 000 euros.
Siège social : Lieudit Les Caves – 89190 LES CLÉRIMOIS.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérants et associés indéfiniment et solidairement responsables : M. Aurélien BARBIER, demeurant à PARON (Yonne), 16 bis rue du Haut des Fondrières, et M. Boris BALSAM, demeurant à LES CLÉRIMOIS (Yonne), 66 Grande rue.
Associés indéfiniment responsables : M. Alain BARBIER, demeurant à ÉTIGNY (Yonne), 37 route des Fours, M. Julien SIMONOT demeurant à FOUCHEROLLES (Loiret), 36 Bois des Clercs, M. Dominique GOFFART demeurant à PONT SUR VANNE (Yonne), 4 rue de la Serre, et M. Jean-Paul GOFFART demeurant à MALAY-LE-GRAND (Yonne), 22 rue des Pâtures.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).
Pour avis et mention, les gérants.

AL22005214

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/10/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : IMMO HC94
Objet social : l'acquisition, l'administration et la gestion et l'exploitation de tous biens et droits immobiliers
Siège social : 4 PLACE DE LA GARE 89300 Joigny.
Capital : 1000 euros
Durée : 99 ans
Gérance : Mme CAI PEIFEI, demeurant 263 avenue du general leclerc 94700 Maisons-Alfort
Immatriculation au RCS de Sens

AL22005218

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 26/10/2022 constitution de la SAS :
BR INVEST
Capital social : 650 000 euros.
Siège social : 294 rue Saint Martin d'Ordon 89330 PIFFONDS
Objet : La participation directe ou indirecte dans toutes sociétés industrielles, commerciales, financières ou autres, constituées ou à constituer, françaises ou étrangères.
Président : M. Bruno RALLU demeurant 294 rue Saint Martin d'Ordon 89330 PIFFONDS
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires :
Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et d'y voter, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par correspondance ou par voie éléctronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées :
Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à l quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.
Agrément des cessions d'actions :
Tant que la société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement, dans le cas contraire, les actions ne pourront être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant de droit de vote.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

AL22005228

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 07/11/2022 il a été constituée une société :Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : RELAX'IMMO
Siège social : 4 Rue de Léchères, 89300 CHAMVRES
Objet social : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de SENS
Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Anthony QUESNEL et Mme Marjorie QUESNEL, demeurant ensemble au 4 Rue de Léchères 89300 CHAMVRES
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Pour avis, la Gérance

AL22005246

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 18 novembre 2022 est constituée la société suivante :
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : **EGLANTINES**
Siège social : 148 avenue de la Liberté, 89100 PARON
Objet : Propriété, gestion, administration, transformation, amélioration et disposition de tout immeuble
Durée de la Société : 99 années
Capital social : 100 euros d'apports en numéraire
Gérance : Madame Christine ROUIF, 148 avenue de la Liberté, 89100 PARON
Cession de parts libre entre associés et soumise à agrément aux tiers.
Immatriculation au R.C.S. de SENS.

AL22005264

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 12 novembre 2022 d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
- FORME : Société civile immobilière.
- DENOMINATION : SCI EVG Clémentine.
- SIEGE SOCIAL : 1, rue de la Vallée, 89190 Saint Maurice aux Riches Hommes.
- OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.
- DUREE : 99 années.
- CAPITAL : 1 010 euros.
- GERANCE : Monsieur Eric Gorisse, demeurant 1, rue de la Vallée, 89190 Saint Maurice aux Riches Hommes et Madame Vanessa Louis, épouse Gorisse, demeurant 1, rue de la Vallée, 89190 Saint Maurice aux Riches Hommes.
- CESSION DE PARTS : Toutes les cessions, autres qu'au profit des Associés ou des héritiers en ligne directe des associés, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par décision extraordinaire.
IMMATRICULATION au RCS de Sens.
Pour avis,

AL22005273

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs -
18230 SAINT DOULCHARD -
tél. : 02 48 70 95 81

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés en date du 16 novembre 2022, il a été constitué, sous la dénomination TEAM COMPÉTENCES, une société par actions simplifiée, régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Siège social : 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE.
Objet social : agence de travail temporaire, recrutement de salariés pour le compte de tiers, et d'une manière générale toutes activités connexes, annexes ou complémentaires.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.
Capital social : 50.000euros
Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations.
Clauses restreignant la transmission des actions : Les actions de la société ne peuvent être cédées à des tiers autres que les associés qu'avec l'agrément préalable des associés représentant plus des deux tiers du capital.
Président : SAS GROUPE ENJOY - siège social : 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, R.C.S. AUXERRE n° 918 704 933.
La société sera immatriculée au R.C.S. à AUXERRE.
Pour insertion,
Maître Pierre GUILLET,
Avocat spécialement mandaté

AL22005280

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : ETA Raffeneau Nicolas ; Forme sociale : SARL à associé unique ; Siège Social : Le Saulce – 89200 ISLAND ; Objet social : A titre principal : réalisation de travaux agricoles à façons - A titre accessoire : location de matériels de transport et de matériels, outils et équipements agricoles et de jardinage - Achat, vente, entretien, maintenance de matériels de transport et de matériels, outils et équipements agricoles et de jardinage, neuf ou d'occasion ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 1 000 € ; Gérance : M. Nicolas RAFFENEAU dt à ISLAND (89) – Le Saulce ; Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.

AL22005289

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42



LOISIRS

// MÉDIAS

Des podcasts pour toutes les oreilles

Pratique, instructif, divertissant, accessible à tout moment et majoritairement gratuit, le podcast ne manque pas d'atouts. Longtemps réduit au rattrapage d'émissions de radio, il a gagné ses lettres de noblesse grâce aux nombreux programmes conçus spécifiquement pour cet usage. En voici une sélection.

Le podcast existe depuis une vingtaine d'années et l'arrivée d'internet dans les foyers. Son développement s'est accru de façon exponentielle avec le matériel Apple, à savoir l'iPod (2001) puis l'iPhone (2007). De quoi parle-t-on exactement ? Sur le même modèle que le *replay* de la télévision, il s'agit au départ d'une fonctionnalité qui permet d'écouter à tout moment une émission de radio que l'on a loupée. Très vite, des créateurs indépendants s'emparent de la liberté qu'offre ce format pour lancer leurs propres émissions, ce qu'on appelle les podcasts natifs. L'un des tournants survient en 2014 avec la mise en ligne des douze épisodes de Serial. Une journaliste américaine y mène une contre-enquête sur le meurtre d'une étudiante à Baltimore, jusqu'à rebattre les cartes. Depuis, les médias et des studios indépendants se sont emparés du format pour essayer de capter une audience croissante. Ainsi, selon Médiamétrie, 151 millions de podcasts français ont été écoutés ou téléchargés en France au cours du mois de septembre.



Le podcast est le compagnon idéal pour s'évader pendant un footing, la cuisine ou encore le ménage.

Pour les férus d'actu

Si des flashs alimentent très régulièrement les radios et chaînes d'information en continu, vous pouvez rattraper votre retard en écoutant votre journal favori en podcast quand bon vous semble. Pour être au point sur le monde qui vous entoure, vous pouvez aussi vous abonner à des synthèses comme celle de l'excellent youtubeur Hugo Décrypte. Il résume l'actu du jour en moins de dix minutes dans des vidéos également déclinées en podcast. Citons aussi Code source, proposé par le journal Le Parisien et qui décrypte un nouveau sujet d'actu chaque soir en une vingtaine de minutes, ou Programme B, plus déconnecté de ce qui alimente les gazettes. Avec là encore une prise de recul, Mécaniques du journalisme (France Culture) donne le micro à des journalistes qui racontent la manière avec laquelle ils ont opéré sur certains dossiers : affaires Cahuzac et Fillon, Lance Armstrong et le dopage, etc.

Pour les amateurs de faits divers

Vous vous passionnez pour des affaires comme celles du petit Grégory ou de Xavier Dupont de Ligonnès ? Vous aurez l'embarras du choix ! Les plateformes de podcast regorgent de programmes dédiés aux faits divers. Plutôt que de mettre en avant les émissions de radio ou la déclinaison audio de Faites entrer l'accusé, voici d'autres suggestions. Dans Cerno, Julien Cernobori s'intéresse aux meurtres de vieilles dames qui ont marqué Paris dans les années 1980. Il retrace le parcours criminel des deux amants tueurs, s'intéresse aux victimes, rencontre des proches, des voisins, autant d'anonymes qui racontent le Paris de l'époque et, en filigrane, celui d'aujourd'hui. Mon client et moi, un programme produit par Europe 1 studio, mérite également le détour. Il donne la parole à des avocats pénalistes, qui reviennent avec beaucoup d'humanité sur des affaires insolites et/ou qui les ont particulièrement marqués. À cheval entre cette catégorie et la précédente, on peut mentionner la dernière série d'Enquête à la première personne (France culture). Intitulée Mesrine, l'orgueil et le sang, elle reconstitue le parcours de celui qui est devenu l'ennemi public numéro un dans les années 1970.

Pour les curieux

Vous aimez vous cultiver et/ou briller en société ? De nombreux podcasts livrent quantité d'explications et d'anecdotes sur le monde qui nous entoure. Pourquoi les papes s'habillent-ils en blanc ? Quelle est la différence entre l'emmental et le gruyère ? Pourquoi dit-on cinq sur cinq ? Voici quelques exemples des questions auxquelles répond quotidiennement Choses à savoir, qui se décline en plusieurs thématiques (art, histoire, sciences, santé, économie, etc.). Mourir moins con a la même ambition, mais y apporte une petite pointe d'humour appréciable.

Pour les sportifs

Ce podcast aurait pu figurer dans la catégorie précédente. Tu veux une médaille ? produit par Eurosport, entend apporter *« les réponses aux questions de sport que vous ne vous posez pas encore »* : pourquoi le coq est-il le symbole de l'équipe de France ? Pourquoi les buts de handball sont bicolores ? Dans un registre plus "pratique", Les Conseils de sportif·ves apportent de nombreuses informations sur, pêle-mêle, l'alimentation, la récupération, l'entretien de son vélo, la grossesse ou l'intérêt des vêtements de compression. Il existe de nombreuses émissions dédiées à une discipline en particulier. Les amateurs de football apprécieront ainsi les interviews de *Oh my goal* avec des acteurs du monde du football ou Formation football club, *« dédié aux jeunes joueurs, aux éducateurs et aux centres de formation »*.

Pour les entrepreneurs

Chefs d'entreprise et futurs entrepreneurs, voici quelques émissions dans lesquelles vous pourrez piocher des conseils. Le podcast de Pauline Laigneau et Génération do-it-yourself donnent la parole à des entrepreneurs, artistes ou sportifs qui racontent leur parcours et partagent les clés de leur succès. Avec La Leçon, Pauline Grisoni en prend le contrepied : elle reçoit chaque semaine une personnalité qui raconte comment un échec a favorisé un rebond ou une remise en question salvatrice. Enfin, pour celles et ceux qui aiment les *success stories*, Guerres de business raconte de grandes batailles, comme celles que se sont livrées Coca-Cola et Pepsi, Nintendo et Sony, Nike et Adidas ou encore McDonald's et Burger king.

Pour rire

Référence en la matière, le Montreux Comedy Festival propose régulièrement des extraits de passage d'humoristes sur sa scène. Un bon moment, également disponible en vidéo sur YouTube, voit Kyan Khojandi et son acolyte Navo (Bruno Muschio) recevoir la plupart des humoristes qui comptent en France. L'occasion de parler de leur métier et de plein d'autres choses dans une bienveillance agréable.

Pour les férus de culture pop

Vous aimez les séries TV, les jeux vidéo, le cinéma, les livres ou encore la musique ? Faites durer le plaisir avec ces podcasts ! Blockbusters, propulsé sur l'antenne de France inter chaque été, propose, en un peu moins d'une heure, de faire le tour d'une œuvre ou d'un artiste avec des spécialistes autour de la table. Éclectisme garanti puisque Nicky Larson, Mortelle Adèle, League of Legends ou encore Le bon, la brute et le truand comptent parmi les derniers sujets traités. Vérifiction, de son côté, décrypte le vrai du faux dans des films, des séries et des jeux vidéo comme The Crown, Breaking bad, Terminator ou Aline. Enfin, si le processus de création vous intéresse, écoutez des auteurs dévoiler leurs secrets d'écriture dans Bookmaker.

Pour les *fashion victim*

Difficile de parler de mode sans images à l'appui, mais Habitudes y parvient fort bien. Le podcast du magazine L'Étiquette propose à chaque fois à une personnalité de décrire comment elle est habillée. Un point de départ pour ouvrir une discussion bien moins futile qu'il n'y paraît.

Pour les enfants

Nombre de parents cherchent comment limiter le temps d'exposition des plus jeunes aux écrans sans passer pour le Père Fouettard. Le podcast apparaît comme un bon compromis. France Inter propose notamment plusieurs titres très remarqués comme Une histoire et… Oli (dans le même registre, citons Les P'tites histoires), Les Odyssées, des récits autour de grands visages de l'histoire, ou Olma, immersion ultra-pédagogique dans la culture scientifique, tandis que Bestioles emmène les plus petits à la découverte du monde animal.

Franck Talluto

Podcasts, mode d'emploi

Immersif mais exigeant moins d'attention que la vidéo, le podcast est conciliable avec de nombreuses activités. Cela en fait le compagnon parfait pour s'évader pendant un footing, la préparation des repas, le ménage ou encore la vaisselle. À condition, bien sûr, de savoir comment en écouter… La première étape consiste à disposer d'un appareil connecté à internet (smartphone de préférence pour la mobilité, mais aussi tablette, enceinte connectée ou ordinateur), au moins le temps de télécharger vos programmes favoris, que vous pourrez écouter plus tard même sans réseau. Rendez-vous ensuite dans une application dédiée, comme Podcasts sur IOS, Google Podcasts, Castbox, Podcast Addict ou les plateformes musicales comme Spotify et Deezer. Dans la barre de recherche, tapez le nom de l'émission qui vous intéresse ou un mot-clé qui vous guidera vers des programmes intéressants. Si, à l'avenir, vous souhaitez écouter les nouveaux épisodes d'un podcast en particulier, il suffit de vous y abonner en un clic pour que la liste se mette à jour automatiquement. Si la plupart des contenus sont gratuits, certaines plateformes et médias (Le Monde, L'Équipe, Mediapart, etc.) réservent des exclusivités à leurs abonnés.

LOISIRS

// MARCHÉS FERMIERS

21 Avis aux gourmets

Bienvenue à la Ferme organise trois marchés de Noël début décembre. Plusieurs exposants sont inscrits à plusieurs de ces rendez-vous, dont la Ferme des Capri'rêves.

Le réseau des producteurs fermiers est de sortie ! Le premier de ses trois marchés se tient place François Rude à Dijon, samedi 10 décembre de 10 heures à 18 heures. Le second se déroule à la Maison de l'agriculture de Bretenière mardi 13 décembre aux mêmes horaires. La place Granville, encore à Dijon, accueille l'ultime rencontre jeudi 15 décembre à 14 heures à 20 heures. Une bonne douzaine de producteurs seront à chaque fois présents. Lors du rendez-vous de Bretenière, plusieurs salariés d'OPA proposeront eux-mêmes des produits !

De bons fromages

Certains adhérents de Bienvenue à la Ferme participent à plusieurs de ces marchés, à l'image de Fabrice et Daphné Clair de la Ferme des Capri'rêves qui se rendront à deux reprises à Dijon. Ce jeune couple élève près de 80 chèvres de races Saanen et Alpine à Renève, près de Mirebeau-sur-Bèze. Le lait récolté chaque jour permet de fabriquer de délicieux yaourts et fromages au lait cru entier depuis août 2021. Ces produits sont aussi disponibles à la ferme chaque mardi, mercredi et vendredi de 17 heures à 19 h 30, ainsi que le samedi de 10 heures à 12 heures. Fabrice et Daphné Clair participent également au premier marché du mois à Renève, au second de Talmay et sur plusieurs marchés ponctuels, dont les deux prochains rendez-vous dijonnais.

AG



Daphné et Fabrice Clair se déplacent à deux reprises à Dijon.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS

MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

CÔTE D'OR

// Marché de Noël de la Plaine Dijonnaise à Genlis

• Tous les week-ends jusqu'au 24 décembre



Renseignements : contact@festiplaine.com
Tél. 03 80 79 15 00
page Facebook "Marché de Noël 2022 - Genlis"

// Féerie de Noël au Chateau de Bussy-Rabutin

• Du 3 décembre au 3 janvier

Vivez des fêtes enchantées au château de Bussy-Rabutin. Pendant tout le mois de décembre, le château se pare de ses plus beaux atours et vous plongera dans la féerie de Noël grâce aux somptueux décors intérieurs et extérieurs de l'artiste Benoit Duvergé.
Les enfants sont aussi invités à déposer leur lettre au Père Noël dans la boîte aux lettres du cher bonhomme rouge.

Compris dans le droit d'entrée
http://www.chateau-bussy-rabutin.fr

// Marché de Noël de Montbard

• Du 25 au 27 novembre

Du 25 au 27 novembre, la place de la pépinière royale, à Montbard, prend des allures de village de Noël. Le Père Noël, ses Lutins mais aussi de nombreux exposants vous attendent avec impatience. Les visiteurs pourront ainsi trouver des idées cadeaux en tous genres.
Outre l'organisation du Marché de Noël par les services de la Ville, cette année, ces derniers participent également aux animations. Une belle occasion pour les agents et les habitants de se rencontrer, d'échanger, de partager.
Ainsi, la Médiathèque assure une lecture de contes, le Ludothèque anime des jeux géants, le Centre Social et le Service Enfance Jeunesse proposent des ateliers créatifs autour de Noël ainsi qu'une vente d'objets décoratifs.
Une grande collecte de jouets est également organisée sur le Marché de Noël (dans les halles). Chacun pourra ainsi, s'il le souhaite, déposer des jouets qui ne sont plus utilisés, pour un vrai Noël solidaire (dépôt libre). Les jouets collectés seront redistribués par le CCAS et les Restos du Coeur.

Entrée et animations gratuites
Horaires et programme sur www.montbard.fr

NIÈVRE

// 2e Soifothèque

• 26 novembre

Qu'est-ce qu'un grand vin ? Qu'est-ce que la dégustation analytique ? Géo-sensorielle ? Qu'est-ce que le vin nature ? Au travers d'extraits de films nous regarderons ce que les images nous enseignent. Et pour ce faire il faudra bien ajouter le geste à la parole : dégustation des vins du domaine Mouthes le Bihan en Côtes de Duras. Un domaine familial, repris par Catherine et Jean-Mary dans les années 2000, élevé aujourd'hui parmi les meilleurs du Sud-Ouest. Dégustation également des vins du domaine de Pelissols. Un domaine situé au Cœur du parc naturel du Haut Languedoc au creux de la vallée de l'Orb.

Dégustation 5 euros sur réservation : 03 86 78 84 66 ou sur le www.lecornemuse.com

// Festival Alimenterre

• Samedi 26 novembre

Le festival Alimenterre propose une projection-débat dans la Nièvre, à 19 heures : « Vert de rage, engrais maudits » - Vauclaix - Le Carrouège.

Retrouvez le programme détaillé https://www.poussedeterre.fr/moutonzebre/2022/10/01/festival-alimenterre-dans-la-nievre/

// 1er marché de Noël de Champvert

• 26 novembre

Le premier marché de Noël de Champvert aura lieu le samedi 26 novembre à partir de 10 heures à la salle des fêtes. Au programme : Producteurs et artisans vous présenteront leurs produits. Photo avec le père Noël possible de 15 heures à 18 heures Restauration sur place (Vin chaud, chocolat chaud, pain d'épices, bretzel, etc.) Réalisation sur place d'un boudin noir par le Cochon nivernais.

Renseignements : https://www.facebook.com/comitedesfetes.champivertin

// Marché de Noël de l'association de parents d'élèves de Magny-Cours

• 26 novembre

De 13 heures à 20 heures, le 26 novembre, Place de la Forge à Magny-Cours, l'association des parents d'élèves de l'école vous propose un marché de Noël de producteurs et artisans locaux. Sur place d'autres animations sont présentés : tombola, sculpture sur bois, contes et chants de Noël, maquillage et photo… restauration sur place.

// 1er marché de Noël de Guipy

• 27 novembre

De 10 heures à 18 heures, Guipy accueillera son premier marché de Noël. Outre les producteurs locaux, d'autres exposants seront présents : objets de décoration, bijoux divers, articles de maroquinerie, bougies, etc. Buvette sur place avec vin chaud, sandwichs, crêpes, gâteaux…

Renseignements : Guipy en fête : 06 88 70 06 85.

// Marché de Saint-Éloi

• 26 et 27 novembre

L'association La Garenne et la commune de Saint-Éloi vous convient à leur marché de Noël les 26 (de 14 heures à 20 heures) et 27 novembre (de 9 h 30 à 18 heures). Animations gratuites (Manèges, spectacles, jeux, etc.), photos avec le Père Noël. Soirée tartiflette le samedi à partir de 19 heures et le dimanche midi.

Renseignements : https://www.facebook.com/people/Association-La-Garenne/100064931881024/

// 5e Noël Gourmand et artisanal

• 26 et 27 novembre

Guérigny en fête vous propose un marché de Noël gourmand et artisanal le 26 de 10 à 20 heures et le 27 de 10 heures à 19 heures Des animations auront lieu : animation musicale "CIE Double Jeu", rencontre avec le Père Noël et sculpteur de ballons le dimanche

Renseignements : 06 74 57 53 42

// Marché de Noël d'Imphy

• 2 décembre

De 16 heures à 21 heures, le parvis de la mairie d'Imphy accueillera son marché de Noël de producteurs, artisans et associations. En parallèle des animations seront proposées, dont le lancement des illuminations de fin d'année.

Renseignements : 03 86 90 95 00

YONNE

// Marché de Noël de Quenne

• Samedi 26 novembre

De 16 heures à 21 heures, place Anne Prot, à la salle des fêtes et au domaine Thibaut. Producteurs, créateurs, artisans locaux seront présents. Une visite du domaine Thibaut et des dégustations de vins seront possibles. Côté animations, un cours d'art floral est prévu, animé par Holland Fleurs, de 18 heures à 20 heures. Pour les enfants, des ateliers cartes de vœux ont lieu à 16 h 45, 17 h 30 et 18 h 15. Le Père Noël fera également l'honneur d'être présent…

// Marché de Noël chez Rabuat

• Samedi 17 et dimanche 18 décembre

Comme chaque année, la ferme Foie gras Rabuat organise son marché de producteurs, à quelques jours de Noël. De 10 heures à 18 h 30, les deux jours, il sera possible de venir découvrir et déguster les produits de Jérôme Rabuat ainsi que ceux d'une trentaine de producteurs. Des artisans d'art seront également présents pour mettre en avant leur savoir-faire et leurs produits.

OXYGÈNE

// UN AGRICULTEUR NIVERNAIS AU QUÉBEC

58 Sous le vent, la neige et le soleil

Dans ce dernier article dédié à l'expatriation de Damien Larrivée au Québec (voir TDB n° 1703 et 1706), il parle des différences de climat.



Damien Larrivée.

Le début du fameux été indien québécois, avant les grands froids.



Damien Larrivée.

Le canola est une plante se rapprochant du colza mais n'ayant pas tout à fait les mêmes propriétés.

Après avoir abordé les raisons de son départ, les différences entre le Québec et la France en ce qui concerne la vie quotidienne ou encore le matériel agricole, c'est sur le climat que Damien se concentre. *« Ce qui diffère le plus entre les deux pays est indéniablement cela, et c'est peu dire ! »* introduit-il.

Sous le zéro

« On peut se retrouver avec 4 m de neige, avec des températures pouvant descendre jusqu'à -30 à -35 °C (avec un ressenti de -45 °C !). De ce fait, il n'y a quasiment pas de cultures d'hiver et tout est fait pour le printemps. Ainsi va-t-on avoir des pois de fourrage, de l'avoine, du sarrasin, du blé de printemps ou encore du canola. Cette dernière peut s'apparenter à du colza, mais qui a des niveaux plus faibles en acide érucique et en glucosinolates ». Damien est arrivé à Varennes (à 15 minutes au nord de Montréal) pour la saison des maïs, le 24 octobre, ainsi que pour finir les sojas. Au total, il devait battre 450 ha de soja (sur 1 200 ha), qui sont terminés, et 700 ha de maïs. *« Ces derniers devaient être terminés mi-novembre, mais il neige depuis le 15 novembre, et cela ne s'arrête pas. De plus, la neige ne fond pas et gèle. Tout ceci, cumulé nous pose de gros problèmes pour terminer la récolte des maïs. En effet, la neige s'accumule sur les feuilles, elle est donc récoltée avec les tiges puis, dans la machine, fond sur les systèmes de triages, pour ensuite se resolidifier, ce qui bouche les batteuses. Nous sommes en train de nous organiser pour battre la nuit afin que la neige ne fonde pas car il est annoncé entre -10 °C et -15 °C ».* La récolte est effectuée avec une batteuse New Holland 16 rangs, et trois camions de transport – plus les transborder. Damien espère terminer les maïs fin novembre, en fonction du climat.

En abondance

« Outre la température, l'hydrométrie n'est pas non plus la même. Pour preuve, nous n'avons pas du tout de sécheresse ici. Durant l'été, la végétation n'est pas grillée, contrairement à ce qu'il a pu se passer dans la Nièvre pour cette année. Cela est tel qu'au Québec, nous avons eu du mal à finir les semis à cause de la pluviométrie excessive. Le Québec a un climat plutôt clément bien qu'il y ait des risques de gelées à partir de la mi-septembre et une chute drastique des températures ».

Toujours plus vite

Malgré tout cela, Damien a été frappé par un élément : *« ici, tout va extrêmement vite. On peut perdre ou prendre 10 °C en une nuit. Par exemple, au 15 avril dernier, il y avait encore de la neige. Puis, deux semaines plus tard, les températures sont remontées. Je me souviens d'un soir en particulier où les arbres n'étaient pas encore en bourgeon et le lendemain matin, ils arboraient des feuilles ! Cette vitesse de pousse se constate aussi dans les prairies ; c'est assez impressionnant. Si je devais résumer tous ces phénomènes, je dirais que les saisons sont plus rapides mais plus intenses qu'en France ».* Si Damien a encore quelques mois à passer au Québec, il conclut : *« Même si j'apprécie grandement ce pays pour diverses raisons, je veux rentrer en France pour m'installer. Probablement par attachement, mais je suis persuadé que mon expérience ici pourra m'apporter une autre approche. Et n'est-ce pas là l'essence de notre métier de toujours savoir nous renouveler ? ».*

Chloé Monget



«Le canola ressemble comme deux gouttes d'eau au colza» précise Damien.



Damien Larrivée.

Damien Larrivée est arrivé à Varennes le 24 octobre pour récolter le maïs.



Damien Larrivée.

Un champ de poids fourrager situé à Trois Pistoles, environ une semaine avant la récolte..



Damien Larrivée.

Il neige à Varennes depuis le 15 novembre